

Rapport Financier Annuel

2016



LE BELIER

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016

1- Rapport de gestion au 31 décembre 2016 sur les comptes consolidés et les comptes annuels.....	page 3
2 - Rapport 2016 sur la Responsabilité Sociale des entreprises (RSE).....	page 37
3 - Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.....	page 51
4 - Comptes consolidés et annexes au 31 décembre 2016.....	page 57
5 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	page 107
6 - Comptes sociaux et annexes au 31 décembre 2016.....	page 111
7 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	page 133
8 - Attestation du Responsable du Rapport financier annuel.....	page 137



Rapport de gestion
au 31 décembre 2016
sur les comptes consolidés
et les comptes annuels

LE BELIER
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 10 004 822,40 €
Siège social :
33240 VERAC
393 629 779 RCS Libourne

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MAI 2017
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

COMPTES CONSOLIDÉS
COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DE GESTION**SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016****1 Périmètre de consolidation****1.1 Variation du périmètre de consolidation**

Néant

1.2 Liste des entreprises consolidées

ENTREPRISES (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	31/12/2016		
				% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation
LE BELIER S.A. (Société mère)	LB	VERAC (33) FRANCE	39362977900017	100,00%	100,00%	Intégration globale
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) FRANCE	59615014400019	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BSM	SZOLNOK - HONGRIE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER KIKINDA (Fonderie d'alliages légers)	LBK	KIKINDA- SERBIE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LBO (Location machines)	LBO	VERAC (33) FRANCE	40307761300012	100,00%	100,00%	Intégration globale
HDPCI (holding)	HDPCI	HONG KONG	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER LUSHUN (Fonderie d'alliages légers)	LBL	LUSHUN - CHINE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER WUHAN (Fonderie d'alliages légers)	LBW	WUHAN - CHINE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER MOHACS (Fonderie d'alliages légers)	LBM	MOHACS - HONGRIE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale

- LE BELIER a une activité de Holding active rendant des prestations de services au profit du Groupe.
- HDPCI filiale à 100% de LE BELIER, est la holding des trois sociétés LBL, LBW et LBM.
- Les autres filiales consolidées ont une activité de fabrication de pièces en aluminium destinées aux équipementiers et constructeurs de moyens de transport, à l'exception de LBO qui a une activité de location de machines.

La société tête de groupe est LE BELIER PARTICIPATIONS (LBP).

2 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation**2.1 Faits marquants :****LE BELIER (Holding) :**

Tout comme en 2015, la Holding a continué à apporter son support opérationnel à LBH dans le cadre de la montée en cadence des activités Châssis et Etriers avant.

L'activité commerciale est très satisfaisante avec 376 M€ de commandes acquises (chiffre d'affaires cumulé sur la durée de vie des programmes).

Le comité de direction s'est renforcé (Directeur des Opérations et Directeur des projets) et renouvelé.

Le suivi du plan d'amélioration continue (MARS+) s'en est trouvé renforcé.

FAB (France) :

Une année en progrès dans différents domaines, et notamment qui a permis de finaliser la nouvelle implantation Aéronautique établie selon le principe du « lean manufacturing ».

Un investissement en usinage d'une machine à commande numérique 5 axes a été réalisé. Celui-ci devant permettre de développer l'activité de façon plus compétitive.

LBH (Fonderie - Hongrie) :

Une année de transition forte pour LBH avec la montée en cadence des nouveaux produits de châssis et d'étriers avant. La mise au point technique, l'apprentissage des nouveaux opérateurs s'est trouvé compliqué par un turnover important lié pour une bonne part à la situation de plein emploi de la Hongrie. En synthèse, un résultat en deçà de nos attentes.

LBM (Fonderie -Hongrie) :

Les volumes tout comme les résultats de la filiale ont progressé sans rencontrer de difficulté majeure.

BSM (Usinage - Hongrie) :

Bonne progression des volumes et des résultats économiques. Le site a rencontré des problèmes de recrutement identiques à ceux vécus à LBH. Des améliorations d'ordre social ont été mises en œuvre afin de renforcer l'attractivité de la société.

LBD et LBL (Chine) :

La performance opérationnelle de ces usines a bien progressé. Toutefois compte tenu d'une évolution des cours de matière et de devises moins favorables, le résultat économique s'en est vu réduit par rapport à 2015.

LBW (Chine) :

Le site monte en puissance avec des volumes et des résultats qui ont clairement progressé.

LBQ (Fonderie Mexique) et BQM (Usinage Mexique) :

Forts progrès industriels chez LBQ où le résultat croît significativement malgré des volumes en baisse par rapport à 2015. A noter que cette baisse intervient après une progression de 43% sur les 3 dernières années.

BQM a vu ses volumes progresser de 50% et son résultat croître très significativement.

LBK (Serbie) :

Alors que le tonnage produit est resté quasiment constant, on a constaté un gros progrès en termes de maîtrise industrielle comme en résultats économiques probants.

2.2 Résultats économiques consolidés

2.2.1 Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé 2016 ressort à 312,1 M€, en retrait de 2% par rapport à 2015, mais s'inscrit en croissance de 3,5% corrigé des variations des cours de l'aluminium.

CA (en K€)	2016	2015	Variation en %
Fonderies	261 759	270 660	-3,3%
Usinage	34 114	32 254	5,8%
Outils	11 021	10 781	2,2%
Autres	5 166	4 763	8,5%
TOTAL	312 060	318 458	-2,0%
1 ^{er} Trimestre	80 318	81 803	-1,8%
2 nd Trimestre	78 141	81 774	-4,4%
3 ^{ème} Trimestre	73 563	77 216	-4,7%
4 ^{ème} Trimestre	80 038	77 665	3,1%
TOTAL	312 060	318 458	-2,0%

Comparé à 2015, le tonnage vendu de 67 507 T en 2016 progresse globalement de 5,9%, tout comme les activités usinage et outillages, également en croissance sur l'année.

Perspectives :

Grâce à l'acquisition de plus de 370 M€ de nouveaux programmes en 2016 (chiffre d'affaires cumulé sur la durée de vie des programmes), traduisant une forte dynamique commerciale, le Groupe consolide sa croissance à long terme.

2.2.2 Résultats :

(Valeur en KEUR)	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2016 / 2015
Produit des activités ordinaires	313 076	319 643	-2,1%
Résultat Opérationnel des Activités (1)	37 701	36 306	3,8%
Résultat opérationnel	28 521	33 509	-14,9%
Résultat net de l'ensemble consolidé	19 660	23 480	-16,3%
Résultat net part du groupe	19 660	23 480	-16,3%

(1) Résultat Opérationnel des Activités : correspond au Résultat Opérationnel avant « coûts des plans d'actions de performance » et avant « autres produits et charges opérationnels »

Le résultat opérationnel des Activités s'établit à 37,7 M€ contre 36,3 M€ en 2015, en hausse de 3,8%, traduisant les efforts du groupe à maîtriser ses coûts d'exploitation.

Après impact des coûts des plans d'actions de performance (-8,6 M€ en 2016, contre -2,2 M€ en 2015) et des autres charges opérationnelles (-0,6 M€ en 2016, comme en 2015), le Résultat Opérationnel s'élève à 28,5 M€, contre 33,5 M€ en 2015.

Après un résultat financier de -1,3 M€ contre -1,9 M€ en 2015, le résultat avant impôt ressort à 27,3 M€ contre 31,6 M€ en 2015.

Après une charge d'impôt courant de -9,1 M€ qui concerne principalement les sociétés hongroises, chinoises, serbe et françaises, et un produit d'impôt différé de 1,5 M€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 19,7 M€ en 2016, soit 6,2% du chiffre d'affaires production, contre 23,5 M€ en 2015 (7,4%).

2.2.3 Effectifs disponibles au 31/12/2016 des sociétés consolidées :

Les effectifs disponibles du Groupe (y compris intérimaires) s'élèvent à 3 839 personnes au 31/12/2016 contre 3 606 personnes au 31/12/2015.

L'effectif moyen est de 3 758 personnes en 2016 contre 3 553 personnes en 2015.

2.2.4 Structure financière et variation d'endettement :

La capacité d'autofinancement est de 41,2 M€ sur l'exercice, soit 13,2% du chiffre d'affaires, contre 40,1 M€ en 2015 (12,6% du CA).

La variation du besoin en fonds de roulement est de +10,7 M€ sur l'exercice.

Les investissements nets réalisés en 2016 s'élèvent à 40,3 M€ contre 19,2 M€ en 2015 et correspondent essentiellement aux besoins liés à l'industrialisation des nouveaux produits.

En 2016, le Groupe a levé des crédits moyen terme pour 49 M€ (en Hongrie pour 33 M€ et en France pour 16 M€) ainsi que de nouveaux contrats de crédits-baux pour 3,6 M€, et en parallèle, a remboursé 32,0 M€ de dettes financières.

Au travers du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions, le Groupe a racheté des titres LE BELIER pour un montant net de 1,0 M€ et par ailleurs, un dividende de 5,0 M€ sur le résultat 2015 a été distribué aux actionnaires.

La trésorerie nette à la clôture est en excédent de 86,4 M€ contre 60,8 M€ fin 2015.

Enfin, l'endettement net du Groupe est en baisse à 16,8 M€ en 2016 contre 21,9 M€ en 2015, soit un gearing de 0,13 sur les capitaux propres contre 0,20 à fin 2015.

2.2.5. Immobilisations corporelles nettes par pays :

Au 31/12/2015 en K€	France	Hongrie	Chine	Mexique	Serbie	Total 2015
Terrains	441	1 428	0	1 462	0	3 331
Constructions	4 208	7 686	5 322	2 514	1 118	20 848
Matériel industriel	3 249	20 872	7 261	8 327	3 519	43 228
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	441	21 440	1 159	455	298	23 793
Total immobilisations corporelles nettes	8 339	51 426	13 742	12 758	4 935	91 200

Au 31/12/2016 en K€	France	Hongrie	Chine	Mexique	Serbie	Total 2016
Terrains	441	1 437	0	1 270	0	3 148
Constructions	4 349	7 249	4 971	2 049	1 070	19 688
Matériel industriel	2 349	28 556	5 737	6 853	3 253	46 748
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	552	40 611	1 448	1 172	455	44 238
Total immobilisations corporelles nettes	7 691	77 853	12 156	11 344	4 778	113 822

2.2.6 Investissements :

Le tableau présente nos investissements y compris les locations financières et crédits-bails mais hors immobilisations financières et écarts d'acquisition.

(valeurs en KEUR)	2016	2015
Biens incorporels	627	1 305
Terrains, batiments et aménagements	999	1 088
Matériel industriel	17 552	12 872
Autres immos corporelles	1 043	715
Immobilisations en cours et acomptes	20 046	4 914
TOTAL PAR NATURE	40 267	20 894
France	1 813	1 986
Hongrie	33 242	13 773
Chine	1 571	1 631
Mexique	2 204	2 397
Serbie	1 437	1 107
TOTAL PAR PAYS	40 267	20 894

2.2.7 Transactions avec les parties liées :

Aucune transaction entre parties liées n'a influencé significativement la situation financière ni la performance du Groupe au cours de l'exercice 2016.

La nature des transactions réalisées par Le Bélier avec des parties liées est exposée dans la note 4.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice 2016.

3 Activité en matière de recherche et de développement du Groupe :

Le Groupe met en œuvre de façon permanente des travaux d'innovation afin de rendre plus performants ses procédés de fabrication. Le résultat abouti de ces travaux est mis à disposition de produits nouveaux que le Groupe est amené à développer et à mettre ensuite en production.

En 2016 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 701 K€, dont 644 K€ de frais de personnel, contre respectivement 166 K€ et 50 K€ en 2015.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales :

Ces informations sont présentées en annexe dans le rapport sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

L'organisme tiers indépendant désigné pour l'exercice 2016, conformément aux dispositions légales et réglementaires, la société Ernst & Young et Associés, remettra son rapport sur ces Informations RSE. Ce rapport demeurera annexé au rapport sur la RSE.

Par ailleurs :

Les effectifs du Groupe sont présentés au point 2.2.3 de ce rapport.

Le montant des salaires et charges sociales comptabilisés en 2016 au niveau du Groupe est indiqué à la note 3.1.3 annexe aux comptes consolidés du Groupe, et le coût des plans d'actions de performance est présenté dans la note 3.1.7.

Il n'y a pas eu de modification de la durée du temps de travail.

5 Événements importants intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport

Néant.

6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Le Groupe, fort des prises de commandes des dernières années devrait voir son activité progresser en 2017, en volume comme en chiffre d'affaires.

L'enjeu de performance industrielle se situe particulièrement en fonderie en Hongrie sur les produits lancés en 2016 qui montent en puissance en 2017. Un travail important est notamment réalisé sur l'attractivité et la qualité de vie au travail afin de réduire l'effet de turn-over dont nous avons souffert en 2016.

A moyen terme, le Groupe, fort des commandes acquises ces dernières années, anticipe un chiffre d'affaires de 400M€ à l'horizon 2020.

7 Principaux risques et incertitudes :

7.1 Risque de liquidité

En 2016, dans la continuité des actions menées en 2015, les facteurs de risque financiers restent maîtrisés par le Groupe.

Le Groupe reste vigilant sur l'activité, sur l'ensemble des continents, qui peuvent être soumis à des événements économiques ou politiques influençant le secteur automobile et est prêt à mettre en œuvre des actions de flexibilité efficace.

Néanmoins, indépendamment de l'optimisation de ses flux d'exploitation, le Groupe doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante, les investissements nécessaires à son important développement et ses engagements de financement moyen terme.

C'est la raison pour laquelle le risque de liquidité fait toujours l'objet d'un suivi précis et régulier.

Au cours de la période, le Groupe a finalisé les financements suivants :

- 3,6 M€ de crédits-bails en Hongrie,
- 52,6 M€ de crédits moyen terme (dont 33,0 M€ en Hongrie et 16,0 M€ en France)

Face aux réalisations de 2016 et au regard d'une solidité financière avérée, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A l'étranger, certains emprunts et dettes financières contractés en Hongrie (36,8 M€ au 31 décembre 2016) comportent des clauses de type covenants financiers à respecter, calculés sur la base des comptes consolidés annuels :

- Ratio dettes financières nettes / EBITDA, inférieur à 2,5

Au 31 décembre 2016 ces covenants sont respectés.

En France, les emprunts contractés (41,3 M€ au 31/12/2016) ne comportent pas de clauses de type covenants financiers à respecter.

Le Groupe prévoit d'être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois.

7.2 Risque de crédit

Le risque de crédit sur les clients est géré par chaque ligne opérationnelle en fonction des politiques, procédures et contrôle de gestion de crédit mis en place par le Groupe.

Nos clients font l'objet d'une attention toute particulière en termes de risque et de délais de règlement. Nous estimons pour nos clients majeurs, que leur taille et leur positionnement mondial et stratégique contribuent à la diminution de leur risque d'insolvabilité.

8 Utilisation des instruments financiers :

La politique du Groupe en matière de risque de taux et de change est la suivante :

8.1 Risque de taux

La politique est de favoriser les prêts à taux fixe. Si les conditions de marché ne permettent pas la réalisation de cette priorité, le prêt est indexé à un taux variable EURIBOR ou LIBOR USD,

Le contrat d'échange « SWAP » permet au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée dès son origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe,

Bien que non utilisés sur la période, le Groupe est également susceptible de mettre en œuvre :

- Plusieurs types d'instruments pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition entre dettes à taux fixe et dettes à taux variable,
- Le plafond de taux « CAP » qui permet, moyennant le paiement d'une prime, de fixer une limite maximale au coût d'un emprunt libellé en taux variable.

Depuis 2015 le groupe a mis en place un swap de taux variable à fixe sur un emprunt de 10 M€ en France.

La note 4.7.1 de l'annexe aux comptes consolidés précise notamment :

- L'analyse de sensibilité au risque de taux,
- La ventilation de la dette soumise à taux variable et à taux fixe.

8.2 Risque de change

- Risque de change sur endettement : la politique du Groupe est que chaque société s'endette dans la devise de sa zone opérationnelle,
- Risque sur les flux opérationnels libellés en devises autres que la devise opérationnelle : pour les achats : en Hongrie, couverture en devise locale des achats auprès des fournisseurs locaux ainsi que des coûts salariaux ; pour les ventes : pour mémoire, la devise de facturation pour la Hongrie et la Serbie est l'euro.

Les instruments financiers susceptibles d'être utilisés par le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts. Ils ne relèvent d'aucun objectif spéculatif.

Au 31 décembre 2016, le Groupe a souscrit en Hongrie des instruments financiers sur quatre emprunts libellés en dollars à taux fixe et swappés en euros à un autre taux fixe (contrats de cross-currency swaps).

Les informations relatives à ces instruments et l'analyse de sensibilité sont présentées dans les notes 4.2 et 4.7.1 annexes aux comptes consolidés.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, aucun instrument de couverture de change concernant les achats ou les ventes n'était en vigueur.

RAPPORT DE GESTION**SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016****AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

L'exercice 2016 a été marqué par les éléments suivants:

Tout comme en 2015, la Holding a continué à apporter son support opérationnel à LBH dans le cadre de la montée en cadence des activités Châssis et Etriers avant.

L'activité commerciale est très satisfaisante avec 376 M€ de commandes acquises (chiffre d'affaires cumulé sur la durée de vie des programmes)

Le comité de direction s'est renforcé (Directeur des Opérations et Directeur des projets) et renouvelé.

Le suivi du plan d'amélioration continue (MARS+) s'en est trouvé renforcé.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Néant

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX

K€	2016	2015
Chiffre d'affaires	29 661	22 785
Produits d'exploitation	30 287	25 089
Charges d'exploitation	-24 831	-22 519
Résultat d'exploitation	5 456	2 570
Résultat Financier	13 663	10 601
Résultat Exceptionnel	-639	-668
Impôt sur les bénéfices	-200	265
Résultat Net	18 280	12 769

Sont joints en annexe au présent rapport le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 alinéa 2 ainsi que le tableau des variations des capitaux propres tel qu'il figure en annexe des comptes sociaux.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

La Société met en œuvre de façon permanente un travail sur des projets d'innovation afin de rendre plus performants ses procédés de fabrication. Le résultat abouti de ces travaux bénéficie aux produits nouveaux que la Société est amenée à développer et à mettre ensuite en production.

En 2016 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 701 K€, dont 644 K€ de frais de personnel, contre respectivement 166 K€ et 50 K€ en 2015.

V - ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE**Activité et résultat**

Le résultat d'exploitation progresse de manière significative à 5.456 K€. Ce résultat s'explique principalement par :

- Une progression sensible des produits d'exploitation qui bénéficient de la mise en place de conventions d'assistance technique et de service pour licence de technologie sur les entités chinoises LBL et LBW
- Une augmentation des charges d'exploitation, impactées par une provision pour le plan d'actions gratuites voté le 9 juin 2016, provisionnée à hauteur d'un montant de 4.646 K€ pour l'exercice.

Le résultat financier s'inscrit à 13.663 K€ en raison principalement des dividendes reçus pour un montant 10.612 K€, ainsi qu'une reprise de dépréciation des titres BQM de 2.857 K€.

Le résultat exceptionnel s'améliore légèrement en 2016, il passe à -639 K€ en 2016 contre -668 K€ en 2015 en raison d'un boni sur levées de stock-options (91 K€)

La Société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche de 319 K€, ramenant la charge d'impôt à 200 K€.

Situation financière

La Société poursuit le renforcement de sa situation financière.

La trésorerie nette (hors actions en auto-détention) s'élève à 34.290 K€ contre 31.310 K€ fin 2015.

VI - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

VII – DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2016, le compte fournisseurs présente un solde créditeur de 5.756 K€, pour 5.093 K€ en 2015. Ce solde se décompose comme suit :

- fournisseurs tiers français : 496 K€ en 2016, pour 345 K€ en 2015,
- fournisseurs tiers étrangers : 5 K€ en 2016, pour 0 K€ en 2015,
- fournisseurs Groupe : 817 K€ en 2016, pour 204 K€ en 2015,
- fournisseurs – factures non parvenues : 4.437 K€ en 2016 pour 4.537 K€ en 2015.

La Loi de Modernisation de l'Économie a instauré à compter du 1er janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). La loi n°2012-387 du 22 mars 2012, dite « Warsmann II », précise qu'à compter du 1er janvier 2013, et sauf disposition contraire qui ne peut toutefois fixer un taux inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, le taux d'intérêt des pénalités dues en cas de retard de paiement applicable pendant le premier semestre de l'année concernée sera le taux de la BCE en vigueur au 1er janvier de l'année en question et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet (C. com., art. L. 441-6, I, al. 12).

Par ailleurs, à compter de cette même date, tout retard de paiement donne lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au profit du créancier. Le montant de cette indemnité a été fixé par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 à 40 euros. Il est dû de plein droit et sans formalité par le professionnel en situation de retard de paiement.

Le compte fournisseur au 31 décembre 2016 est constitué de :

- factures non échues à hauteur de 390 K€ (290 K€ en 2015) pour lesquelles les délais de règlement sont conformes à la loi,
- factures émises par des tiers, échues depuis moins de 30 jours à hauteur de 136 K€ (89 K€ en 2015),
- factures émises par des filiales et échues depuis moins de 30 jours à hauteur de 16 K€ (19 K€ en 2015), et depuis plus de 30 jours à hauteur de 667 K€ (137 K€ en 2015),

Le détail des factures échues se décompose ainsi :

Exercice clos le	Compte fournisseurs (en Euros)	Paiement à 30 jours	Paiement à + de 30 jours	Paiement à + de 60 jours
31/12/2016	1.307.240€	152.923 €	33.534 €	730.506 €
31/12/2015	547.382€	108.305 €	38.524 €	110.270 €

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est intégré dans l'annexe aux comptes annuels, conformément aux dispositions de l'article L.233-15 modifié du Code de commerce.

Les principaux commentaires relatifs à l'activité des filiales sont donnés dans l'exposé relatif à l'activité des sociétés du Groupe relatée dans la première partie de ce rapport.

IX- AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18.280.020,86 euros augmenté du report à nouveau positif antérieur de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau antérieur : 47.872.067,11 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 18.280.020,86 euros
- Montant distribuable : 66.152.087,97 euros

Affectation :

- à titre de dividendes : 7.240.332,00 euros
(6.582.120 actions)
- report à nouveau minimum après affectation : 58.911.755,97 euros

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2 du Code général des Impôts. Avant la mise en paiement, sauf dispense, le dividende est soumis au prélèvement obligatoire non libératoire de 21% prévu à l'article 117 quater du Code général des Impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux et de la contribution sociale généralisée.

Le dividende sera mis en paiement le 08 juin 2017. Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « report à nouveau ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société a distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Montant total des sommes distribuées	Montant du dividende distribué par action
2013	2.101.069,44 €	0,34 € par action ayant droit au dividende
2014	3.021.619 €	0,50 € par action ayant droit au dividende
2015	4.969.932 €	0,80 € par action ayant droit au dividende

X - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies de CGI, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 163.451,24 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

XI - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**Liste des mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al.4 du Code de commerce, nous vous communiquons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

NOM	SOCIETES	FONCTIONS- MANDATS
Philippe GALLAND	<u>Groupe</u> LE BELIER LBO SARL <u>Hors Groupe</u> LE BELIER PARTICIPATIONS SAS GALLAND SAS GALILEE SAS COPERNIC SAS Société Civile de Choisy le Roi MACHINASSOU Sarl SCI du FAUBOURG <u>Mandats ou fonctions exercés antérieurement</u> LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV Le Bélier Hongrie Le Bélier Dalian BV Hungary Machining Le Bélier Kikinda d.o.o	Président du Conseil d'administration Gérant Président Représentant de LE BELIER PARTICIPATIONS en qualité de Président Représentant de LE BELIER PARTICIPATIONS en qualité de Président Représentant de LE BELIER PARTICIPATIONS en qualité de Président Gérant Gérant Gérant Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Représentant du BELIER en qualité de Président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Représentant du BELIER en qualité de Président du Conseil de Surveillance
Philippe DIZIER	<u>Groupe</u> LE BELIER Fonderies et Ateliers du Bélier Le Bélier Hongrie BV Hungary Machining Le Belier Mohács Le Bélier Kikinda d.o.o LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV H DPCI Limited Le Bélier Dalian Le Belier Wuhan Le Belier Lv Shun <u>Hors Groupe</u> GALILEE SAS COPERNIC SAS TPFF	Directeur Général, Administrateur Président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Administrateur Administrateur Directeur Général, Administrateur Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Directeur Général, Membre du Comité d'administration Directeur Général, Membre du Comité d'administration Gérant
Thierry RIVEZ	<u>Groupe</u> LE BELIER Fonderies et Ateliers du Bélier LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV BV Hungary Machining Le Bélier Hongrie Le Belier Mohács Le Bélier Kikinda d.o.o H DPCI Limited Le Bélier Dalian Le Belier Wuhan Le Belier Lv Shun <u>Hors Groupe</u> GALILEE SAS COPERNIC SAS K Management SCI TRCUP	Directeur Général Délégué, Représentant permanent de COPERNIC, Administrateur Administrateur Administrateur President du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance President du Conseil de surveillance Président du Conseil d'administration Directeur Général Délégué, Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Directeur Général Délégué, Membre du Comité d'administration Directeur Général Délégué, Représentant permanent de GALILEE, Membre du Comité d'Administration Gérant Gérant

COPERNIC SAS	Groupe LE BELIER	Administrateur
LE BELIER PARTICIPATIONS SAS	Groupe LE BELIER Hors Groupe GALLAND SAS	Administrateur
Noëlle GALLAND	Groupe LE BELIER Hors Groupe GALILEE SAS COPERNIC SAS SCEA du Château de Brague	Président Administrateur (jusqu'au 19/05/2016) Représentant permanent de LE BELIER PARTICIPATIONS, Administrateur (à compter du 19/05/2016)
Christian LOSIK	Groupe LE BELIER	Membre du Comité d'administration Membre du Comité d'administration Gérante
Dominique DRUON	Groupe LE BELIER Hors Groupe Aliath Groupe April Groupe Schumacher	Administratrice indépendante Présidente Administratrice indépendante, membre du comité stratégique, et présidente du comité développement durable Administratrice indépendante

Rémunération des mandataires sociaux

REMUNERATIONS BRUTES ET AVANTAGES PAYES EN 2016 EN EUROS

NOM	MANDAT SOCIAL		CONTRAT TRAVAIL	AVTGES NAT (1)	JETONS /ETC (2)	TOTAL
	Rémunération fixe	Rémunération variable				
P. GALLAND LB (1/1/16 - 31/12/16)	270 000	-		5 862	15 000	290 862
P. DIZIER LB (1/1/16 - 31/12/16)	300 000	225 000	suspendu	23 724	75 000	623 724
T. RIVEZ LB (1/1/16 - 31/12/16)	250 000	187 500		23 239	62 500	523 239
S/Total Mandataires Sociaux Dirigeants	820 000	412 500		52 826	152 500	1 437 826
COPERNIC représenté par T.RIVEZ LB (1/1/16 - 31/12/16)					105 000	105 000
LE BELIER PARTICIPATIONS représentée par N. GALLAND LB (1/1/16 - 31/12/16)					50 000	50 000
S/Total Mandataires Sociaux non dirigeants (Personnes Morales)	-	-		-	155 000	155 000
N. GALLAND LB (1/1/16 - 19/05/16)					15 000	15 000
C. LOSIK LB (1/1/16 - 31/12/16)					15 000	15 000
D. DRUON LB (1/1/16 - 31/12/16)					15 000	15 000
S/Total Mandataires Sociaux non dirigeants (Personnes Physiques)	-	-		-	45 000	45 000
TOTAL	820 000	412 500		52 826	352 500	1 637 826

(1) véhicule et contrat d'assurance chômage

(2) dont 215 K€ versés par la Société et 137,5 K€ versés par les sociétés qu'elle contrôle.

(3) rémunération variable versée en 2016 et qui correspond à la performance de l'exercice 2015. Elle a été attribuée par le Conseil d'administration en mai 2016, après consultation du Comité des nominations et des rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et au regard des objectifs entérinés par le Conseil (Ebitda, Free cash-flow).

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice écoulé à l'ensemble des mandataires sociaux s'élèvent à 1.285 K€.

Conformément aux décisions du Conseil d'administration lors de sa séance du 21 mars 2017, après consultation du Comité des nominations et des rémunérations, la rémunération variable de Messieurs Philippe DIZIER et Thierry RIVEZ correspondant à la performance de l'exercice 2016 s'élève à 120% de leur rémunération fixe annuelle.

La rémunération variable de Messieurs Philippe DIZIER et Thierry RIVEZ a été déterminée au regard de critères (non rendus publics pour des raisons de confidentialité) quantitatifs atteints (Ebitda et Free cash flow) et qualitatifs.

Elle sera versée courant 2017 postérieurement à l'assemblée générale mixte du 18 mai prochain appelée à l'approuver.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 23 mai 2013, a pris acte du fait que 100% des options d'achat d'actions attribuées à Monsieur Philippe DIZIER et Thierry RIVEZ pouvaient être exercées par ces derniers à compter du 28 juin 2013 pendant la période d'exercice fixée par le règlement du plan d'options d'achat et que 100% des actions attribuées gratuitement étaient acquises par Messieurs Philippe DIZIER et Thierry RIVEZ à compter du 28 juin 2013.

Au 31 décembre 2016, la totalité des options d'achat d'actions a été exercée.

	Options d'achat d'actions	Actions attribuées gratuitement
Philippe DIZIER	114.104	76.069
Thierry RIVEZ	95.086	63.391

Le Conseil d'administration, dans ses séances des 22 mai et 11 juin 2014, a décidé, en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014, d'attribuer à Monsieur Philippe DIZIER et à Monsieur Thierry RIVEZ des actions gratuites de la Société, dont l'attribution définitive est soumise à des conditions de performance internes du Groupe. Les conditions de performances ayant été atteintes à 100%, il a été procédé à une attribution définitive à Messieurs Philippe DIZIER et Thierry RIVEZ au 11 juin 2016.

	Actions attribuées gratuitement
Philippe DIZIER	21 648
Thierry RIVEZ	18 040

Le Conseil d'administration, dans ses séances des 19 mai et 9 juin 2016 a décidé, en application de l'autorisation donnée par la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016, d'attribuer à Monsieur Philippe DIZIER et à Monsieur Thierry RIVEZ des actions gratuites de la Société, dont l'attribution définitive est soumise à des conditions de performance internes du Groupe, à savoir :

	Actions attribuées gratuitement
Philippe DIZIER	57 444
Thierry RIVEZ	47 869

Conformément aux dispositions des articles L.225-185 et L.225-197-1 II du Code de commerce, il a été décidé lors des différents conseils que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions gratuites qui leur ont été attribuées ou des actions issues de l'exercice des options qui leur ont été consenties.

Il est rappelé que le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient, au même titre que les cadres dirigeants de la Société, d'une couverture collective complémentaire au titre de la retraite, de la prévoyance et des frais de santé.

Par ailleurs, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient d'un contrat d'assurance chômage pris en charge par la Société. Le coût de ce contrat s'est élevé à 34 K€ en 2016.

La Société n'a pas d'autre engagement au titre des mandats sociaux.

Il est toutefois précisé qu'à la date de cessation de ses fonctions de Directeur Général, les effets du contrat de travail de Monsieur Philippe DIZIER en qualité de Directeur des Opérations seront rétablis de plein droit. A ce titre sont comptabilisés dans les comptes consolidés du 31 décembre 2016, en provisions pour avantages au personnel, des indemnités de fin de carrière pour 90 K€ et des indemnités de fin de contrat de travail à hauteur de 442 K€.

Situation des mandats des administrateurs

Nous vous indiquons qu'aucun mandat d'administrateur n'est parvenu à son terme.

Nous vous indiquons que le Conseil d'administration, dans sa séance du 19 mai 2016, a pris acte de la décision de Madame Noèle GALLAND de démissionner de ses fonctions d'administrateur et de la décision de la société Le Bélier Participations de nommer cette dernière en qualité de représentant permanent de cette société, en remplacement de Monsieur Denis GALLAND. Le Conseil a décidé de ne pas coopter d'administrateur en remplacement de Madame Noèle GALLAND.

Nous vous proposons en conséquence de prendre acte de la démission de Madame Noèle GALLAND de ses fonctions et de la décision du Conseil de ne pas proposer la nomination d'un nouvel administrateur en vue de remplacer cette dernière.

XII – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe, fort des prises de commandes des dernières années devrait voir son activité progresser en 2017, en volume comme en chiffre d'affaires.

L'enjeu de performance industrielle se situe particulièrement en fonderie en Hongrie sur les produits lancés en 2016 qui montent en puissance en 2017. Un travail important est notamment réalisé sur l'attractivité et la qualité de vie au travail afin de réduire l'effet de turn-over dont nous avons souffert en 2016.

A moyen terme, le Groupe, fort des commandes acquises ces dernières années, anticipe un chiffre d'affaires de 400M€ à l'horizon 2020.

XIII - UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aucun nouvel instrument n'a été mis en place sur l'exercice.

La société possède toujours un swap de taux variable à fixe de 10.000 K€ destiné à réduire son exposition.

XIV - INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code du Commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

En application des dispositions de l'article L.225-123 alinéa 3 du Code de commerce modifié par la loi Florange n°2014-384 du 29 mars 2014, la société Copernic a informé l'AMF du franchissement en hausse, le 3 avril 2016, du seuil de 2/3 des droits de vote de la Société et détenir à cette date 3.796.771 actions de la Société, représentant 7.593.542 droits de vote.

Le groupe familial GALLAND a, à cette occasion, franchi en hausse, le 3 avril 2016, le seuil de 2/3 des droits de vote de la Société et détient à cette date, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés par actions simplifiées Le Bélier Participations et Copernic qu'il contrôle, 3.809.532 actions de la Société, représentant 7.617.754 droits de vote, soit 57,88% du capital et 71,35% des droits de vote de la Société répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Copernic	3.796.771	57,68%	7.593.542	71,13%
Le Bélier Participations	10	Ns	10	ns
Famille GALLAND	12.751	0,19%	24.202	0,22%
Total groupe familial GALLAND	3.809.532	57,88%	7.617.754	71,35%

Les opérations ci-dessus ont donné lieu à un avis AMF n°216C1029 en date du 2 mai 2016.

XV - ETAT RECAPITULATIF ETABLIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

La Société a eu connaissance d'opérations intervenues dans le cadre de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier, publiées sur le site de l'AMF en 2016, à savoir :

Monsieur Philippe DIZIER, Directeur Général a procédé à l'acquisition d'actions de la Société ainsi qu'il suit :

Déclaration et information AMF	Montant	Prix/action
Document AMF n° 2016DD412621 Publié le 3 février 2016	1.450 €	29 €
Document AMF n° 2016DD412622 Publié le 3 février 2016	1.218 €	29 €
Document AMF n° 2016DD412619 Publié le 3 février 2016	232 €	29 €
Document AMF n° 2016DD418317 Publié le 5 mars 2016	1.437,50 €	28,75 €
Document AMF n° 2016DD418318 Publié le 5 mars 2016	1.435 €	28,70 €
Document AMF n° 2016DD418319 Publié le 5 mars 2016	56 €	28 €
Document AMF n° 2016DD456196 Publié le 13 novembre 2016	1.552,20 €	39,8 €
Document AMF n° 2016DD 456281 publié le 14 novembre 2016	2.360 €	40 €
Déclaration et information Document AMF n° 2016DD458235 Publié le 4 décembre 2016	Opération 1 3.800 € Opération 2 3.870 € Opération 3 3.919,35 €	38 € 38,70 € 38,1935 €

La société K Management, personne morale liée à Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur Général Délégué, a procédé à l'acquisition d'actions de la Société ainsi qu'il suit :

Déclaration et information AMF	Montant	Prix/action
Document AMF n° 2016DD417073 Publié le 29 février 2016	56.189,64 €	28,0948 €
Document AMF n° 2016DD417074 Publié le 29 février 2016	31.680,11€	28,8001 €
Document AMF n° 2016DD417075 Publié le 29 février 2016	26.307,43 €	28,7513 €
Document AMF n° 2016DD439464 Publié le 6 juillet 2016	83.040,48 €	36,1203 €
Document AMF n° 2016DD439465 Publié le 6 juillet 2016	1.584 €	36,2225 €

XVI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 5 modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et de l'article R.225-105-1 du Code de commerce modifié par le décret n°2016-1138 du 19 août 2016, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités :

Ces informations sont présentées en annexe dans le rapport sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Comme indiqué au point 4 du rapport de gestion sur les comptes consolidés ci-dessus, le rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées demeurera annexé au rapport sur la RSE.

XVII - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la Société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique :

Compte tenu de son activité de holding, la Société n'a pas d'information particulière à communiquer dans ce cadre.

XVIII – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et incertitudes sont décrits au point 7 de la première partie de ce rapport.

XIX - POLITIQUE SOCIALE

Evolution des effectifs

	2016	2015	2014	2013
Cadres	82	83	79	77
Non cadres	33	33	33	32
TOTAL	115	116	112	109

Les chiffres présentés sont des effectifs de fin de période.
La moyenne d'âge est de 43 ans. L'ancienneté est de 9 ans.

XX – PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

NEANT

XXI – PARTICIPATIONS RECIPROQUES

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société ne détient aucune participation réciproque aux sens des articles L.233-29 et R.233-19 du Code de commerce.

XXII – AUTO-CONTROLE ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Détection d'actions propres : 288.800

Options de souscription d'actions : néant

La Société n'a pas mis en place de nouveaux plans d'option de souscription d'actions depuis l'expiration des précédents au 30/06/2005.

XXIII - AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

NEANT

XXIV - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés (FCPE Fonderies du Bélier) au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016 : 0,5%.

XXV - INFORMATIONS RELATIVES AUX OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS**Plan d'options d'achats d'actions du 28 juin 2011**

Le Conseil d'administration du 23 mai 2013 a constaté que les conditions de performance fixées par le plan d'options d'achat d'actions mis en place le 28 juin 2011 par le Conseil sur autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2011, ont été atteintes à 100%. En conséquence, ces options sont exerçables par les bénéficiaires présents depuis le 28 juin 2013, dans les conditions prévues par le règlement du plan.

Options d'achat d'actions attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataires sociaux : situation au 31/12/2016

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'options attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Point de départ de l'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix de souscription (en euros)
24/05/2011	28/06/2011	365 308	209 190	93 138	13	28/06/2013	28/06/2017	7,83

Au 31/12/2016, l'intégralité des 365 308 options d'achats attribuées dans le plan a été exercée.

Plan d'attribution gratuite d'actions du 11 juin 2014

La Société a mis en place en 2014 :

- un plan d'attribution gratuite d'actions à hauteur de 131.642 actions de la Société représentant 2% du capital de la Société (le plafond global étant fixé par l'assemblée générale du 22 mai 2014 à 4% du capital social et le sous-plafond attribuable aux mandataires sociaux à 35% de ce plafond).

Les conditions de performances ayant été atteintes à 100%, il a été procédé à une attribution définitive de 118.860 actions aux bénéficiaires présents au 11/06/2016.

Actions de performance attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataires sociaux : situation au 31/12/2016

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'actions attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Date d'acquisition des droits	Date de fin de la période de conservation	Conditions de performance
22/05/2014	11/06/2014	118 860	39 688	43 138	99	11/06/2016	11/06/2018	Valeur économique (base: EBITDA, endettement financier net) ou évolution valeur boursière

Plan d'attribution d'actions gratuites du 19 mai 2016

La Société a mis en place en 2016 :

- un plan d'attribution gratuite d'actions à hauteur de 263.284 actions de la Société représentant 4% du capital de la Société (le plafond global étant fixé par l'assemblée générale du 19 mai 2016 à 4% du capital social et le sous-plafond attribuable aux mandataires sociaux à 40% de ce plafond).

Actions de performance attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataires sociaux : situation au 31/12/2016

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'actions attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Date d'acquisition des droits	Date de fin de la période de conservation	Conditions de performance
19/05/2016	09/06/2016	260 283	105 313	76 998	134	13/06/2017	13/06/2018	Valeur économique (base: EBITDA, endettement financier net) ou évolution valeur boursière

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, votre Conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

XXVI - DETENTION D'ACTIONS PROPRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 al.2 du Code du Commerce, nous vous rendons comptes des opérations d'achat et de vente effectuées sur nos propres actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016 :

Dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions :

Nombre d'actions achetées : 260 283

Nombre d'actions vendues : 0

Cours moyen des achats : 30,52 €

Cours moyen des ventes : 0 €

Nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 287 445

Valeur au cours d'achat : 9.004 K€

Valeur nominale : 1,52 €

Motifs des acquisitions : Plan d'attribution gratuite d'actions et plan d'option d'achat d'actions

Fraction du capital que représentent les actions détenues : 4,37 %

Dans le cadre du contrat de liquidité :

Nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 1 355

Valeur au cours de clôture : 55 K€

Valeur nominale : 1,52 €

Motifs des acquisitions : animation du cours de bourse de l'action

Fraction du capital que représentent les actions détenues : 0,021 %

XXVII - PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte en date du 19 mai 2016 a autorisé le Conseil d'administration à racheter des actions de la Société dans une limite de 10% du capital.

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive « Abus de marché » entré en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société a fait partiellement usage de cette autorisation au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, et souhaite poursuivre les opérations de rachat d'actions.

Nous vous proposerons ainsi de renouveler l'autorisation permettant au Conseil d'administration de procéder à l'acquisition des actions de la Société, conformément aux dispositions du Code de commerce rappelées ci-dessus.

Les actions propres détenues par la Société seraient utilisées par ordre de priorité décroissant, en vue :

- d'assurer l'animation du cours de bourse de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
 - de procéder à l'acquisition d'actions en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
 - d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société.
- La Société envisage l'annulation des actions qu'elle serait éventuellement amenée à détenir.

Cette autorisation permettrait à la Société de procéder au rachat de ses propres actions :

- Sur une période de 18 mois suivant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au 17 novembre 2018.
- Dans la limite du plafond de 10 % du capital social de la Société arrêté à la date de l'assemblée générale mixte du 18 mai 2017, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.
- À un prix maximal unitaire de 55 € par action.
- Part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres : Néant.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible pour financer les rachats d'actions, de recourir à l'endettement à court et moyen terme pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Le programme de rachat n'aura pas d'incidence financière significative sur le bénéfice net par action et les capitaux propres par action.

Tous éléments d'information complémentaires sont contenus dans le document de référence établi par la Société, à la disposition du public sur simple demande, et mis en ligne sur le site internet de la Société et celui de l'AMF.

XXVIII - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION (C. COM. ART. L.225-100-3)

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous devons exposer et, le cas échéant, expliquer un certain nombre d'éléments lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

L'objectif de cette mesure est d'assurer la transparence sur des informations pouvant avoir une influence sur le déroulement d'une offre publique d'acquisition.

En conséquence, et conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations visées par cet article.

1. La structure du capital de la Société

Actionnariat	Situation au 31/12/2016				Situation au 31/12/2015				Situation au 31/12/2014			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
COPERNIC SAS	3 796 771	57,68%	7 593 542	73,35%	3 796 771	57,68%	3 796 771	62,55%	3 796 771	57,68%	3 796 771	62,55%
Famille GALLAND	11 561	0,18%	23 122	0,22%	12 761	0,19%	12 761	0,21%	12 761	0,19%	12 761	0,21%
Total Famille GALLAND	3 808 332	57,86%	7 616 664	73,57%	3 809 532	57,88%	3 809 532	62,76%	3 809 532	57,88%	3 809 532	62,76%
LE BELIER (autodétenzione)	288 800	4,39%	0	0,00%	618 748	9,40%	0	0,00%	512 556	7,79%	0	0,00%
FCPE	32 610	0,50%	61 120	0,59%	31 060	0,47%	31 820	0,52%	31 820	0,48%	31 820	0,52%
PUBLIC	2 452 378	37,26%	2 674 619	25,84%	2 122 780	32,25%	2 228 212	36,71%	2 228 212	33,85%	2 228 212	36,71%
TOTAL	6 582 120	100,00%	10 352 403	100,00%	6 582 120	100,00%	6 069 564	100,00%	6 582 120	100,00%	6 069 564	100,00%

Impact loi Florange

Il est rappelé qu'à la date du 3 avril 2016, en application des dispositions de l'article L.225-123 alinéa 3 du Code de commerce modifié par la loi Florange n°2014-384 du 29 mars 2014, un droit de vote double a été accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au nom du même actionnaire.

Conformément aux dispositions des articles L.233-8, R.233-2 et A.233-1 du Code de commerce, la Société a informé ses actionnaires par voie d'avis dans un journal d'annonces légales du nouveau nombre total de droits de vote issu de l'application de l'article L.225-123 précité du Code de commerce.

Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 :

Aux termes d'une convention conclue le 9 octobre 2013 entre des managers du Groupe Le Bélier, Monsieur Philippe DIZIER et Monsieur Thierry RIVEZ bénéficient d'un droit de préemption, en cas de cession par les autres managers parties à ladite convention des actions attribuées gratuitement ou des options d'achat d'actions Le Bélier qui leur ont été attribuées le 28 juin 2011.

En outre, aux termes de la même convention, Monsieur Philippe DIZIER et Monsieur Thierry RIVEZ bénéficient d'une promesse de vente de la part des autres managers, en cas de départ de ces derniers du groupe Le Bélier. Dans le cadre de l'exercice de cette promesse, Monsieur Philippe DIZIER et Monsieur Thierry RIVEZ pourront se substituer à d'autres managers du groupe Le Bélier.

2. Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 (participations significatives et d'autocontrôle) : cf. paragraphe XIV: Informations sur la détention du capital par certains actionnaires.

3. La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : non applicable.

4. Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : cf. paragraphe XXIV Participation des salariés au capital.

5. Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote :

- *Le 13 décembre 2003, les actionnaires membres du groupe GALLAND ont signé un Engagement Collectif de Conservation d'Actions.*
- *Le 29 octobre 2004, les actionnaires membres du groupe GALLAND ont signé un avenant à l'Engagement Collectif de Conservation d'Actions du 13 décembre 2003, dans le souci d'harmoniser la politique familiale de détention des titres de la Société LE BELIER.*

Cet avenant prévoit notamment :

- *Un droit de préférence que les actionnaires membres du groupe GALLAND consentent à Monsieur Philippe GALLAND, en cas de transfert d'actions, même entre actionnaires,*
- *Un droit de cession conjointe et proportionnelle consenti entre par les actionnaires à Monsieur Philippe GALLAND, en cas de transfert d'actions,*
- *Un engagement de détention des titres qui a pour objet la conservation par l'ensemble des actionnaires d'une quotité d'actions portant sur au moins 20 % du capital et des droits de vote de la Société LE BELIER en vue notamment de leur permettre de bénéficier des dispositions de l'article 885 I bis du Code général des impôts,*
- *Un engagement de se présenter aux assemblées et à voter à l'ensemble des décisions collectives de la Société dans le même sens que celui préalablement indiqué par à Monsieur Philippe GALLAND, afin de conserver une unité dans la stratégie de gestion de la Société LE BELIER et afin de préserver son intérêt social.*

- Le 28 décembre 2009, les actionnaires membres du groupe GALLAND ont signé un avenant à l'Engagement Collectif de Conservation d'Actions du 13 décembre 2003. Cet avenant prévoit notamment la prorogation de sa durée jusqu'au 31 décembre 2010 et sa tacite reconduction par périodes d'un an à compter de cette date.
- Les managers du Groupe Le Bélier ont conclu le 9 octobre 2013 une convention conférant à Monsieur Philippe DIZIER et Monsieur Thierry RIVEZ divers droits relatifs aux actions Le Bélier mentionnés au point 2 ci-dessus.

6. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société :

ARTICLE 12 - Conseil d'administration

1 - Sauf dérogations légales, la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

2 - En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

3 - Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

4 - La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

5 - Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

6 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

7 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Ces nominations doivent intervenir obligatoirement dans les trois mois de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations provisoires ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonctions doivent convoquer immédiatement l'assemblée ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

8 - Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer simultanément dans plus de cinq conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

9 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

7. Les pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : cf. § XXVII ci-dessus « Programme de rachat d'actions ».

8. Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts : non applicable.

9. Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique. Quatre personnes sont concernées pour un montant total de 767.493 €. Ce montant couvre notamment Monsieur Philippe DIZIER dont le contrat de travail est suspendu.

XXIX – PRETS INTERENTREPRISES CONSENTE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 511-6, 3 bis al 2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

NEANT

XXX - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et s. du Code du Commerce.

Nous soumettrons à vos suffrages les conventions et engagements réglementés approuvés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2016.

Le rapport des Commissaires aux comptes mentionne également les conventions et engagements approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2016.

XXXI - JETONS DE PRESENCE

Vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence pour l'exercice 2016 à votre Conseil d'administration.

Nous vous proposons d'attribuer la somme de 165.000 euros aux membres du Conseil.

Nous vous indiquons que la politique du Conseil en matière de répartition des jetons de présence, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, tient compte du taux de présence élevé des administrateurs au Conseil ainsi que des charges et responsabilités qui leur incombent, sans toutefois comporter de part variable, ainsi que le préconise la recommandation 20.1 du Code AFEP-MEDEF révisé le 24 novembre 2016.

XXXII – VOTE IMPERATIF SUR LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DUE OU ATTRIBUEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIETE

Conformément à la recommandation 26 du Code AFEP-MEDEF révisé, code auquel la Société se réfère en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, les 7ème à 9ème résolutions visent à soumettre au vote impératif de l'Assemblée générale les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à chaque dirigeant mandataire social, Monsieur Philippe GALLAND, Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe DIZIER, Directeur Général et Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur Général Délégué.

L'ensemble de ces éléments sont détaillés dans le point XI du présent rapport.

XXXIII – POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX - APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES PRINCIPES ET CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 al.1 nouveau du Code de commerce, les dixième et onzième résolutions visent à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat (Monsieur Philippe GALLAND, Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe DIZIER, Directeur Général et Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur Général Délégué).

Les principes et critères arrêtés par votre Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations vous sont présentés dans le rapport prévu par l'article L.225-37-2 al 1 précité et intégré ci-dessous au présent rapport.

Rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération applicables aux dirigeants mandataires sociaux, en raison de leur mandat, prévu par l'article L. 225-37-2 du code de commerce

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », prévoit un vote contraignant des actionnaires sur les principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Dirigeants Mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Le présent rapport prévu à l'article L. 225-37-2 du code de commerce a pour objet de présenter les principes et critères arrêtés par le Conseil d'administration de la Société du 21 mars 2017 sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Ces principes sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

En application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Nous vous proposons d'approuver les principes et critères tels que présentés dans ce rapport.

Si l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 18 mai 2017 n'approuve pas les résolutions qui vous sont proposées, les rémunérations demeureront identiques à celles attribuées au titre de l'exercice précédent.

1. Principes et critères applicables au Président du Conseil d'administration**a. La rémunération fixe :**

La rémunération fixe annuelle est notamment destinée à rémunérer les responsabilités assumées par le Président du Conseil d'administration.

Il est précisé que conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, la rémunération fixe n'est revue qu'à intervalles de temps relativement longs. Ainsi, elle peut faire l'objet d'un réexamen à l'occasion du renouvellement du mandat.

Il est rappelé que la rémunération fixe annuelle du Président du Conseil d'administration a été fixée le 23 mars 2010 et est demeurée inchangée depuis.

b. La rémunération variable :

Compte tenu de son rôle non exécutif, le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'éléments de rémunération variables.

c. Politique de rémunération de long terme – attribution d'actions de performance :

Compte tenu de son rôle non exécutif, le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'actions de performance.

d. Autres avantages :

- i. Le Président du Conseil d'administration bénéficie d'un véhicule de fonction ;
- ii. Le Président du Conseil d'administration bénéficie, au même titre que les cadres dirigeants de la Société, d'une couverture collective complémentaire au titre de la retraite, de la prévoyance et des frais de santé ;
- iii. Le Président du Conseil d'administration, sur décision du Conseil d'administration, peut recevoir des jetons de présence selon les mêmes règles que celles applicables aux autres administrateurs.

2. Principes et critères applicables aux Directeur Général et Directeur Général Délégué

a. La rémunération fixe :

La rémunération fixe annuelle est notamment destinée à rémunérer les responsabilités assumées par le Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Il est précisé que conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, la rémunération fixe n'est revue qu'à intervalles de temps relativement long. Ainsi, elle peut faire l'objet d'un réexamen à l'occasion du renouvellement de leur mandat.

Elle sert de base pour déterminer la valeur de la rémunération variable annuelle à partir du pourcentage décidé par le conseil d'administration selon les règles développées plus bas.

Il est rappelé que la rémunération fixe annuelle du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été fixées respectivement les 23 mars et 21 décembre 2010 et sont demeurées inchangées depuis.

b. La rémunération variable :

La rémunération variable annuelle du Directeur Général et du Directeur Général Délégué est analysée chaque année par le Conseil d'administration, après recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Cette rémunération est déterminée pour partie en fonction de critères quantifiables avec des objectifs précis et fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe et en fonction de critères qualitatifs.

i. Critères quantifiables :

- l'Ebitda ;
- le Free cash flow

Pour chaque critère, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, définit un objectif cible.

Pour chaque critère, une formule arrêtée par le Conseil permet de calculer le montant de la part variable due, en prenant en compte, sur la base des états financiers consolidés de l'exercice, la valeur réalisée du critère par rapport à l'objectif cible fixé.

Ainsi, en cas de performance supérieure à l'objectif fixé, la valeur de la part variable est ajustée dans la limite du maximum fixé pour chaque critère.

En cas de performance inférieure à la limite basse fixée pour chaque objectif, la fraction de part variable correspondant à ce critère est égale à zéro.

Ces objectifs ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

ii. Critères qualitatifs :

Les critères qualitatifs sont les suivants :

- Management ;
- Mise en œuvre de la stratégie ;
- RSE ;
- Dialogue social ;
- Maîtrise des risques ;
- Image du Groupe ;

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, la part variable est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe annuelle et chacun des critères donne droit à une partie de ce pourcentage.

Le montant maximal de la part variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué est fixé à 150% de leur rémunération fixe annuelle.

Les critères quantifiables représentent 100% de la rémunération fixe annuelle et les critères qualitatifs représentent 50% de la rémunération fixe annuelle soit un total maximum de 150%.

La totalité de la part variable de la rémunération due au titre de l'exercice 2017 à raison du mandat social sera payée en 2018 après approbation des comptes par l'Assemblée générale des actionnaires.

Son versement est conditionné à l'approbation par une Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du dirigeant concerné pour 2017 dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

c. Politique de rémunération de long terme – attribution d'actions de performance :

Depuis 2011, il a été procédé à trois distributions d'actions gratuites après autorisations données par l'Assemblée générale.

Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs de long terme du Groupe et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires.

Pour ce faire, l'attribution définitive des actions est soumise à des conditions de performance, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, qui sont constatées au terme de la période d'acquisition.

Les critères de performance opérationnelle et financière retenus sont l'Ebitda et l'Endettement financier net, représentatifs de l'accroissement de la valeur du Groupe.

Lors des dernières attributions, le nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux ne pouvait pas représenter plus de 40 % du nombre total d'actions attribuées gratuitement.

Les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonction 15% des actions qui leur sont définitivement attribuées gratuitement au terme de la période d'acquisition.

Les dirigeants mandataires sociaux prennent l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture du risque sur les actions de performance et ce jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil d'administration.

En outre, une condition de présence est également prévue lors de l'attribution définitive.

d. Autres avantages :

- i. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient d'un véhicule de fonction.
- ii. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient au même titre que les cadres dirigeants de la société, d'une couverture collective complémentaire au titre de la retraite, de la prévoyance et des frais de santé.
- iii. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient d'un contrat d'assurance chômage pris en charge par la société.

XXXIV – CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L’EXERCICE 2016 ENTRE LE DIRECTEUR GENERAL, LE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE, L’UN DES ADMINISTRATEURS OU L’UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D’UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10%, ET LES SOCIETES DONT LA SOCIETE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL

Néant.

XXXV - NOMINATION D’UN CENSEUR

Nous vous proposons, conformément à la délibération du Conseil d'administration prise lors de sa séance du 19 mai 2016, de nommer Monsieur Denis GALLAND, en qualité de censeur, pour une durée de trois ans prenant fin en 2020, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 18 des statuts de la Société les censeurs ont pour mission de veiller à la stricte application des statuts et sont convoqués aux séances du Conseil d'administration ; ils prennent part aux délibérations avec voix consultative.

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**XXXVI – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D'ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons par ailleurs de renouveler, comme chaque année, l'autorisation permettant au Conseil d'administration de procéder dans la limite légale, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions autodétenues, dans la limite de 10% du capital actuel de la Société par période de vingt-quatre mois, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, et à la réduction corrélatrice du capital social, en imputant la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois et remplacerait l'autorisation de même nature conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016.

Aucune action n'a été annulée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2016.

XXXVII – AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE TITRES DE CREANCE

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la Société a reçu délégation de compétence et a été autorisé, par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, et ce pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2017, à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par l'émission par la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite d'un montant de 6.000.000 d'euros nominal avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations et autorisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Toutefois, afin de permettre à la Société de mettre en place le moment venu les financements indispensables à la poursuite de son développement, votre Conseil considère qu'il convient de renouveler les délégations et autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015.

Les résolutions qui vous sont proposées ont pour finalité de doter le Conseil d'administration d'un ensemble de délégations et d'autorisations lui permettant, le cas échéant, de procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à diverses augmentations du capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Votre Conseil pourra ainsi bénéficier de la plus grande latitude pour agir au mieux des intérêts de la Société, choisir les modalités d'émission les plus favorables pour la Société et ses actionnaires et réaliser rapidement les opérations, en fonction des opportunités qui pourraient se présenter.

Nous vous proposons de donner à votre Conseil d'administration la faculté de procéder en toutes circonstances, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la Société, à l'exception des actions de préférence, ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 6.000.000 d'euros, soit un plafond global inchangé par rapport à celui octroyé par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles éventuellement applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions (24^{ème} résolution).

Ces émissions pourront comporter soit le maintien soit la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La suppression du droit préférentiel de souscription vous est demandée afin de permettre à la Société de réaliser des émissions, sur les marchés français et/ou international, soit dans le cadre d'un placement privé (dans la limite de 20% du capital social par an) soit dans le cadre d'une offre au public. Deux résolutions distinctes (18^{ème} et 19^{ème} résolutions) vous sont ainsi proposées afin de déléguer votre compétence à votre Conseil pour mener à bien ce type d'opérations.

Le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme dans le cadre de l'une ou l'autre de ces deux délégations ne pourra être supérieur au plafond de 6.000.000 d'euros précité.

Nous vous demandons également de constater que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission sans droit préférentiel de souscription :

Votre Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les titres par priorité sur tout ou partie de l'émission ; i) Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance et ii) le prix d'émission des autres valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa "i)" ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Nous vous proposons, pour octroyer davantage de souplesse aux opérations d'augmentation de capital, de déléguer à votre Conseil d'administration la faculté d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions légales et réglementaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, si le Conseil constate une demande excédentaire de souscription, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché et dans la limite du plafond global de 6.000.000 d'euros mentionné ci-dessus et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (20^{ème} résolution).

Nous vous proposons aussi de déléguer, dans le cadre d'une résolution spécifique (21^{ème} résolution), votre compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou des valeurs mobilières, y compris des titres de créances, donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange. Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10 % du capital social et s'imputera sur le plafond de 6.000.000 d'euros mentionné ci-dessus qui s'imputera sur le plafond global évoqué ci-dessus.

Nous vous proposons également de déléguer à votre Conseil le pouvoir d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal maximal de 6.000.000 d'euros qui s'imputera sur le plafond global évoqué ci-dessus, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.

Dans le cadre de ces deux dernières délégations (21^{ème} et 22^{ème} résolutions), nous vous demandons également d'autoriser l'émission de valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès immédiat ou à terme au capital ou autres titres de créance à émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne pourra excéder un montant de 60.000.000 d'euros qui s'imputera sur le plafond de 60.000.000 d'euros mentionné ci-après.

Nous vous proposons par ailleurs d'autoriser votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° du Code de commerce, et dans la limite de 10% du capital social par an, à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par les résolutions qui vous sont soumises ci-dessus et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à un montant qui ne pourra toutefois être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédent sa fixation, diminué éventuellement d'une décote maximum de 10 % (23^{ème} résolution).

Dans ce cas votre Conseil devra établir un rapport complémentaire certifié par les commissaires aux comptes décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

Nous vous proposons enfin de déléguer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en application des dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, la faculté d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximal de 6.000.000 d'euros qui s'imputera sur le plafond global évoqué ci-dessus, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, à réaliser par création et attribution gratuite de titres de capital ou par élévation du nominal des titres de capital existants ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés (16^{ème} résolution).

Emission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès au capital

Nous vous demandons également d'autoriser l'émission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès au capital (17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions).

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès immédiat ou à terme au capital de la Société, avec ou sans droit préférentiel de souscription, à un plafond global de 60.000.000 d'euros (17^{ème} résolution).

XXXVIII - DELEGATION DE COMPETENCE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AU PROFIT DES SALARIES

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire doit, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital conformément à l'article L.225-129-2 dudit Code, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail.

Nous vous proposons en conséquence de déléguer au Conseil d'administration la compétence, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce, de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal maximum de 100.000 euros en nominal réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise (25^{ème} résolution).

La présente délégation de compétence serait consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la décision de l'assemblée.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

Enfin si vous votez cette délégation de compétence, il vous appartiendra également de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour procéder aux opérations matérielles permettant de parvenir à la réalisation de l'augmentation de capital précitée.

Nous vous indiquons cependant que votre Conseil vous soumet cette résolution en application des dispositions légales, mais qu'une telle délégation ne lui paraît pas opportune.

XXXIX- PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Nous vous proposerons également de mettre en conformité les statuts de votre Société avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires :

- En application des dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 (loi « Florange »), nous vous proposons de modifier les articles 11 et 21 des statuts pour les mettre en harmonie avec ces dispositions,
- En application de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « loi Sapin 2 », nous vous proposons d'étendre la possibilité pour le Conseil d'administration de transférer le siège social de la Société sur l'ensemble du territoire français, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- en application de la même loi, nous vous proposons de déléguer à votre Conseil le pouvoir d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration



Rapport 2016 sur la
Responsabilité des
entreprises (RSE)

SOMMAIRE

1. Périmètres du reporting	39
2. Informations environnementales	39
2.1. POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE.....	39
2.2. POLLUTION ET GESTION DES DECHETS	40
2.3. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES.....	40
2.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE	42
2.5. PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	43
3. Informations sociales	43
3.1. EMPLOI	43
3.2. ORGANISATION DU TRAVAIL.....	45
3.3. RELATIONS SOCIALES	45
3.4. SANTE & SECURITE	46
3.5. FORMATION	47
3.6. DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES / EGALITE DE TRAITEMENT	47
3.7. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OID RELATIVES.....	48
4. Informations sociétales	49
4.1. IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	49
4.2. RELATIONS ENTRETIENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	49
4.3. SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS	49
4.4. LOYAUTE DES PRATIQUES	50
4.5. DROITS DE L'HOMME	50

1. Périmètres du reporting

LB	FAB	LBD	LBL	LBW	LBH	LBM	BSM	LBK	LBQ	BQM
Holding	Fonderie	Fonderie	Fonderie	Fonderie	Fonderie	Fonderie	Usinage	Fonderie	Fonderie	Usinage
France	France	Chine	Chine	Chine	Hongrie	Hongrie	Hongrie	Serbie	Mexique	Mexique

En 2014, le Groupe a réalisé l'acquisition de 3 nouvelles filiales opérationnelles (deux en Chine, une en Hongrie). Ces filiales ont été intégrées dans le rapport de 2015.

2. Informations environnementales

2.1. POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

- ❖ L'ORGANISATION DE LA SOCIETE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET LE CAS ECHEANT LES DEMARCHES D'EVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Depuis 2007, conscient de ses responsabilités vis à vis de l'environnement et des générations futures, le Groupe a choisi le respect de l'environnement comme l'une de ses valeurs fondamentales : la politique environnementale, datée du 16 mars 2007, a été déployée dans tous les sites, leur imposant ainsi de prévenir les pollutions, de respecter la réglementation, et de mettre en place tous les moyens nécessaires à la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place un Système de Management Environnemental dans chaque filiale, selon la norme ISO 14001. 5 sites sont d'ores et déjà certifiés ISO 14001, 4 autres sont en cours d'obtention.

Un responsable environnement a été nommé sur chaque site, ainsi qu'au niveau de la holding.

Des reportings périodiques sont réalisés, concernant notamment la gestion des déchets, la conformité réglementaire et tous les évènements notables concernant l'environnement.

- ❖ LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Des actions de formation et de sensibilisation sont menées sur chaque site, notamment dans le cadre du système de management environnemental, telles que par exemple le tri des déchets et les économies d'énergie, et en particulier le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre filiales sur l'efficacité énergétique (au travers de tenue de réunions du Club Energie).

- ❖ LES MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Le Groupe veille à allouer les ressources humaines et financières nécessaires à la prévention des pollutions et des risques environnementaux.

Sur chaque site, un responsable environnement veille sur le terrain à la préservation de l'environnement. Il bénéficie si nécessaire de l'appui du responsable environnement du Groupe, chargé notamment du benchmark entre les usines.

Par ailleurs, chaque année des ressources financières sont attribuées à chaque site pour les problématiques environnementales.

- ❖ LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT SOUS RESERVE QUE CETTE INFORMATION NE SOIT PAS DE NATURE A CAUSER UN PREJUDICE SERIEUX A LA SOCIETE DANS UN LITIGE EN COURS

Il n'existe aucune provision pour risques environnementaux depuis 2013.

2.2. POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

❖ LES MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Chaque site veille à la prévention et à la réduction des impacts sur l'environnement : le stockage des produits dangereux et des déchets dangereux est géré conformément aux exigences réglementaires de chaque pays. Les eaux industrielles sont soit traitées en interne soit stockées et traitées par des entreprises extérieures spécialisées.

Les rejets atmosphériques sont gérés conformément aux exigences réglementaires de chaque pays.

L'aluminium utilisé comme matière première est propre, non mélangé à des matières organiques (huile et graisse), diminuant ainsi considérablement l'éventualité de rejets polluants lors de la fusion. Nos copeaux d'usinage ne sont pas refondus en interne, ils sont revendus à des prestataires extérieurs pour les valoriser en matière première. Les postes de grenaillage et de sablage sont équipés de système d'aspiration et de dépoussiérage. Les fours de fusion, les installations de régénération thermique ainsi que les chaudières sont équipés de cheminées permettant de canaliser et diffuser les émissions gazeuses.

Par ailleurs, pour tout nouveau bâtiment et toute nouvelle installation, l'impact sur l'environnement est pris en compte dès la phase de conception.

❖ PREVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Les déchets sont gérés, évacués et suivis selon la réglementation en vigueur dans chaque pays. Chaque filiale cherche à réduire à la source la génération de ses déchets et réalise un tri sélectif au niveau des ateliers. Les filières d'élimination retenues sont prioritairement celles qui permettent la valorisation, comme pour les déchets d'aluminium (crasses et copeaux), les cartons, les palettes, le verre, ...

Le tonnage de déchets d'Aluminium (crasses et copeaux) est de 7 252 T, valorisé à 100%.

Les sites de production de pièces noyautées régénèrent leurs sables en circuit interne par des installations de régénération thermique, ce qui permet de limiter la quantité de déchets de sables évacués en enfouissement contrôlé. Les rebuts de fabrication font l'objet d'un recyclage matière en fusion.

❖ LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE

Des mesures de bruit sont réalisées sur chaque site selon la réglementation applicable dans chaque pays. Ces 5 dernières années, aucune plainte n'a été enregistrée dans les usines du Groupe. Néanmoins, des plans d'action ont été en œuvre pour réduire les niveaux de bruit de nos sites, et les échanges avec les riverains et les administrations locales sont privilégiés.

Par ailleurs l'impact sonore de toute nouvelle implantation et de tout nouvel aménagement est pris en compte dès la phase de conception.

❖ GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Cet indicateur n'est pas pertinent ni matériel au vu de l'activité du Groupe.

2.3. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

❖ LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Les process utilisés dans nos sites industriels sont peu consommateurs d'eau. Les principales utilisations sont : refroidissement des pièces après moulage, préparation d'émulsions huileuses (huiles de coupe solubles) ou de poteyage, lavage des pièces usinées, rinçage de pièces au ressauage, bacs de traitement thermique, lavage des sols.

Des actions sont mises en place systématiquement pour réduire les consommations d'eau en privilégiant les circuits fermés : refroidissement des moules et des pièces, avec utilisation de groupes froids conformes à la réglementation.

Les consommations d'eau sont suivies mensuellement, permettant d'en mesurer l'évolution et de détecter d'éventuelles fuites.

Consommation d'eau par activité :

	Sites de Fonderie (en m ³ /t)	Sites d'usinage (en m ³ /1000 pièces)
2013	2.23	1.69
2014	1.94	1.63
2015	2.16	1.85
2016	2.92	1.40

❖ LA CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES ET LES MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DE LEUR UTILISATION

La matière première utilisée est l'aluminium, dont la consommation est suivie mensuellement.

Les process industriels sont améliorés au quotidien afin de :

- ✓ diminuer le pourcentage des rebuts,
- ✓ diminuer la perte au feu industrielle (=perte de masse due à la fusion d'un matériau + déchets d'aluminium)
- ✓ et optimiser la mise au mille (=quantité de matière première nécessaire à l'obtention de 1000 kg de produit final) sans altérer la qualité des produits livrés au client.

❖ LA CONSOMMATION D'ENERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Les sites de production utilisent du gaz (gaz naturel sur tous les sites de fonderie hormis un site en Chine qui s'approvisionne en propane) principalement pour la fusion de l'aluminium et le chauffage des moules.

Ils consomment de l'électricité pour maintenir l'aluminium fondu dans des fours, pour le traitement thermique des pièces, pour la production d'air comprimé, ainsi que pour les machines d'usinage et de lavage des pièces.

Chaque site suit les consommations détaillées de gaz et d'électricité de l'ensemble de ses installations, et réalise un reporting mensuel, envoyé et commenté lors d'une réunion mensuelle avec le Groupe.

Un Club Energie, regroupant tous les responsables énergie des différents sites, a été créé en 2011. Il se réunit au moins deux fois par an pour faire un bilan complet des résultats et des actions, et pour permettre en outre l'échange et la transversalisation des meilleures pratiques au sein du Groupe.

Au niveau du Groupe, l'ensemble des actions menées a permis de réduire de plus de 17% le ratio de consommation énergétique par tonne produite depuis 2010.

Consommation énergétique par activité :

	Sites de Fonderie (en kWh/T)	Sites d'usinage (en kWh/1000 pièces)
2013	5 125	2 183
2014	5 434	2 143
2015	5 122	2 092
2016	4 821	2 003

❖ L'UTILISATION DES SOLS

Les implantations du Groupe ont un impact limité sur l'utilisation du sol. De plus, pour chaque nouvelle construction, les impacts de l'implantation sur l'utilisation des sols sont pris en compte.

2.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE

❖ POSTES SIGNIFICATIFS D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les émissions de GES du Groupe sont liées à la combustion du gaz et la consommation d'électricité de ses installations. Le Groupe continue ses efforts pour limiter ses impacts en maîtrisant ses consommations.

Toutefois, il est à noter que sur la chaîne complète de valeur, les émissions estimées par nos consommations ne représentent que 10 à 20% des émissions totales (estimations en l'absence d'un guide sectoriel), la production et le transport d'aluminium en amont de notre activité et le transport de nos pièces en aval générant une quantité très importante de GES.

Nous ne communiquerons donc que sur les émissions de gaz à effet de serre provenant de notre production, seul poste où nous avons un levier d'influence.

Les émissions directes liées à la consommation de gaz et de propane s'élèvent pour le Groupe à 56 154 tCO2e, dont 6 349 tCO2e due à la combustion de propane.

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité des usines représentent quant à elles 56 410 tCO2e. Les émissions totales directes et indirectes s'élèvent ainsi pour le Groupe 112 564 tCO2e.

Les pièces fabriquées sur un continent sont destinées en quasi-totalité au marché local, limitant ainsi les émissions dues au transport.

Les déplacements professionnels sont limités, privilégiant le recours à la vidéoconférence.

Dans les domaines de la conception produit, Le Bélier recherche des solutions d'allégement des pièces produites pour ses clients automobiles et aéronautiques, contribuant ainsi à la réduction de consommation de carburant et d'émission de CO₂.

Par ailleurs le Groupe n'a pas de flotte de transport et sous-traite cette activité.

❖ L'ADAPTATION AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe et ses filiales ne sont pas présents dans des zones à risques du point de vue du changement climatique (zones désertiques, zones à proximité du niveau de la mer, implantations insulaires)

2.5. PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

❖ LES MESURES PRISES POUR DEVELOPPER LA BIODIVERSITE

Le foncier disponible ou qui n'a pas de vocation industrielle a été aménagé en espaces verts.

3. Informations sociales

3.1. EMPLOI

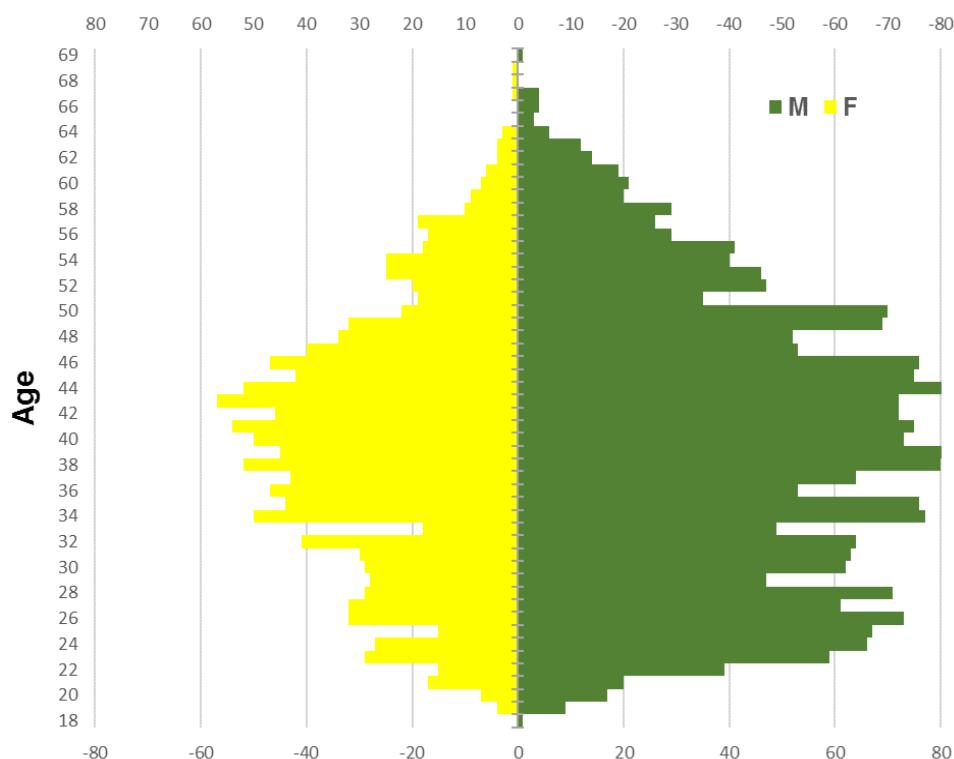
❖ L'EFFECTIF TOTAL ET LA REPARTITION DES SALARIES PAR SEXE, PAR AGE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

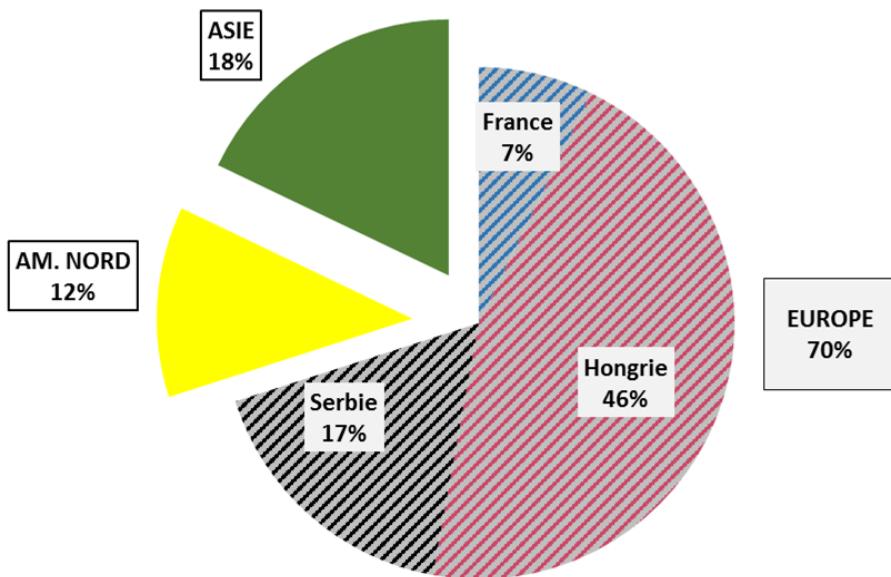
Nous disposons de ces informations pour chacune de nos filiales et en assurons un suivi mensuel. Les effectifs sont répartis par ancienneté selon 3 catégories : Main d'Œuvre Directe, Main d'Œuvre Indirecte et Main d'Œuvre de Structure et suivis

L'ensemble de l'effectif total inscrit au 31/12/16 est de 3 666 personnes.

La connaissance de ces éléments permet d'anticiper des nécessités de renouvellement des effectifs dû au vieillissement naturel, d'équilibrage des effectifs H/F, de mesures sociales notamment pour les séniors.

PYRAMIDE DES ÂGES DU PERSONNEL DU GROUPE LE BELIER AU 31 DECEMBRE 2016 (M/F)



REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE au 31/12/2016

❖ LES EMBAUCHES ET LES LICENCIEMENTS

Les embauches comme les licenciements éventuels des membres de l'encadrement du Groupe sont gérés sous le contrôle de la DRH /Groupe. Elles font l'objet d'un respect des procédures légales et des réglementations spécifiques. Pour les autres catégories de personnel, chaque filiale procède à la réalisation des embauches et des licenciements sous la signature du Directeur de la filiale ou celle du Responsable des Ressources Humaines mandaté.

2016	LB France	FAB France	LBD Chine	LBL Chine	LBW Chine	LBH Hongrie	BSM Hongrie	LBM Hongrie	LBK Serbie	LBQ Mexique	BQM Mexique	TOTAL
Entrées	15	3	22	29	12	369	173	96	265	298	121	1403
Sorties	16	16	39	41	10	182	107	60	229	311	104	1115
TOTAL Flux	-1	-13	-17	-12	2	187	66	36	36	-13	17	288

Sur LBK, du fait de l'attractivité du marché du travail Hongrois et Allemand l'activité a continué à souffrir d'un turnover important.

En Hongrie, le quasi plein emploi a généré davantage de départs de collaborateurs.

Le pourcentage de licenciements est de l'ordre de 3% de nos effectifs.

❖ LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION

Les niveaux de rémunération des salariés du Groupe sont respectueux des contraintes légales ou conventionnelles et ce, par statut. Tous les salaires (corrélés à un temps de travail) résultent d'une contractualisation. Dans chaque filiale, pour une même qualification, tous les salariés de cette qualification ont un niveau de rémunération supérieur au minimum fixé par les dispositions conventionnelles ou internes

Le montant des salaires et charges sociales comptabilisé en 2016 est présenté dans la note annexe aux comptes consolidés « Charges de personnel et effectifs des sociétés consolidées » inclus dans le document de référence.

Compte tenu de l'hétérogénéité des pays dans lesquels nous nous trouvons, la comparaison des moyennes de salaires par pays ne conduit à aucune conclusion pertinente.

L'évolution de ceux-ci est de 2 natures :

- Augmentations collectives (par statut), fruit des négociations salariales avec les organisations syndicales dans chaque filiale, une fois par an (hors Chine).
- Augmentations individuelles, décidées en fonction des performances individuelles au regard des objectifs attendus.

3.2. ORGANISATION DU TRAVAIL

❖ L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Elle dépend des contraintes légales et réglementaires des pays où sont implantées nos usines. La nature de nos activités de fonderie (à feu continu) engendre la pratique d'équipes organisées en 3X8, en 2X8, de week-end et en horaires de journée.

Dans les filiales, l'horaire légal de travail hebdomadaire est de : 35 heures en France, 40 heures en Hongrie, Serbie, Chine, et de 48 heures au Mexique.

Les périodes de congés payés (dont les durées légales en jours calendaires varient entre 6 et 14 jours au Mexique suivant l'ancienneté, 20 à 30 jours en Hongrie selon les âges, 20 jours en Serbie, 30 jours en France et entre 5 et 15 jours selon l'ancienneté en Chine) sont propres à chaque site industriel et se diffèrent possiblement les unes des autres en prenant en compte les données culturelles et/ou religieuses locales.

❖ LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Nous attachons une grande importance aux conditions de vie de nos collaborateurs et chaque année nous réalisons sur nos différents sites des travaux afin d'améliorer la qualité d'espaces de vie (salle de pause, toilettes, vestiaires, salle de restaurant, ...).

❖ L'ABSENTEISME

Il constitue un indicateur social important, significatif à la fois d'une politique de prévention en matière de sécurité et de santé des salariés ainsi que d'un niveau de motivation. Nous suivons tout particulièrement l'absentéisme de niveau « 2 » qui exclut l'absentéisme de niveau « 1 » pour congés et arrêts de longue durée (soit au-delà du troisième mois d'arrêt).

Taux d'absentéisme de niveau 2, par filiales, pour 2016 :

	LBK Serbie	LBD Chine	FAB France	LBH Hongrie	BSM Hongrie	LBQ Mexique	BQM Mexique	LBL Chine	LBW Chine	LBM Hongrie	Moyenne Groupe (Hors LB)
2016	3.1%	1.0%	3.5%	2.4%	3.5%	2.0%	2.6%	0.7%	0.1%	3.2%	2.4%

*= Heures d'absences Niv 2 / (Heures travaillées Propres + Heures Supplémentaires + Heures Absence Niv 1 & 2)
LB étant une société Holding non productive, le taux d'absentéisme n'a pas d'impact sur l'organisation industrielle du Groupe.

3.3. RELATIONS SOCIALES

❖ L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, NOTAMMENT LES PROCEDURES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PERSONNEL ET DE NEGOCIATION AVEC CELUI-CI

Le dialogue social a toujours été privilégié dans l'ensemble de nos filiales.

En France, les différentes Institutions Représentatives du Personnel fonctionnent de longues dates : Comité d'Entreprise (au niveau de l'Unité Economique et Sociale que représente le site de Vérac), Délégués du Personnel, Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, dans le respect des obligations légales françaises ; à ces structures s'ajoutent la représentation (légitime) des personnels au sein des Conseils d'Administration des S.A françaises. Par ailleurs, des délégués syndicaux et/ou représentants syndicaux constituent les interlocuteurs légitimes de la Direction lors des négociations annuelles obligatoires.

Dans nos filiales étrangères, les syndicats sont représentés (à l'exception de la Chine) et participent aux négociations annuelles portant sur les salaires et les avantages de type « collectif ». Bien que la loi locale ne l'impose pas en Hongrie, il existe en outre une instance de représentation du personnel de type « comité d'entreprise » qui gère un budget d'œuvres sociales collectives.

❖ LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Par année, le Groupe signe entre 5 et 7 accords collectifs soit généralement 1 par filiale et plusieurs selon les circonstances en France portant sur les « salaires et avantages » mais aussi sur « les mesures concernant les systèmes de Prévoyance », sur les « intérêssements collectifs », sur les « plans d'épargne entreprise ».

En France, des plans d'actions « Contrat de génération », « Egalité professionnelle » et « Gestion des salariés handicapés » ont été mis en place avec un suivi régulier en Comité d'Entreprise.

3.4. SANTE & SECURITE

❖ LES CONDITIONS DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

La sécurité de nos personnels est un axe de travail du Groupe majeur. Il a d'ailleurs été intégré aux « VALEURS » de notre Groupe et développé tout particulièrement depuis la fin du 2ème semestre 2011.

La nature même de nos activités qui s'exercent dans un environnement chaud, bruyant et possiblement poussiéreux nécessite l'amélioration constante des conditions de travail en particulier pour les ouvriers de nos fonderies. Un suivi médical, avec l'intervention d'une médecine du travail spécifique, est réalisé dans le cadre des obligations et processus propres à chaque pays.

Partout dans le Groupe, le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire et soumis à des procédures de remise de ceux-ci ; le non-respect de ces consignes élémentaires de sécurité peut être sanctionné.

En matière de maladies professionnelles, la répétition de certaines tâches conduit à des états classifiés en France en TMS (troubles musculo-squelettiques). L'installation de systèmes et de processus automatisés vient diminuer ces risques.

Ainsi et par exemple, l'automatisation en France du ressuage, du sciage des pièces sur certains équipements, concourent à cette diminution des risques. Il en est de même, par exemple, dans notre filiale en Serbie où la robotisation de certains chantiers a remplacé le travail manuel.

❖ LE BILAN DES ACCORDS SIGNES AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES OU LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Il n'existe pas d'accord de ce type en notre Groupe.

❖ LES ACCIDENTS DU TRAVAIL NOTAMMENT LEUR FREQUENCE ET LEUR GRAVITE AINSI QUE LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Depuis la fin du 2è semestre 2011 un axe de travail spécifique aux accidents du travail a été mis en place, dont la mise en œuvre d'un Club Sécurité se partageant l'expérience et les bonnes pratiques en la matière.

De plus, au travers de Mars+, des plans d'actions liés à la sécurité sont revus par les membres du CODIR. Cet axe de travail s'accompagne d'un objectif de réduction de l'indice de fréquence de nos accidents du travail au niveau du Groupe, indice qui cette année a évolué de - 78% par rapport à 2011.

L'indice de fréquence est défini par la formule (Nombre d'accidents avec arrêt >24h) x 1000 / effectif disponible. Celui-ci est suivi mensuellement et est comparé à celui de la profession des Fonderies de métaux légers qui s'établissait en 2015 à 56.6 en France.

Indice de fréquence des AT, par filiale, pour 2016

	LBK Serbie	LBD Chine	FAB France	LBH Hongrie	BSM Hongrie	LBQ Mexique	BQM Mexique	LBL Chine	LBW Chine	LBM Hongrie	Moyenne Groupe (Hors LB)
2016	6.6	8.1	6.0	6.8	6.0	30.9	41.1	12.8	0.0	6.7	10.1

Le taux de gravité n'est pas suivi dans l'ensemble des pays (à l'exception de la filiale française FAB, pour laquelle celui-ci s'élève à 0.50) ; notre principal objectif étant de viser le zéro accident (qui est un objectif de fréquence), au travers d'une politique de sécurité à caractère prioritaire, managée au niveau du Groupe.

3.5. FORMATION

❖ LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIERE DE FORMATION

Elles visent à améliorer les compétences «techniques professionnelles-métiers» des salariés (adaptation et renforcement au poste de travail) et à donner des compétences nouvelles notamment dans le domaine managérial pour préparer l'évolution des salariés à d'autres responsabilités.

Les formations de type «langues», entrent dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) afin de proposer une certification au terme des modules de formation.

Les budgets consacrés à la formation sont de 2.1% de la Masse salariale Brute pour l'année 2016 (soit l'équivalent de 46 798 heures de formation).

3.6. DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES / EGALITE DE TRAITEMENT

❖ LA POLITIQUE MISE EN ŒUVRE ET LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En France, chaque année (dans le traitement de la Négociation Annuelle Obligatoire, NAO) est étudiée la situation entre les hommes et les femmes en matière de rémunération et de qualification. Des enseignements sont tirés de cette analyse.

Il n'existe pas dans notre Groupe de pratiques discriminantes entre les hommes et les femmes, que ce soit à l'embauche ou en cours de carrière et aucune action juridique n'a jamais été entreprise sur ce thème à l'encontre du Groupe. La proportion de femmes employées dans notre Groupe représente environ 1/3 de nos salariés. Dans le cadre de la formation déployée en entreprise, les femmes sont traitées à l'égal des hommes.

❖ LA POLITIQUE MISE EN ŒUVRE ET LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Notre usine en France a toujours employé des personnels handicapés. Certains d'entre eux sont des personnes à handicap lourd ; les quotités imposées par la législation française sont atteintes dans cette usine.

En notre siège social, nous n'atteignons pas les quotités imposées mais nous nous approvisionnons en fournitures administratives et autres petits matériels auprès de Centre de Travail pour personnels handicapés. Nous faisons également appel à ces mêmes Centres de Travail pour la réalisation de prestations en notre site industriel (de type «entretien») et/ou en externalisation sur des prestations (de type «emballage»).

❖ LA POLITIQUE MISE EN ŒUVRE ET LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dans le domaine du recrutement en France, nous travaillons avec des cabinets spécialisés et demandons à ceux-ci de nous assurer que leurs pratiques sélectives sont en conformité avec les lois anti-discrimination. Ceux-ci nous fournissent la justification de leurs pratiques et/ou leur déclaration d'adhésion aux chartes d'éthique correspondantes. Dans nos filiales et en la matière, les Responsables des Ressources Humaines sont invités aux mêmes pratiques, par consigne écrite du Directeur des Ressources Humaines & du Développement Social/Groupe.

3.7. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES

❖ AU RESPECT DE LA LIBERTE D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NEGOCIATION COLLECTIVE

Nous respectons les lois de chaque pays ; nos pratiques et résultats traduisent notre respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

❖ A L'ELIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIERE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

L'une des VALEURS de notre Groupe (L'ECHANGE) reconnaît comme fondamental « le partage des idées et des savoirs dans l'intérêt commun et le respect des différences ». Cette dernière dimension est en particulier prise en compte dans le positionnement des jours fériés et des périodes de congés de chacune de nos filiales (ex : Noël Orthodoxe en Serbie, Nouvel An Chinois,...)

❖ A L'ELIMINATION DU TRAVAIL FORCE OU OBLIGATOIRE

Tous nos salariés disposent d'un contrat de travail dont ils sont signataires.

❖ A L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Tous nos salariés sont majeurs et ce, en toutes nos filiales, à l'exception de ceux qui, sous contrat d'apprentissage, ou de professionnalisation peuvent ne pas l'être ; dans cette hypothèse, les parents qui disposent de l'autorité parentale sont cosignataires du contrat de travail.

4. Informations sociétales

4.1. IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le développement de nos activités profite en premier lieu à l’emploi de la population de proximité d’où sont issus nos ouvriers et une très grande partie de nos techniciens.

Nous sommes amenés à faire travailler une sous-traitance de proximité dans différents domaines : mécanique, services de proximité, intérim...

4.2. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

❖ LES CONDITIONS DE DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

Les parties considérées ici sont les clients, les fournisseurs, les actionnaires et les autorités locales.
Les conditions de dialogue avec les partenaires sociaux sont traitées plus avant.

- Les clients :
Nous recherchons des solutions d’allègement des produits et de réduction des émissions de CO₂ pour nos clients, atteignables au niveau de prix et de qualité requis.
Nos clients sont satisfaits de notre offre globale ; ce que l’on constate par le niveau des commandes atteint ces dernières années.
- Les fournisseurs :
Nous recherchons des relations pérennes avec nos fournisseurs. Nous tâchons de les emmener sur des relations durables en leur faisant travailler la qualité de leurs offres. Cette démarche nous permet d’atteindre une performance fournisseur utile à notre compétitivité et à notre croissance.
- Les actionnaires :
Au travers de nos communiqués trimestriels et des réunions d’information semestrielles, au travers de notre document de référence, nous tâchons de délivrer une information sincère et mise à jour.
- Les autorités locales :
Partout où nous sommes implantés, nous appliquons les lois des pays concernés, et nous communiquons chaque fois que nécessaire avec les autorités locales en place.

❖ LES ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MECENAT

Nous n'avons pas de politique en la matière.

4.3. SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS

❖ LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DE LA SOCIETE DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Le politique achat du Groupe ne s’inscrit pas directement dans un référentiel de normes sociales et environnementales.

Néanmoins, plusieurs axes directeurs et actions spécifiques contribuent effectivement à la limitation de l’empreinte environnementale des achats du Groupe :

- a. Massification des achats :

Chaque Société du groupe déploie un plan d’actions visant à massifier localement ses achats.

L’objectif, bientôt atteint, est de limiter le sourcing à cinq fournisseurs pour chaque catégorie d’achat (pièces électriques, mécaniques, hydrauliques, consommables de production, produits chimiques, fluides, etc...).

Cette action de massification du sourcing a notamment comme conséquence une réduction des flux de transport routier.

Le suivi est établi sur la base des statistiques semestrielles achats.

Dans la même perspective de réduction des transports routiers, nous favorisons chaque fois que possible les acheminements de pondéreux par des moyens de transports alternatifs à la route.

b. « Aluminium recyclé »

Nous avons renforcé nos approvisionnements en aluminium recyclé en 2016 par l'usage de pièces concassées issues du recyclage automobile.

c. Mutualisation des applicatifs informatiques :

La politique informatique du Groupe contribue également à la limitation de l'empreinte environnementale : L'informatique de gestion SAP est info-gérée par un prestataire qui a créé des salles serveurs « green IT » près de Bordeaux dans lesquelles le refroidissement est confiné aux seuls serveurs suivant les techniques les plus récentes.

Plusieurs applicatifs fondamentaux pour le fonctionnement du Groupe (gestion financière, gestion documentaire, gestion des données techniques, messagerie, etc..) ont été mutualisés et sont installés sur une base unique sécurisée ; la connexion à distance des utilisateurs est établie en mode sécurisé VPN.

Ainsi le nombre de serveurs -et les couts énergétiques induits- sont significativement réduits.

❖ L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les critères de sécurité des biens et des personnes sont intégrés dans les processus achats. 18 procédures / documents ont été établis et sont déployés sur toutes les usines du groupe dans le cadre du plan interne « Suppliers Safety Management ».

La mise en place effective est contrôlée par un suivi mensuel.

4.4. LOYAUTE DES PRATIQUES

❖ LES ACTIONS ENGAGEES POUR PREVENIR LA CORRUPTION :

- Pour prévenir la corruption, un de nos axes est de responsabiliser juridiquement nos dirigeants. De surcroit, depuis 2011, nous avons mis en place une organisation de contrôle interne avec une ressource dédiée à celui-ci.

❖ LES MESURES PRISE EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

- Santé des consommateurs : non applicable
- Sécurité des consommateurs : notre système qualité, notre participation à la conception et à la co-conception des produits avec les clients, minimise le risque qualité lié à nos produits.

4.5. DROITS DE L'HOMME

❖ LES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Nous n'avons pas de politique spécifique en la matière



Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

ERNST & YOUNG et Associés

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Le Bélier, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre « Rapport 2015 sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions de reporting (ci-après les « Référentiels ») disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre septembre 2015 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionné(e)s⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 18 % des effectifs et 19% des consommations d'énergie.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

La Défense, le 22 mars 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé

³ **Informations environnementales et sociétales :** le volume de déchets d'aluminium et la part valorisée, les consommations d'énergie et le ratio de consommation énergétique par tonne produite, les émissions de gaz à effet de serre.

Informations sociales : l'effectif total inscrit et la répartition par zone géographique, les embauches et les licenciements, le taux d'absentéisme de niveau 2 (hors congés et arrêts de longue durée), les accidents du travail et notamment l'indice de fréquence par filiale et le taux de gravité pour la filiale FAB.

⁴ Filiale LBK en Serbie



Le Bélier
Comptes consolidés
et notes annexes
au 31/12/2016

LE BELIER**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**
Normes IFRS - Par nature - En milliers d'euros

Rubriques	Notes	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 révisé (12 mois) (1) (2)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1.1; 4.1.	312 060	318 458
Autres produits de l'activité	3.1.2	1 016	1 185
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		313 076	319 643
Achats consommés		-148 890	-157 563
Charges de personnel (hors coût des plans d'actions de performance) (1)	3.1.3	-59 308	-54 822
Charges externes		-49 910	-53 014
Impôts et taxes		-3 801	-3 521
Dotations nettes aux amortissements et dépréc. s/immobilisations		-14 960	-13 620
Dotations nettes aux provisions	3.1.5	-155	-242
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1 492	-331
Autres produits et charges d'exploitation	3.1.6	157	-224
RESULTAT OPERATIONNEL DES ACTIVITES (1)		37 701	36 306
Coût des plans d'actions de performance (1)	3.1.7	-8 580	-2 173
Autres produits et charges opérationnels	3.1.8	-600	-624
RESULTAT OPERATIONNEL		28 521	33 509
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3.1.9	212	212
Coût de l'endettement financier brut	3.1.9	-1 787	-2 241
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-1 575	-2 029
Autres produits et charges financiers	3.1.9	312	163
RESULTAT AVANT IMPOT		27 258	31 643
Charge d'impôt	3.1.10	-7 598	-8 163
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		19 660	23 480
Résultat net d'impôt des activités abandonnées.			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		19 660	23 480
Part du groupe		19 660	23 480
Part des intérêts minoritaires			
Résultat net par action	3.1.11	3,12	3,94
Résultat net dilué par action (2)	3.1.11	3,00	3,67

(1) Les chiffres comparatifs 2015 ont été retraités pour être conformes à la nouvelle présentation du Compte de Résultat mise en place au 31 décembre 2016 (voir note 1.3.1 qui définit notamment le nouvel agrégat présenté, le Résultat Opérationnel des Activités).

(2) En 2015 le résultat net dilué par action a été corrigé pour intégrer les options d'achats d'actions (voir note 3.1.11)

Etat consolidé du résultat global total

En milliers d'euros	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 révisé (12 mois)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	19 660	23 480
Ecarts actuariels sur avantages au personnel	-372	60
- <i>dont produits (charges) portés en capitaux propres</i>	-372	60
S/total des éléments non recyclables en compte de résultat, nets d'impôts	-372	60
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	-2 792	1 233
Couverture de flux de trésorerie futurs	-287	-202
- <i>dont produits (charges) portés en capitaux propres</i>	-287	-202
- <i>dont produits (charges) transférés en résultat de la période</i>	0	0
S/total des éléments recyclables en compte de résultat	-3 079	1 031
S/total des produits (et charges) comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts	-3 451	1 091
RESULTAT GLOBAL TOTAL	16 209	24 571
Part du groupe	16 209	24 571
Part des intérêts minoritaires	0	0

LE BELIER
BILAN CONSOLIDÉ normes IFRS
En milliers d'Euros

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015 révisé (1)
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	13 473	13 473
Autres immobilisations incorporelles	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	4 204	4 035
Immobilisations corporelles	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	113 822	91 200
<i>dont Terrains</i>		3 148	3 331
<i>dont Constructions</i>		19 688	20 848
<i>dont Matériel industriel</i>		46 748	43 227
<i>dont autres immobilisations corporelles</i>		44 238	23 794
Autres actifs non courants		335	336
Actifs d'impôts différés		2 617	1 722
		134 451	110 766
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	3.2.5; 3.2.6	30 212	28 910
Clients et comptes rattachés	3.2.5; 3.2.7	58 756	58 501
Autres actifs courants (1)	3.2.5; 3.2.8	12 946	10 882
Actif d'impôt courant (1)	3.2.8	829	475
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.2.9	91 121	70 144
Instruments financiers actifs	3.2.10; 4.2	1 361	801
		195 225	169 713
TOTAL ACTIF		329 676	280 479
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	3.2.11	10 005	10 005
Primes		9 826	9 826
Reserves		101 982	78 108
Ecart de conversion		-13 582	-10 790
Résultat de l'exercice		19 660	23 480
		127 891	110 629
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières à long terme	3.2.12	81 353	65 304
Passif d'impôts différés	3.2.13	254	866
Provisions - non courantes	3.2.14; 3.2.15	3 725	3 237
Autres passifs non courants	3.2.16	3 418	3 801
		88 750	73 208
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières court terme	3.2.12; 3.2.18	4 711	9 325
Part courante des dettes financières à long terme	3.2.12; 3.2.18	23 726	18 217
Provisions - courantes	3.2.14	495	395
Instruments financiers passifs	3.2.18	178	107
Fournisseurs et comptes rattachés		60 390	48 318
Autres passifs courants	3.2.17	23 535	20 280
		113 035	96 642
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		329 676	280 479

(1) Le bilan 2015 a été révisé suite au reclassement des créances CIR et CICE en France en autres actifs courants (voir note 3.2.8).

LE BELIER

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS - En milliers d'euros-

	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultats nets	Ecart de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014	10 005	9 826	85 114	-12 023	-1 257	91 665	0	91 665
Impact au 1/1/2015 d'IFRIC 21			41			41		41
CAPITAUX PROPRES AU 1/1/2015 après impact d'IFRIC 21	10 005	9 826	85 155	-12 023	-1 257	91 706	0	91 706
Résultat net au 31/12/2015			23 480			23 480		23 480
Ecarts actuariels sur avantages au personnel					60	60		60
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger				1 233		1 233		1 233
Couverture de flux de trésorerie futurs					-202	-202		-202
Résultat global au 31/12/2015	0	0	23 480	1 233	-142	24 571	0	24 571
Dividendes versés			-3 022			-3 022		-3 022
Rachat d'actions propres			-4 517			-4 517		-4 517
Plan d'actions de performance			1 891			1 891		1 891
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	10 005	9 826	102 987	-10 790	-1 399	110 629	0	110 629
Résultat net au 31/12/2016			19 660			19 660		19 660
Ecarts actuariels sur avantages au personnel					-372	-372		-372
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger				-2 792		-2 792		-2 792
Couverture de flux de trésorerie futurs					-287	-287		-287
Résultat global au 31/12/2016	0	0	19 660	-2 792	-659	16 209	0	16 209
Dividendes versés			-4 970			-4 970		-4 970
Rachat d'actions propres			-1 003			-1 003		-1 003
Plan d'actions de performance			7 023			7 023		7 023
Autres variations			3			3		3
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	10 005	9 826	123 700	-13 582	-2 058	127 891	0	127 891

LE BELIER**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

En milliers d'euros

	Notes	2 016	2 015
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé	3.1.10	19 660	23 480
Elimination des transactions sans incidence sur la trésorerie :			
Amortissements et provisions		15 939	14 464
Neutralisation des coûts des plans d'actions de performance non décaissés	3.1.3	7 023	1 891
Neutralisation change latent lié aux variations de juste valeur des instruments financiers et aux variations de change	3.1.8	536	676
Variation des impôts différés	3.1.9	-1 535	-292
Reprise de subvention d'investissement	3.2.16	-404	-253
Plus et moins values de cession d'immobilisations		-28	122
Capacité d'autofinancement		41 191	40 088
Incidence de la variation des décalages de trésorerie			
Variation du besoin en fond de roulement		10 661	4 531
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)		51 852	44 619
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.2.2	-40 267	-20 894
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		42	84
Variations des immobilisations financières		-44	-37
Subventions d'investissements reçues	3.2.16	0	1 666
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales (variation de périmètre)		0	0
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)		-40 269	-19 181
Free cash Flow (A) + (B)		11 583	25 438
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital			
Actions propres	3.2.11.3	-1 003	-4 517
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	3.2.11.4	-4 970	-3 022
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Levées d'emprunts	3.2.12	52 568	41 314
Remboursements d'emprunts	3.2.12	-32 033	-24 107
Avances reçues des tiers			
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)		14 562	9 668
Incidence du changement de périmètre (E)		0	0
Incidence des variations nettes de taux de change - écart de conversion (D)		-554	-416
Variation de trésorerie nette (A+B+C+D+E+F)		25 591	34 690
Trésorerie à l'ouverture (F)	3.2.9	60 819	26 129
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E+F)	3.2.9	86 410	60 819

**NOTES ANNEXES
AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

AU 31 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

PRESENTATION DU GROUPE	66
1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	66
1.1. ARRETE DES COMPTES	66
1.2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	66
1.2.1. Déclaration de conformité.....	66
1.2.2. Méthode de consolidation.....	68
1.2.3. Date de clôture	68
1.2.4. Jugements et estimations.....	68
1.2.5. Faits marquants de l'exercice.....	68
1.2.6. Evènements postérieurs à la clôture.	68
1.3. CHANGEMENTS COMPTABLES	69
1.3.1. Changement de présentation.....	69
1.4. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	69
1.4.1. Présentation du bilan	69
1.4.2. Regroupement d'entreprises.....	69
1.4.3. Immobilisations	70
1.4.4. Dépréciation des actifs	71
1.4.5. Stocks	72
1.4.6. Actifs et passifs financiers – Instruments financiers.....	72
1.4.7. Opérations en devises	74
1.4.8. Impôts différés.....	74
1.4.9. Subventions d'investissements.....	74
1.4.10. Provisions et passifs à plus d'un an	74
1.4.11. Avantages au personnel.....	74
1.4.12. Paiements fondés sur des actions	75
1.4.13. Produits des activités ordinaires.....	75
1.4.14. Résultat Opérationnel des Activités	75
1.4.15. Autres produits et charges opérationnels	75
1.4.16. Résultat par action	75
1.4.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	76
1.4.18. Immeubles de placement	76
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	77
2.1. VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	77
2.2. LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES.....	77
2.3. ENTREPRISES NON CONSOLIDÉES	77
3. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	78
3.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ.....	78
3.1.1. Chiffre d'affaires consolidé par activité.....	78
3.1.2. Autres produits de l'activité	78
3.1.3. Charges de personnel et effectifs des sociétés consolidées.....	78
3.1.4. Frais de recherche et développement	79
3.1.5. Dotations nettes aux provisions	79
3.1.6. Autres produits et charges d'exploitation	79
3.1.7. Coût des plans d'actions de performance	79
3.1.8. Autres produits et charges opérationnels	80
3.1.9. Résultat financier	80
3.1.10. Charge d'impôts	80
3.1.11. Résultats par action.....	81
3.1.12. EBITDA.....	82

3.2.	<i>BILAN CONSOLIDÉ</i>	83
3.2.1.	<i>Goodwill</i>	83
3.2.2.	<i>Immobilisations brutes</i>	83
3.2.3.	<i>Amortissements et dépréciations des immobilisations</i>	85
3.2.4.	<i>Contrats de location</i>	86
3.2.5.	<i>Dépréciations d'actifs</i>	87
3.2.6.	<i>Stocks et en-cours</i>	87
3.2.7.	<i>Clients et comptes rattachés</i>	88
3.2.8.	<i>Actifs courants d'exploitation</i>	88
3.2.9.	<i>Trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	88
3.2.10.	<i>Instruments financiers dérivés actifs</i>	88
3.2.11.	<i>Capitaux propres</i>	89
3.2.12.	<i>Emprunts et dettes financières long terme</i>	92
3.2.13.	<i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	94
3.2.14.	<i>Provisions</i>	95
3.2.15.	<i>Avantages au personnel</i>	95
3.2.16.	<i>Autres passifs non courants : Subventions d'investissement</i>	97
3.2.17.	<i>Autres passifs courants</i>	98
3.2.18.	<i>Passifs financiers – part courante</i>	98
4.	INFORMATIONS DIVERSES	99
4.1.	INFORMATION SECTORIELLE	99
4.1.1.	<i>Chiffres significatifs par secteur</i>	99
4.1.2.	<i>Chiffre d'affaires par principaux clients</i>	100
4.2.	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS : INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX ET DE CHANGE 101	101
4.3.	TAUX DE CONVERSION DES DEVISES ETRANGERES	101
4.4.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	102
4.5.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	103
4.5.1.	<i>Relations avec Le Bélier Participations, GALILEE et COPERNIC</i>	103
4.5.2.	<i>Rémunération des dirigeants</i>	103
4.6.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	103
4.7.	OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	104
4.7.1.	<i>Risque de taux et de change</i>	104
4.7.2.	<i>Risque de liquidité</i>	106
4.7.3.	<i>Risque de crédit</i>	106

Présentation du Groupe

LE BELIER est un groupe spécialisé dans la fonderie d'aluminium pour l'industrie automobile mondiale. Depuis juin 1999, ses titres sont cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment C, et depuis le 29 janvier 2016, au compartiment B.

1. Principes et méthodes comptables

1.1. ARRETE DES COMPTES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration du Bélier du 21 mars 2017.

Ces comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 18 mai 2017.

1.2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.2.1. Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de l'exercice 2016 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes 2016 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 31 décembre 2016 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables en Europe à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2016 :

Le Bélier a appliqué les Normes, amendement de normes et interprétations applicables en Europe à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2016, et en particulier :

- Amendements à IAS19 : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel
- Améliorations annuelles des IFRS (2010-2012)
- Amendements à IFRS 11: Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
- Amendements à IAS 16 et IAS 38: Clarification sur les modes d'amortissement acceptables
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014)
- Amendements à IAS 1 : Initiative concernant les informations à fournir
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation » ;

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais d'application non obligatoire pour les comptes 2016

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016 :

- IFRS 16 « Contrats de location »

IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SI C associées et viendra supprimer la divergence de traitement comptable qui était précédemment faite entre « contrats de location simple » et « contrats de location financement ». Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentative de l'obligation de payer ce droit.

Cette norme sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 et peut-être appliquée par anticipation, à condition d'appliquer également IFRS 15.

Au cours de l'exercice 2017 le Groupe LE BELIER va engager le recensement des contrats de location et de leurs principales dispositions au sein de ses filiales afin d'évaluer les incidences qualitatives et quantitatives de cette future nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe.

À l'issue de cette analyse, le Groupe pourra arrêter les modalités de transition et évaluer sa capacité à appliquer IFRS 16 de manière anticipée au 1er janvier 2018, en même temps qu'IFRS 15.

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

IFRS15 doit remplacer les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations liées (IFRIC 13, IFRIC 15, IFRIC 18, SIC 31) en établissant des principes généraux pour la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Ces principes sont fondés sur l'idée que la comptabilisation du chiffre d'affaires doit dépeindre le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour des montants représentatifs de la rémunération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

La mise en œuvre de la norme repose sur une démarche constituée de 5 étapes (identification du contrat, identification des obligations de performance, détermination du prix de transaction, allocation du prix de transaction ; comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque l'obligation de performance est satisfaite).

L'amendement « clarifications to IFRS 15 » publié en avril 2016, apporte quelques clarifications sur l'identification des obligations de performance, la mise en œuvre des dispositions permettant de distinguer un « agent » d'un « principal », la comptabilisation des licences et ajoute de nouveaux expédients pratiques liés à la transition.

Cette norme sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences de cette norme sur ses comptes consolidés mais n'anticipe pas d'impacts significatifs à ce stade.

Concernant les autres normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016 :

- IFRS 9 Instruments financiers
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » (date de première application ajournée par l'IASB à une date restant à préciser) ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat: comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes » ;
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IFRS 4 : "Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4"
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2014-2016)
- IFRIC 22 « Transactions en devises et paiements d'avance »
- Amendements à IAS 40 : « Transferts des immeubles de placement »

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Il n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Par ailleurs, le Groupe n'applique aucune des normes et interprétations qui auraient été publiées par l'IASB et non encore adoptées par l'Union Européenne.

1.2.2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

1.2.3. Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2016.

1.2.4. Jugements et estimations

La préparation des états financiers du Groupe requiert de la part du management le recours, à des jugements, estimations et hypothèses, qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Les estimations comptables et hypothèses concourant à la préparation des états financiers ont été effectuées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écartez de ces estimations.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet de jugements ou d'estimations sont notamment les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur (voir note 3.2.5); l'évaluation des engagements de retraite (voir note 3.2.15), l'évaluation des provisions pour risques (voir note 3.2.14), les durées d'utilisation des immobilisations (voir note 1.4.3), les impôts différés (voir note 3.2.13), l'évaluation de la juste valeur des paiements fondés en actions (voir note 3.2.11).

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de la préparation des comptes. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les éléments réels peuvent différer des estimés comptabilisés.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, concernent notamment les dépréciations d'actifs non financiers, les actifs d'impôts différés et les provisions pour risques et charges (cf. infra).

1.2.5. Faits marquants de l'exercice

Néant.

1.2.6. Evènements postérieurs à la clôture.

Néant.

1.3. CHANGEMENTS COMPTABLES

1.3.1. Changement de présentation

La présentation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2016 est identique à celle des comptes consolidés pour l'exercice 2015, à l'exception des modifications suivantes apportées au compte de résultat afin d'en améliorer la lisibilité:

- Le poste « Charges de personnel » est présenté désormais hors coût des plans d'actions de performance ;
- Le sous-total « Résultat Opérationnel Courant » (ROC) est supprimé ;
- Un nouveau sous-total est intégré au compte de résultat : « Résultat Opérationnel des Activités » (ROA) qui correspond au Résultat Opérationnel avant « coûts des plans d'actions de performance » et avant « autres produits et charges opérationnels » ;
- Un nouveau poste est ajouté sous le ROA, intitulé « Cout des plans d'actions de performance » (Coût des P.A.P.).

Le poste « Coûts des plans d'actions de performance », présenté après le Résultat Opérationnel des Activités, a été créé afin d'isoler ces charges de personnel qui sont variables en terme de fréquence ou de quantum, soumises à des dispositions légales qui évoluent, et enfin, qui relèvent d'une décision d'actionnaires.

Ainsi, le nouvel agrégat « Résultat Opérationnel des Activités » permettra de mieux refléter la performance du Groupe liée à son activité industrielle et commerciale, et d'améliorer la comparabilité d'une période à l'autre.

L'autre objectif est de rendre aussi la communication plus homogène, puisque l'EBITDA, autre indicateur clé du Groupe, qui est présenté dans les notes annexes aux états financiers consolidés depuis 2012 (voir note 3.1.12), est lui aussi déjà défini avant impact du coût des plans d'actions de performance.

Afin d'assurer une parfaite comparabilité, ces changements de présentation ont été intégrés au Compte de résultat 2015, conduisant la société à présenter un compte de résultat révisé. Le tableau ci-après présente les modifications apportées et leurs impacts sur les postes concernés.

en milliers d'euros	Compte de résultat 2015 publié	Impacts de la nouvelle présentation du compte de résultat	Compte de résultat 2015 révisé	Commentaire
Charges de personnel	-56 995	2 173	-54 822	libellé du poste devient: "Charges de personnel (hors coût des plans de performance)"
Résultat opérationnel des activités	N/A		36 306	
Coût des plans d'actions de performance		-2 173	-2 173	
Résultat opérationnel courant	34 133		N/A	
Autres produits et charges opérationnels	-624		-624	
Résultat opérationnel	33 509		33 509	

1.4. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

1.4.1. Présentation du bilan

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), le bilan présente distinctement les actifs et les passifs courants des actifs et passifs non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation ainsi que ceux dont la maturité est inférieure à douze mois à la date de la clôture sont classés en courants, les autres en non courants.

1.4.2. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la société acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition.

Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers consolidés, l'information comparative présentée pour les périodes précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque le goodwill est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges de la période et présentés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé.

1.4.3. Immobilisations

1.4.3.1. Immobilisations incorporelles

Seuls les actifs incorporels répondant à la définition de la norme IAS 38 sont comptabilisés au bilan.

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » concerne principalement des logiciels acquis ou développés en interne et des coûts de recherche et développement.

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice sur lequel ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement de l'actif ;
- et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale en qualité d'actif, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, c'est-à-dire au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service. Il est amorti linéairement sur la période, n'excédant pas 5 ans, au cours de laquelle sont attendus les avantages économiques liés au projet.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, qui ne dépasse pas 5 ans.

Le groupe ne dispose pas de fonds de commerce issus de regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004, ni de frais d'établissement, ni de marque.

1.4.3.2. Immobilisations corporelles

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 « première application des normes IFRS », le Groupe a choisi de réévaluer à leur juste valeur présumée correspondant au nouveau coût historique amorti certaines catégories d'immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

Ces réévaluations se sont appuyées sur l'expertise d'un cabinet indépendant. Elles ont porté sur tous les actifs faisant l'objet d'une approche par composant, et sur l'immobilier, lui-même approché par composant, excepté sur les actifs de Chine et de Serbie, non significatifs à l'ouverture au 1^{er} janvier 2004 en termes de valeur d'immobilisation.

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production comprenant les charges directes et indirectes de production sur la base de l'activité normale. Ce coût comprend notamment les droits de mutations, honoraires, commissions et frais d'actes attribuables à l'acquisition ou la construction des actifs.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation qui exige une longue période de préparation avant d'être utilisée sont incorporés au coût d'entrée de cet actif, conformément à IAS 23 révisée.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition et sous déduction éventuelle d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode d'amortissement linéaire est retenu.

Le Groupe procède annuellement à la révision des plans d'amortissement en fonction des durées d'utilité effectives de ses actifs corporels.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a isolé parmi les équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique.

Principales durée d'amortissement et méthodes	Durée	Amortissement Economique
Frais recherche-développement	5 ans	Linéaire
Concessions – brevets – licences Sauf logiciel standards et spécifiques	5 ans 3 ans	Linéaire Linéaire
Constructions –Aménagements bâtiments Géré en composants	25 ans	Linéaire
- Gros œuvre	40 ans	Linéaire
- Couverture	25 ans	Linéaire
- Réseaux câblés	15 ans	Linéaire
- Aménagements intérieurs	20 ans	Linéaire
Rénovation de bâtiments anciens	15 ans	Linéaire
Matériel industriel, cas général	6 ans 2/3	Linéaire
Sauf matériel industriel géré par composants	5 à 15 ans (fonction des composants)	Linéaire
Moules de productivité	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Autres immo. corporelles non industrielles	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	2 ans	Linéaire

Les biens financés par location financière sont comptabilisés en immobilisations à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Conformément à la norme IAS 17, les critères d'appréciation des contrats sont notamment:

- le rapport entre les durées d'utilité des biens pris en location et la durée du contrat,
- la comparaison entre les paiements futurs et la juste valeur du bien,
- l'existence d'une clause de transfert de propriété ou d'option d'achat,
- le caractère spécifique de l'actif.

Les immobilisations significatives cédées dans le cadre d'un contrat de lease-back sont conservées à l'actif pour leur valeur d'origine et continuent d'être amorties. Les engagements correspondants à l'égard des bailleurs sont comptabilisés en dettes financières. Les redevances sont ventilées en remboursements de dettes et en coût de l'endettement financier.

1.4.4. Dépréciation des actifs

La norme IAS 36 définit la méthode qu'une entreprise doit appliquer afin de s'assurer que la valeur comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant recouvré par leur utilisation ou leur vente.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer individuellement la valeur recouvrable des actifs, ceux-ci sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles cette valeur est alors déterminée.

En dehors de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un

indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur. Les indices de perte de valeur sont passés en revue à chaque clôture.

Les UGT du Groupe Le Bélier sont basées sur l'organisation opérationnelle par activité. Elles représentent les plus petits groupes d'actifs dont l'utilisation continue génère des cash-flows largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs (à savoir les sites de production).

Les actifs immobilisés (écart d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles), font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou des circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés des UGT, incluant les goodwills. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise dans la limite de la valeur comptable qui aurait été celle du bien en l'absence de toute constatation de perte de valeur sur les exercices précédents. Une perte de valeur constatée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

1.4.5. Stocks

En application de la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Les marchandises et les approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits et travaux en cours sont évalués à leur coût de fabrication comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production sur la base de l'activité normale.

Concernant les produits finis, les en-cours d'outillages et les en-cours de pièces : la valorisation est déterminée soit au prix de revient soit à la valeur réalisable, lorsque celle-ci lui est inférieure.

Les principes appliqués en matière de dépréciation sont les suivants :

Pour les matières premières, fournitures, matières consommables, emballages, et produits finis : une dépréciation est constituée qui tient compte d'une possible valeur nette de réalisation; les stocks à déprécier étant identifiés à partir de critères de rotation lente.

1.4.6. Actifs et passifs financiers – Instruments financiers

1.4.6.1. Actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Le Groupe ne possède pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ni d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée, au cas par cas, lorsque la créance présente des risques d'irréécouvrabilité.

Dans le cadre d'opérations récurrentes ou ponctuelles, les créances clients peuvent faire l'objet d'escompte et être cédées à des établissements bancaires. Une analyse est alors menée lors de ces opérations pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité de ces risques et avantages, les créances clients sont décomptabilisées du bilan et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus, le cas échéant.

Dans la situation inverse, les créances clients continuent à être comptabilisées au bilan et une dette financière est reconnue en concours bancaires courants pour le montant escompté.

1.4.6.2. Emprunts bancaires

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

1.4.6.3. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont évaluées à leur juste valeur en date de clôture.

1.4.6.4. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et de swaps de taux d'intérêt et de devises pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

La juste valeur des contrats de change à terme résulte de la différence entre le cours de change à terme et le taux du contrat. Le cours de change à terme est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de devises est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé,
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé,

Couverture de juste valeur :

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

Couverture de flux de trésorerie :

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

1.4.7. Opérations en devises

Il est rappelé que la monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe est l'euro.

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de la clôture de l'exercice et les écarts sont constatés directement en résultat financier.

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Elle est également utilisée pour enregistrer les effets des investissements nets de ces activités à l'étranger.

La méthode de conversion est la suivante : postes de bilan au cours de clôture, postes de compte de résultat au cours moyen, les différences étant enregistrées directement en capitaux propres en écart de conversion.

1.4.8. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » des impôts différés actifs ou passifs sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du taux variable, au taux applicable le plus probable à la date du versement.

Pour chaque entité fiscale,

- les impôts différés actifs et passifs sont compensés afin de constater une position nette.
- les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits reportables ne sont pas constatés au-delà des impôts différés nets passifs, lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.4.9. Subventions d'investissements

Le groupe peut bénéficier de subventions d'investissements dans le cadre de ses activités.

Ces subventions sont comptabilisées pour leur valeur brute en autres passifs non courants.

La reprise en compte de résultat est faite selon le même rythme que celui des amortissements des équipements subventionnés, en autres produits de l'activité.

1.4.10. Provisions et passifs à plus d'un an

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'à la clôture d'un exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'évènements passés dont il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources dans des délais encore incertains à la date d'arrêté des comptes mais dont le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.4.11. Avantages au personnel

L'application de la norme IAS 19 relative aux avantages au personnel entraîne la comptabilisation de l'ensemble des avantages au personnel identifiés, notamment indemnités de départ en retraite et indemnités de fin de contrat.

Ces avantages au personnel font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle qui repose sur :

- des hypothèses en matière d'inflation, de hausse des salaires, de rendement des actifs ou de taux utilisés pour actualiser les obligations, hypothèses qui évoluent d'une année par rapport à l'autre ;
- les écarts constatés entre ces hypothèses et la réalité.

Les montants bruts de ces avantages sont enregistrés au bilan en provisions à long terme, les variations de l'exercice sont comptabilisées au compte de résultat en « dotations nettes aux provisions » d'une part, et en « autres produits et charges financières » d'autre part pour le montant correspondant au coût financier, à l'exception des écarts actuariels sur indemnités de retraite qui sont comptabilisés en capitaux propres.

1.4.12. Paiements fondés sur des actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions.

Conformément à IFRS2 – Paiement fondés sur des actions –, ces plans sont comptabilisés comme des transactions réglées en instruments de capitaux propres. En conséquence, la juste valeur des options est évaluée à la date d'attribution et est constatée au poste « Coût des plans d'actions de performance » dans le compte de résultat par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en contrepartie d'une augmentation de la situation nette dans un compte spécifique.

1.4.13. Produits des activités ordinaires

Pour les pièces, les produits sont constatés à la livraison, ou bien à la consommation dans le cas des stocks dépôt-consignation.

Pour les outillages, les produits sont enregistrés à l'acceptation des pièces-type par le client.

Ces produits sont enregistrés en chiffre d'affaires.

1.4.14. Résultat Opérationnel des Activités

La société a défini un nouvel indicateur, le Résultat Opérationnel des Activités (« ROA ») qui correspond au résultat opérationnel avant coûts des plans d'actions de performance et avant autres produits et charges opérationnels.

1.4.15. Autres produits et charges opérationnels

A ce poste sont comptabilisés des produits ou charges considérés de nature non récurrente ou anormale et d'un montant significatif.

Ceux-ci concernent notamment :

- les produits ou les charges directement attribuables au regroupement d'entreprises, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, et ceux liés aux cessions de filiales;
- les coûts des actions de restructuration soit principalement le coût des départs de personnel, les charges externes générées par ces actions, les coûts de fermeture de site;
- les variations de provisions constituées pour ces restructurations, par exemple provisions pour PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) ou GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences).

Les coûts provisionnés comprennent les indemnités de préavis, les indemnités conventionnelles ou légales de licenciement, les indemnités de départ volontaire, les aides à la création ou à la reprise d'entreprise, les aides à la mobilité géographique, le coût de l'organisme d'aide au reclassement, les dépenses de formation et les frais de déplacement du personnel concerné par l'accord.

Les provisions n'incluent pas de coûts de reconversion ni de relocalisation du personnel conservé ;

- Les variations de provision pour dépréciation d'actifs consécutives à des chutes brutales d'activité et de provisions pour litiges de nature anormale ou non récurrente.
- Les éventuels litiges significatifs, non directement liés aux activités opérationnelles du Groupe.

1.4.16. Résultat par action

Le résultat net par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le résultat net dilué par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par la somme du nombre moyen pondéré d'actions sur la période et du nombre total d'instruments dilutifs.

1.4.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à 3 mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants et des financements à court terme.

1.4.18. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations d'actifs.

Ces immeubles sont amortis sur une durée n'excédant pas 25 ans.

2. Périmètre de consolidation

2.1. VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Néant.

2.2. LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES

ENTREPRISES (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	31/12/2016		
				% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation
LE BELIER S.A. (Société mère)	LB	VERAC (33) FRANCE	39362977900017	100,00%	100,00%	Intégration globale
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) FRANCE	59615014400019	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BSM	SZOLNOK - HONGRIE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER KIKINDA (Fonderie d'alliages légers)	LBK	KIKINDA - SERBIE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LBO (Location machines)	LBO	VERAC (33) FRANCE	40307761300012	100,00%	100,00%	Intégration globale
HDPCI (holding)	HDPCI	HONG KONG	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER LUSHUN (Fonderie d'alliages légers)	LBL	LUSHUN - CHINE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER WUHAN (Fonderie d'alliages légers)	LBW	WUHAN - CHINE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale
LE BELIER MOHACS (Fonderie d'alliages légers)	LBM	MOHACS - HONGRIE	Etrangère	100,00%	100,00%	Intégration globale

- LE BELIER a une activité de Holding active rendant des prestations de services au profit du Groupe.
- HDPCI, filiale à 100% de LE BELIER, est la holding des trois sociétés LBL, LBW et LBM.
- Les autres filiales consolidées ont une activité de fabrication de pièces en aluminium destinées aux équipementiers et constructeurs de moyens de transport, à l'exception de LBO qui a une activité de location de machines.

La société tête de groupe est LE BELIER PARTICIPATIONS.

2.3. ENTREPRISES NON CONSOLIDEES

Néant.

3. Notes annexes aux états financiers consolidés

Tous les montants sont indiqués en milliers d'euros (KEUR).

3.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

3.1.1. Chiffre d'affaires consolidé par activité

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Fonderies	261 759	270 660	-3,3%
Usinage	34 114	32 254	5,8%
Fabrication outillages	11 021	10 781	2,2%
Autres (1)	5 166	4 763	8,5%
TOTAL	312 060	318 458	-2,0%

(1) inclut notamment des prestations de services.

3.1.2. Autres produits de l'activité

En application d'IAS20, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été comptabilisé comme une subvention et figure dans le poste « Autres produits de l'activité » pour un montant de 271 K€ au 31/12/2016, et 297 K€ au 31/12/2015.

Le Groupe a également enregistré en 2016 au poste «autres produits de l'activité» un produit de 318 K€ au titre du crédit d'impôt-recherche en France contre 388 K€ en 2015.

3.1.3. Charges de personnel et effectifs des sociétés consolidées

3.1.3.1. Charges de personnel (hors coût des plans d'actions de performance)

	31/12/2016	31/12/2015 révisé	Variation
Salaires	41 865	39 183	6,8%
Charges sociales	13 353	12 056	10,8%
Autres charges de personnel	4 090	3 583	14,2%
S/Total charges de personnel (hors coût des plans d'actions de performance)	59 308	54 822	8,2%

A compter du 31 décembre 2016, le groupe a choisi de présenter les charges de personnel hors coûts des plans d'actions de performance.

Ces derniers sont désormais enregistrés isolément dans le compte de résultat, sous le résultat opérationnel d'activité, dans le poste « Coût des plans d'actions de performance », pour un montant de 8 580 K€ en 2016 et un montant de 2 173 K€ en 2015 (Voir notes 1.3.1 et 3.1.7).

Par ailleurs, les coûts relatifs aux intérimaires et personnels extérieurs à la société sont enregistrés dans le poste « Charges externes » pour 3 889 K€ en 2016 et pour 4 018 K€ en 2015.

3.1.3.2. Effectifs disponibles (y compris intérimaires)

Effectifs par pays	Fin de période		Moyen	2015
	31/12/2016	31/12/2015		
France	239	243	246	278
Hongrie	1 794	1 527	1 688	1 451
Serbie	606	602	608	596
Chine	749	784	763	781
Mexique	451	450	453	447
Total	3 839	3 606	3 758	3 553

Effectifs par nature	31/12/2016	31/12/2015	Moyen	2015
Main d'œuvre directe	2 406	2 354	2 371	2 349
Main d'œuvre indirecte	1 067	922	1 032	889
Main d'œuvre structure	366	330	355	315
Total	3 839	3 606	3 758	3 553

3.1.4. Frais de recherche et développement

En 2016, le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 701 K€, dont 644 K€ de frais de personnel, contre respectivement 166 K€ et 50 K€ en 2015.

Par ailleurs, le Groupe a enregistré en 2016 au poste « autres produits de l'activité » un produit de 318 K€ au titre du crédit d'impôt-recherche en France contre 388 K€ en 2015.

3.1.5. Dotations nettes aux provisions

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2016			31/12/2015
	Dotation	Reprise	Dot. Nettes	Rappel Dot. Nettes
Provision pour dépréciation client	0	0	0	0
Provision pour risques et charges	-347	192	-155	-242
s/t Dotations nettes aux provisions	-347	192	-155	-242

Remarque : les dépréciations nettes des stocks sont incluses,

- pour les stocks de matières et consommables, dans le poste « Achats consommés » pour - 335 K€ ;
- pour les stocks de produits en cours et finis, dans le poste « variation des stocks de produits encours et finis » pour -111 K€.

3.1.6. Autres produits et charges d'exploitation

En 2016 les produits d'exploitation s'élèvent à 416 K€ et les charges d'exploitation à -259 K€.

3.1.7. Coût des plans d'actions de performance

A ce poste sont reclasées les charges de personnel liées aux plans d'actions de performance :

- Au 31 décembre 2016 pour un montant de 8 580 K€ comprenant 7 023 K€ d'avantages octroyés et 1 557 K€ de cotisations sociales et de complément d'intéressement ;
- Au 31 décembre 2015, pour un montant de 2 173 K€, comprenant 1 891 K€ liés à la juste valeur des avantages octroyés et 282 K€ de complément d'intéressement.

Voir note 1.3.1 relative à la présentation du compte de résultat

3.1.8. Autres produits et charges opérationnels

En 2016 les charges et produits opérationnels non courants s'élèvent à - 600 K€ contre - 624 K€ en 2015.

Sur la période, ils concernent en totalité les charges nettes de dépréciation d'immobilisations en France liées à l'arrêt prévu de certains chantiers automobiles grande série.

3.1.9. Résultat financier

	2016	2015
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	212	212
Coût de l'endettement financier brut	-1 787	-2 241
Coût de l'endettement financier net	-1 575	-2 029
Gains (pertes) de change réalisés	846	834
Gains (pertes) de change latents	-536	-676
Autres produits ou (charges) financières	2	5
Autres produits et charges financières	312	163
Résultat financier	-1 263	-1 866

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les éléments disponibles sur les filiales hongroises et serbe ont permis de retenir l'Euro comme monnaie fonctionnelle de ces filiales, selon la norme IAS 21.

- Montants recyclés pendant l'exercice en provenance des capitaux propres : néant

- Flux de trésorerie positifs et négatifs liés aux charges financières nettes:

	2016	2015
Produits financiers encaissés	212	212
Produits financiers non encaissés	-	-
Total produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	212	212
Charges financières décaissées	-1 563	-2 155
Charges financières non décaissées	-224	-86
Total coût de l'endettement financier brut	-1 787	-2 241

Les charges financières non décaissées comprennent les intérêts sur avantages au personnel pour -70 K€ et les charges financières pour couverture de taux d'emprunt en France pour - 154K€.

3.1.10. Charge d'impôts

3.1.10.1. Ventilation de l'impôt :

	2016	2015
Produit / (Charge) impôt courant	-9 133	-8 455
Produit / (Charge) impôt différé	1 535	292
Total Produit / (Charge) d'impôt	-7 598	-8 163

La charge d'impôt courant concerne principalement les sociétés hongroises, chinoises, serbe et françaises qui dégagent des résultats imposables.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises font l'objet au 31 décembre 2016 de la comptabilisation d'un impôt différé actif, compte tenu d'un bénéfice réalisé sur l'exercice et de perspectives favorables. Le produit d'impôt différé correspondant s'élève à 340 K€.

Au Mexique un impôt différé actif a été comptabilisé en 2015 et 2016 au titre de différences temporaires liées aux durées d'amortissement. Il n'y a pas eu de variation sur l'exercice.

3.1.10.2. Renseignements sur les taux d'imposition différés:

	2016	2015
Chine	25%	25%
Hongrie LBH	9%	17%
Hongrie BSM	9%	17%
Hongrie LBM	9%	10%
France	33,33%	33,33%
Mexique	30%	30%
Serbie	15%	15%

3.1.10.3. Preuve d'impôt

	2016	2015
Résultat avant impôt	27 258	31 636
Impôt théorique (33,33%)	-9 085	-10 544
Impôts différés actifs non reconnus sur pertes de la période	-139	-262
Impact des différences de taux d'imposition	2 685	3 484
Impact des différences permanentes et autres	-1 059	-841
Impôt comptabilisé	-7 598	-8 163

3.1.11. Résultats par action

	2016	2015
Résultat net en KEUR (A)	19 660	23 480
Nombre d'actions au 1er janvier	6 582 120	6 582 120
Nombre d'actions créées sur la période	0	0
Nombre d'actions en fin de période	6 582 120	6 582 120
Nombre d'actions auto-détenues	288 800	618 748
Nombre moyen pondéré et ajusté d'actions ordinaires pour le résultat de base par action (B)	6 293 320	5 963 372
Nombre instruments dilutifs (options d'achat d'actions et plan d'attribution gratuite d'actions) (1)	260 283	426 294
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat de base par action (C)	6 553 603	6 389 666
Résultat net par action (en euro) (A x 1000 / B)	3,12	3,94
Résultat net dilué par action (en euro) (A X 1000 / C)	3,00	3,67

(1) En 2015, le nombre d'instruments dilutifs et le résultat net dilué par action ont été corrigés pour intégrer les options d'achat d'actions.

3.1.12. EBITDA

Le BELIER a redéfini cet indicateur de la façon suivante :

EBITDA : Résultat Opérationnel des Activités augmenté des dotations nettes aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (hors dépréciations pour actifs circulants), diminué des reprises de subventions d'investissement, diminué du résultat de cession des éléments d'actifs.

Les coûts des plans de d'actions de performance et la participation des salariés sont exclus de cet indicateur.

	2016	2015
Résultat Opérationnel des Activités	37 701	36 306
Dotations nettes aux amortissements et aux dépreciations sur immobilisations	14 960	13 620
Dotations nettes aux provisions (hors dépréciation pour actifs circulants)	155	242
Reprises subventions investissements	-404	-253
Plus values sur cessions d'immobilisations	-28	1
EBITDA avant coût global des plans d'actions de performance	52 384	49 916

3.2. BILAN CONSOLIDE

3.2.1. Goodwill

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute	13 473	13 473
Perte de valeur	0	0
Valeur nette	13 473	13 473
<u>Ventilation par entité</u>		
LBL-LBW	12 923	12 923
LBH	66	66
BSM	453	453
LBK	31	31
TOTAL	13 473	13 473

3.2.2. Immobilisations brutes

3.2.2.1. Immobilisations brutes au 31/12/2015 (y compris goodwill)

Situations et mouvements de la période	31/12/2014 révisé	Virement	Impact écart de change	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Goodwill	13 473					13 473
Coûts de développement (1)	1 234		2	870		2 106
Concessions, brevets et marques	4 135		56	603	-4	4 790
Concessions, brevets et marques en crédit-bail	2 204					2 204
Autres immobilisations incorporelles	0					0
Avances et acomptes	293			-168		125
Autres immobilisations incorporelles	7 866	0	58	1 305	-4	9 225
Terrains	2 782		-79			2 703
Terrains en crédit-bail	727		3			730
Constructions, aménagements	30 530		195	1 088	-18	31 795
Constructions, aménagements en crédit-bail	12 405		28			12 433
Installations techniques	132 643		259	12 559	-1 801	143 660
Installations techniques en crédit-bail	24 566		-337	313	-668	23 874
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes (2)	25 232		155	5 629	-173	30 843
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	102					102
Immobilisations corporelles	228 987	0	224	19 589	-2 660	246 140
S/Total	250 326	0	282	20 894	-2 664	268 838

- (1) Sur la période le Groupe a activé des coûts de développement pour un montant de 870 K€ correspondant aux frais de personnel affectés au projet « NODE ». Au 31 décembre 2015, le montant total porté à l'actif est de 1 918 K€. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans. Au 31/12/2015, ils ne sont pas encore mis en service.
- (2) Les immobilisations en cours acquises sur la période correspondent principalement aux matériels destinés au lancement des nouveaux produits, comme le Node.

(*) Pour rappel, le projet NODE est attaché à une plateforme majeure d'un grand constructeur automobile européen. Il s'agit de la production de pièces de châssis d'un poids de l'ordre de 8 Kg qui nécessitent un processus de fonderie avec noyautage.

3.2.2.2. Immobilisations brutes au 31/12/2016 (y compris goodwill)

Situations et mouvements de la période	31/12/2015	Virement	Impact écart de change	Acquisitions	Cessions	31/12/2016
Goodwill	13 473					13 473
Coûts de développement (1)	2 106		2	464		2 572
Concessions, brevets et marques	4 790		-135	169	-18	4 806
Concessions, brevets et marques en crédit-bail	2 204			-103	-283	1 818
Autres immobilisations incorporelles	0					0
Avances et acomptes	125			97		222
Autres immobilisations incorporelles	9 225	0	-133	627	-301	9 418
Terrains	2 703		-186			2 517
Terrains en crédit-bail	730		3			733
Constructions, aménagements	31 795		-886	999	-3	31 905
Constructions, aménagements en crédit-bail	12 433		35			12 468
Installations techniques	143 660	-3 515	-2 705	17 502	-822	154 120
Installations techniques en crédit-bail	23 874	3 515	-819	50		26 620
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes (2)	30 843		-30	21 089	-587	51 315
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	102					102
Immobilisations corporelles	246 140	0	-4 588	39 640	-1 412	279 780
S/Total	268 838	0	-4 721	40 267	-1 713	302 671

- (1) Sur la période le Groupe a activé un montant complémentaire en coûts de développement de 163 K€ correspondant aux frais de personnel affectés au projet « NODE »(*). Au 31 décembre 2016 le montant total porté à l'actif est de 2 081 K€.
 Au 31/12/2016, ils ne sont pas encore mis en service, ni amortis dans la mesure où le projet est toujours en phase de test et n'a pas atteint le niveau de production attendu par la direction. Le démarrage grande série est prévu en 2017.
- (2) Les immobilisations en cours acquises sur la période correspondent principalement aux matériels destinés au lancement des nouveaux produits et qui seront prochainement mis en service, comme le Node.

(*) NODE : Le projet NODE est attaché à une plateforme majeure d'un grand constructeur automobile européen. Il s'agit de la production de pièces de châssis d'un poids de l'ordre de 8 Kg qui nécessitent un processus de fonderie avec noyautage.

3.2.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

3.2.3.1. Amortissements au 31/12/2015

Situations et mouvements de la période	31/12/2014	Impact écart de change	Dotation amortis.	Reprise (cession immo.)	Dotation dépréciation immobilis.	Reprise dépréciation immobilis.	31/12/2015
Goodwill	0						0
Coûts de développement	165	2	7				174
Concessions, brevets et marques	2 718	-6	287	-4			2 995
Concessions, brevets et marques en crédit-bail	1 754		267				2 021
Autres immobilisations incorporelles	0						0
Autres immobilisations incorporelles	4 637	-4	561	-4	0	0	5 190
Terrains	0				102		102
Terrains en crédit-bail	0						0
Constructions, aménagements	14 738	-35	1 382	-21		-5	16 059
Constructions, aménagements en crédit-bail	6 928	9	384				7 321
Installations techniques	94 372	144	10 135	-1 713	597	-203	103 332
Installations techniques en crédit-bail	21 166	-207	562	-546			20 975
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes	6 614	53	555	-173			7 049
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	77		25				102
Immobilisations corporelles	143 895	-36	13 043	-2 453	699	-208	154 940
S/Total	148 532	-40	13 604	-2 457	699	-208	160 130

3.2.3.2. Amortissements au 31/12/2016

Situations et mouvements de la période	31/12/2015	Impact écart de change	Dotation amortis.	Reprise (cession immo.)	Dotation dépréciation immobilis.	Reprise dépréciation immobilis.	31/12/2016
Goodwill	0						0
Coûts de développement	174	0	48				222
Concessions, brevets et marques	2 995	-81	311	-18			3 207
Concessions, brevets et marques en crédit-bail	2 021		47	-283			1 785
Autres immobilisations incorporelles	0						0
Autres immobilisations incorporelles	5 190	-81	406	-301	0	0	5 214
Terrains	102						102
Terrains en crédit-bail	0						0
Constructions, aménagements	16 059	-391	1 327	5		-6	16 994
Constructions, aménagements en crédit-bail	7 321	17	353				7 691
Installations techniques (1)	103 332	-1 755	11 317	-813	600	-124	112 557
Installations techniques en crédit-bail	20 975	-550	1 010				21 435
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes	7 049	-58	677	-591			7 077
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	102						102
Immobilisations corporelles	154 940	-2 737	14 684	-1 399	600	-130	165 958
S/Total	160 130	-2 818	15 090	-1 700	600	-130	171 172

(1) La dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs immobilisés concerne en France certains équipements industriels pour 600 K€, suite à l'arrêt progressif de certains chantiers. La charge correspondante au compte de résultat figure au poste « autres charges opérationnelles ».

3.2.4. Contrats de location

3.2.4.1. Valeur nette comptable des immobilisations en contrats de location financement ou de crédit-bail

Au 31 décembre 2016 :

Nature immobilisation en crédit bail	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	1 818	1 785	33
Terrains	733	0	733
Constructions	12 468	7 691	4 777
Matériel	26 620	21 435	5 185
Autes immobilisations corporelles et immob. en cours	102	102	0
Total	41 741	31 013	10 728

Au 31 décembre 2015 :

Nature immobilisation en crédit bail	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	2 204	2 021	183
Terrains	730	0	730
Constructions	12 433	7 321	5 112
Matériel	23 874	20 975	2 899
Autes immobilisations corporelles et immob. en co	102	102	0
Total	39 343	30 419	8 924

Les contrats de crédit-bail ou de location financement souscrits par le groupe concernent des biens immobiliers, ainsi que du matériel informatique et industriel.

Ils n'incluent pas de loyers conditionnels et ne prévoient pas de sous-location.

3.2.4.2. Paiements minimum futurs au titre des contrats de location financement

	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
en K€	Valeur de la dette	Intérêts à payer	Paiements futurs minimaux (échéances restant dues)	Valeur de la dette	Intérêts à payer	Paiements futurs minimaux (échéances restant dues)
A moins d'un an	1 747	186	1 933	1 289	206	1 495
De 1 à 5 ans	6 181	402	6 583	3 274	525	3 799
A plus de 5 ans		0		1 777	36	1 813
Total	7 928	588	8 516	6 340	767	7 107

3.2.4.3. Loyer comptabilisés dans le résultat

Par ailleurs le montant des locations opérationnelles comptabilisées dans le résultat s'élève à 1 725 K€ en 2016 contre 1 617 K€ en 2015.

3.2.5. Dépréciations d'actifs

Conformément au principe énoncé en note 1.4.3, la valeur comptable de chaque groupe d'actifs correspondant à chaque site de production, incluant les écarts d'acquisition qui lui sont rattachés a fait l'objet d'une comparaison avec leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus de chaque groupe d'actifs.

L'actualisation des flux de trésorerie futurs a été établie à partir du plan à moyen terme 2017-2020 du Groupe, établi en fin d'année 2016, et des dernières hypothèses budgétaires, avec :

- un taux d'actualisation de 10% en France, 11 % en Hongrie, 12% en Serbie, 13% au Mexique et en Chine (identiques à ceux de 2015)
- et un taux de croissance à l'infini de 0,5% (paramètre inchangé par rapport à 2015).

Le test réalisé fin 2016 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition et des actifs.

La sensibilité du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2016 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs testés donne les résultats suivants pour les deux sites ayant la marge de test la plus faible:

(Valeurs en Millions d'Euros)	Marge du test (valeur d'utilité – valeur comptable)	Impact sur la valeur d'utilité de la diminution de 0,5% du taux de croissance à l'infini	Impact sur la valeur d'utilité de l'augmentation de 1% du taux d'actualisation
Site 1	1,0	-0,1	-0,3
Site 2	1,0	-2,3	-6,0

Par ailleurs, des dépréciations individuelles d'actifs incorporels et corporels ont également été comptabilisées au cours des exercices précédents, sur la base d'une analyse technique de chaque outil industriel. Cela concerne des biens dont l'utilisation future par le groupe est incertaine, du fait par exemple de l'arrêt de leur utilisation ou de leur obsolescence technique.

Les principaux mouvements comptabilisés sur la période sont les suivants:

Provisions pour dépréciation	31/12/2015	Ecart de change	Dotations (1)	Reprises	31/12/2016
Sur goodwill	0				0
Sur immobilisations incorporelles et corporelles (1)	2 229	1	600	-130	2 700
Sur actifs financiers	0				0
Sur stocks et encours	2 296	-82	865	-419	2 660
Sur comptes clients et créances	211	-1			210
Total	4 736	-82	1 465	-549	5 570

(1) Les dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs immobilisés concernent en France certains équipements industriels pour 600 K€, suite à l'arrêt progressif de certains chantiers. La charge correspondante au compte de résultat figure à ce titre au poste « autres charges opérationnelles ».

3.2.6. Stocks et en-cours

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute	32 872	31 206
Dépréciation	-2 660	-2 296
Valeur nette	30 212	28 910

Ventilation par nature :

	31/12/2016	31/12/2015
Matières premières / approvisionnements	8 111	7 837
En cours de biens	6 318	7 174
Produits intermédiaires et finis	15 783	13 899
Valeur nette	30 212	28 910

3.2.7. Clients et comptes rattachés

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute	58 966	58 712
Dépréciation	-210	-211
Valeur nette	58 756	58 501

Les créances cédées à l'affacturage en France sont comptabilisées dans le poste client, avec pour contrepartie une dette financière en concours bancaires courants pour un montant de 100 K€ au 31 décembre 2016 et 1 861 K€ au 31 décembre 2015. Sur ces créances cédées, l'ensemble des risques est conservé (crédit, retard de paiement, dilution).

La dette sera remboursée via la collecte des créances transférées, avec recours contre le cédant sur les risques.

Au 31 décembre, l'analyse des créances échues mais non dépréciées est résumée ci-après :

	Total en KEUR	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées				
			< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours
2016	58 756	54 660	4 150	272	125	105	-556
2015	58 501	54 579	4 070	273	156	37	-615

3.2.8. Actifs courants d'exploitation

	31/12/2016	31/12/2015 révisé (1)	31/12/2015 publié
Avances fournisseurs	1 146	923	923
Créances état, personnel, autres (1)	11 254	9 566	7 486
Charges constatées d'avance	546	393	393
s/t Autres actifs courants	12 946	10 882	8 802
Actifs impôt courant (créance impôt exigible) (1)	829	475	2 555
TOTAL	13 775	11 357	11 357

(1) Au bilan 2015, les créances de CIR et de CICE ont été reclassées en autres créances pour des montants respectifs de 1 235 K€ et 845 K€.

En 2016, les créances de CIR et de CICE en France sont enregistrées en autres créances pour des montants respectifs de 1 318 K€ et 1 116 K€ en 2016.

3.2.9. Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	21 591	19 050
Disponibilités	69 530	51 094
Disponibilités et VMP	91 121	70 144
Concours bancaires courants	-	9 325
Trésorerie nette	86 410	60 819

Les valeurs mobilières de placement sont sur des supports sans risque, à court terme et sont disponibles. Les concours bancaires courants et les financements à court terme comprennent les dettes d'affacturage.

3.2.10. Instruments financiers dérivés actifs

Au 31/12/2016 ce poste s'élève à 1 361 K€ correspondant à la juste valeur d'instruments de couverture de taux (pour -489 K€) et de change (pour 1 850 K€) sur des emprunts en Hongrie (voir également notes 3.2.12 sur les emprunts et 4.2 sur les instruments de couverture et de change).

Au 31/12/2015 sont comptabilisés à ce poste 801 K€ correspondant à la juste valeur d'instruments de couverture de taux et change sur des emprunts en Hongrie.

3.2.11. Capitaux propres

3.2.11.1. Capital social

Le capital est composé de 6 582 120 actions ordinaires de 1,52 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement sur la période.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide afin de préserver la confiance des actionnaires et des investisseurs et de soutenir sa croissance. Le Conseil d'Administration veille au rendement des capitaux employés et au niveau des dividendes versés aux actionnaires.

3.2.11.2. Options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions au profit des salariés

a) Plan d'options d'achats d'actions du 28 juin 2011 (Plan SO n°1)

Le Conseil d'administration du 23 mai 2013 a constaté que les conditions de performance fixées par le plan d'options d'achat d'actions mis en place le 28 juin 2011 par le Conseil sur autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2011, ont été atteintes à 100%. En conséquence, ces options sont exerçables par les bénéficiaires présents depuis le 28 juin 2013, dans les conditions prévues par le règlement du plan.

Information sur les options d'achat d'actions	Plan SO n°1
Date d'assemblée	24/05/2011
Date du Conseil d'administration	28/06/2011
Nombre initial total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	365 308
<i>dont nombre pouvant être souscrit ou acheté par les dirigeants mandataires sociaux</i>	0
<i>dont nombre pouvant être souscrit ou acheté par les 10 premiers salariés attributaires</i>	0
Nombre total de bénéficiaires restant au 31/12/2016	0
Point de départ d'exercice des options	28/06/2013
Date d'expiration	28/06/2017
Prix de souscription ou d'achat	7,83
Nombre d'actions souscrites / achetées au 31 décembre 2016	365 308
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	0
Options d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2016	0

Au 31/12/2015, 62 531 options ont été exercées.

Au 31/12/2016 l'intégralité des options d'achat d'actions a été exercée.

b) Plan d'actions de performance du 11 juin 2014 (Plan de performance n°2)

Le Conseil d'administration du 11 juin 2014, après examen et avis favorable du Comité des nominations et des rémunérations, a arrêté le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions et décidé l'attribution gratuite de

131 642 actions représentant 2% du capital de la Société.

Les bénéficiaires sont les mandataires sociaux dirigeants, les cadres dirigeants, les cadres et assimilés cadres des sociétés françaises et quelques membres des comités de pilotage salariés des filiales étrangères.

La répartition entre les bénéficiaires est effectuée selon des critères objectifs et en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDF, l'intégralité de l'attribution gratuite d'actions est assortie de conditions de performance applicables à l'ensemble des bénéficiaires.

Les conditions de performance sont basées sur l'évolution de la valeur économique consolidée (intégrant les notions d'EBITDA et d'endettement financier net) du Groupe pour les exercices 2014 et 2015 ou sur l'évolution de la valeur boursière.

Le Conseil d'administration du 19 mai 2016 ayant constaté que les conditions de performance étaient atteintes à 100%, il a été procédé à une attribution définitive de 118 860 actions aux bénéficiaires présents au 11 juin 2016.

Les actions acquises gratuitement devront être conservées par leur bénéficiaire sous la forme nominative pendant une période de deux ans à compter de la date d'acquisition définitive.

Information sur les actions attribuées gratuitement	Plan de performance n°2
Date d'assemblée	22/05/2014
Date du Conseil d'administration	11/06/2014
Nombre initial total d'actions attribuées gratuitement	131 642
<i>dont nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux:</i>	39 688
<i>dont nombre d'actions attribuées aux 10 premiers salariés attributaires au 11/06/2016</i>	43 138
Nombre total de bénéficiaires au 11/06/2016	99
Date d'acquisition des actions	11/06/2016
Date de fin de période de conservation	11/06/2018
Conditions de performance	Valeur économique (base: EBITDA, endettement financier net) ou évolution valeur boursière
Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une acquisition définitive au 11/06/2016	118 860
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (1)	12 782
Actions attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2016	0

La juste valeur de ce plan est comptabilisée en capitaux propres pour 654 K€ au 31 décembre 2016 (contre 1 723 K€ au 31 décembre 2015) avec en contrepartie une charge de personnel enregistrée au poste « Coût des plans d'actions de performance » au compte de résultat.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, il a été décidé lors des différents conseils que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions qui leur auront été attribuées gratuitement.

c) Attribution gratuite le 6 juin 2016 par la société COPERNIC, d'actions de sa société (création d'actions nouvelles) à des salariés de sa filiale LE BELIER

La juste valeur de ce plan est comptabilisée en capitaux propres pour 806 K€ au 31 décembre 2016 avec en contrepartie une charge de personnel enregistrée au poste « Coût des plans d'actions de performance » au compte de résultat.

d) Attribution d'actions de performance du 13 juin 2016 (Plan de performance n°3)

Le Conseil d'administration du 9 juin 2016 a arrêté le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions en date du 13 juin 2016 et décidé l'attribution gratuite de 263 284 actions représentant 4% du capital de la Société.

Les bénéficiaires sont les mandataires sociaux dirigeants, et certains membres du personnel de la Société et de ses filiales.

La répartition entre les bénéficiaires est effectuée selon des critères objectifs et en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, l'intégralité de l'attribution gratuite d'actions est assortie de conditions de performance applicables à l'ensemble des bénéficiaires.

Les conditions de performance sont basées sur l'évolution de la valeur économique consolidée (intégrant les notions d'EBITDA et d'endettement financier net) du Groupe pour l'exercice 2016 ou sur l'évolution de la valeur boursière.

Les actions acquises gratuitement devront être conservées par leur bénéficiaire sous la forme nominative pendant une période de un an à compter de la date d'acquisition définitive.

Information sur les actions attribuées gratuitement	Plan de performance n°3
Date d'assemblée	19/05/2016
Date du Conseil d'administration	09/06/2016
Nombre initial total d'actions attribuées gratuitement	263 284
<i>dont nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux:</i>	105 313
<i>dont nombre d'actions attribuées aux 10 premiers salariés attributaires au 31/12/2016</i>	76 998
Nombre total de bénéficiaires au 31/12/2016	134
Date d'acquisition des actions (1)	13/06/2017
Date de fin de période de conservation	13/06/2018
Conditions de performance	Valeur économique (base: EBITDA, endettement financier net) ou évolution valeur boursière
Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une acquisition définitive au 31/12/2016	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (2)	3 001
Actions attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2016	260 283

(1) sous réserve d'atteinte des conditions de performance ;

(2) les annulations correspondent à des actions attribuées à des personnes ayant quitté le groupe avant la date définitive d'acquisition.

La juste valeur de ce plan est comptabilisée en capitaux propres pour 5 563 K€ au 31 décembre 2016 avec en contrepartie une charge de personnel enregistrée au poste « Coût des plans d'actions de performance » au compte de résultat.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, il a été décidé lors des différents conseils que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions gratuites qui leur auront été attribuées.

3.2.11.3. Autocontrôle

Au 31 décembre 2016, le groupe détient 288 800 actions de la société LE BELIER pour un montant de 9 059 K€ (contre 618 748 actions pour un montant de 10 345 K€ au 31 décembre 2015).

Conformément à IAS 32, ces titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

3.2.11.4. Dividendes payés et proposés

Lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2016 il a été voté la distribution d'un dividende sur le résultat 2015 d'un montant de 4 970 K€, qui a été mis en paiement le 9 juin 2016.

Le Conseil d'Administration du 21 mars 2017 a proposé la distribution d'un dividende sur le résultat 2016, d'un montant de 1,10 Euro par action, qui sera soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2017.

3.2.12. Emprunts et dettes financières long terme**3.2.12.1. Flux des dettes financières de l'exercice :**

	31/12/2015	Ecart de change (faisant l'objet d'une couverture)	Ecart de change	Augment.	Diminut.	31/12/2016
<u>Dettes financières long terme</u>	83 521	930	93	52 568	-	32 033
- locations financières et crédit bail mobilier	2 324			3 568	-	1 580
- locations financières et crédit bail immobilier	4 016				-	400
- emprunts bancaires (1) (2)	77 181	930	93	49 000	-	30 053
<u>Emprunts divers</u>	-	-	-	-	-	-
Total endettement MLT	83 521	930	93	52 568	-	32 033
						105 079

(1) Augmentation des emprunts bancaires :

Au cours de la période le Groupe a négocié 49 000 K€ de nouveaux emprunts bancaires :

- 16 000 K€ en France sans covenants.
- 33 000 K€ en Hongrie avec les mêmes clauses de covenants que sur les emprunts déjà concernés au 31/12/2015

(2) Identification de la part des emprunts bancaires bénéficiant d'instruments de couverture :

(en K€)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts au coût amorti ne bénéficiant pas d'instruments de couverture	44 143	51 786
Emprunts au coût amorti couverts par instruments financiers	51 158	24 475
Ecart de change faisant l'objet d'une couverture	1 850	920
Total des emprunts bancaires	97 151	77 181

Les instruments de couverture des emprunts bancaires sont détaillés en note 4.2 et 4.7.1.

3.2.12.2. Ventilation des dettes par échéance :

	Solde au 31/12/2016	Échéances - 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances + 5 ans
<u>Dettes financières long terme</u>	105 079	23 726	79 102	2 251
- locations financières et crédit bail mobilier	4 312	1 327	2 985	-
- locations financières et crédit bail immobilier	3 616	420	3 196	-
- emprunts bancaires (1)	97 151	21 979	72 921	2 251
<u>Emprunts divers</u>	-	-	-	-
Total dettes financières long terme	105 079	23 726	79 102	2 251

(1) Covenants

Dans certains contrats de prêt que le groupe a signé, il existe des clauses de remboursement anticipé liées à des ratios de structure financière calculés sur la base des comptes annuels, soit au 31/12/2016.

Conformément à IAS 1 – Présentation des états financiers, la part à plus d'un an des emprunts qui pourraient être concernés par le non-respect de ces ratios serait reclassee en part courante des dettes financières long terme.
Au 31 décembre 2016, tous les covenants sont respectés.

3.2.12.3. Ventilation des dettes financières par devise de remboursement, après couverture.

Devise de remboursement	31/12/2016	31/12/2015
en Euros	101 680	79 311
en Dollars	3 399	4 210
Total	105 079	83 521

3.2.12.4. Ventilation des emprunts bancaires LT par nature de taux, après couverture.

	31/12/2016	31/12/2015
Taux fixe	91 902	70 295
Taux variable	3 399	6 085
S/Total	95 301	76 380

3.2.12.5. Endettement financier net

Le BELIER a défini l'endettement financier net de la façon suivante : solde des dettes financières (courantes et non courantes) d'une part et de la trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) d'autre part, net de l'impact des instruments de couverture.

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières à long terme	105 079	83 521
Impact change de la juste valeur des instruments de couverture	-1 850	-801
S/Total	103 229	82 720
Concours bancaires courants et financements court terme	4 711	9 325
Total endettement financier brut	107 940	92 045
VMP et disponibilités	-91 121	-70 144
Total endettement financier net	16 819	21 901

3.2.13. Actifs et passifs d'impôts différés

	31/12/2016	31/12/2015
	Net	Net
Crédit bail et location financière	-1009	-890
Evaluation immobilisations et amortissements	516	359
Avantages au personnel	902	825
Autres différences temporaires	806	-220
Autres	250	195
Activation déficit fiscal	442	192
Activation crédit d'impôt Serbie	322	261
Activation differences temporaires durées amortissement au Mexique	134	134
Total net	2363	856
Total ID actif	2617	1722
Total ID passif	-254	-866

Durant l'exercice, le Groupe a enregistré un produit de 1 535 K€ en résultat et un crédit de 26 K€ en capitaux propres.

Compte tenu de l'évolution des résultats et des perspectives favorables, un impôt différé actif est comptabilisé :

- En Serbie, pour un montant de 483 K€ au 31 décembre 2016, dont 322 K€ liés à des crédits d'impôt investissements, contre un montant de 424 K€ au 31 décembre 2015 (dont 261 K€ liés à des crédits d'impôt investissements).
- Sur l'une des deux filiales au Mexique, un impôt différé actif de 134 K€ a été enregistré en 2015, au titre de différences temporaires liées aux durées d'amortissement. Il n'y a pas de variation sur l'exercice.
- En France, les déficits fiscaux des sociétés françaises font l'objet au 31 décembre 2016 de la comptabilisation d'un impôt différé actif pour un montant de 340 K€, compte tenu d'un bénéfice réalisé sur l'exercice et de perspectives favorables.

Il n'a pas été comptabilisé d'impôt différé actif sur les déficits fiscaux pour l'autre filiale mexicaine au-delà des montants d'impôts différés passifs nets (lorsqu'ils sont imputables entre eux), jugeant leur utilisation non probable à court terme.

- En France, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 17 651 K€ au 31 décembre 2016 contre 20 631 K€ à fin 2015. Les déficits fiscaux sont reportables sans limite de durée.
- Au Mexique, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 8 876 K€ au 31 décembre 2016 contre 9 770 K€ à fin 2015. Ils sont reportables dans la limite de 10 années.

Échéances d'actifs d'impôt différés non reconnus

Année	Montants au 31/12/2016 (en K€)	au 31/12/2015 (en K€)
2017	245	275
2018	1232	1383
2023	335	376
2024	545	612
2025	254	285
2026	52	
Report illimité	4 942	6876

3.2.14. Provisions**3.2.14.1. Flux de l'exercice**

Provisions pour risques et charges	31/12/2015	Ecart de change	Autres variations (1)	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31/12/2016
Litiges Clients / Fournisseurs	250	-21		27			256
Litiges salariés	145	-1		95			239
Avantages au personnel	3 237	-12	467	225	-163	-29	3 725
Provisions pour impôts et taxes	0						0
Total	3 632	-34	467	347	-163	-29	4 220
dont résultat opérationnel courant				347	-163	-29	
dont autres produits et charges opérationnels (restructuration)				0	0	0	
dont résultat financier				0	0	0	
dont provision pour impôt				0	0	0	

(1) Les autres variations concernent les avantages au personnel et correspondent pour 70 K€ à des charges financières comptabilisées en résultat et pour 397 K€ à des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres.

Il n'existe pas d'autre litige né au 31 décembre 2016, qui serait de nature à remettre en cause les états financiers au 31/12/2016.

3.2.14.2. Echéances des provisions

Provisions pour risques et charges	31/12/2016	Part courante	Part non courante
		Echéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'un an
Litiges Clients / Fournisseurs	256	256	
Litiges salariés	239	239	
Avantages au personnel	3 725		3 725
Provisions pour impôts et taxes	-	-	
TOTAL	4 220	495	3 725

3.2.15. Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont composés essentiellement d'indemnités de fin de carrière (IFC), ainsi que d'indemnités de fin de contrat de travail.

La décomposition de la provision au 31/12/2016 est la suivante :

- IFC 2 958 K€
- Indemnités de fin de contrat de travail 767 K€
- Autres avantages à long terme 0 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes

3.2.15.1. Méthode d'évaluation

L'engagement a été calculé par la méthode des Unités de Crédit Projetées telle que recommandée par la norme IAS19 Révisée.

3.2.15.2. Hypothèses de l'évaluation pour les deux principaux pays (France et Hongrie)

- Hypothèses actuarielles*

Date de l'évaluation actuarielle des engagements : 31/12/2016

Date d'extraction des données : 31/10/2016

Table de mortalité : TPGF05 et TPGH05

Taux d'actualisation : 1,30% pour la France (2,00% en 2015)
3,30% pour la Hongrie (3,65% en 2015)

Pour la France, le taux d'actualisation retenu est le taux IBOXX pour des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro ajusté à la durée des engagements du groupe.

Pour la Hongrie, il se base sur les taux directeurs de la banque centrale pour des obligations à 10 ans et plus.

- Hypothèses catégorielles*

Indemnités de Départ à la Retraite (France & Hongrie)

Pays	Catégorie	Droits IFC	Age de départ à la retraite	Modalités de départ	Taux de charges patronales	Evolution des salaires	Rotation du personnel
France	Cadres	Metallurgie Ingénieurs et Cadres	*	Volontaire	FAB : 50% LB: 45%	FAB : 1,5% LB: 1%	Table LE BELIER
	Non cadres	Metallurgie Gironde - Landes	*	Volontaire	FAB : 43% LB: 40%	FAB : 1,5% LB: 1%	Table LE BELIER
Hongrie	Femmes	Table LE BELIER HONGRIE	65 ans	Volontaire	LBH: 22% BSM LBM : 27%	5%	Table LE BELIER HONGRIE
	Hommes	Table LE BELIER HONGRIE	65 ans	Volontaire	LBH: 22% BSM LBM : 27%	5%	Table LE BELIER HONGRIE

(*) Age de départ à la retraite pour la France :

Cadres : Nés en 1951 et avant : 63 ans

Nés en 1952 et après : 64 ans

Non cadres : Nés en 1951 et avant : 60 ans

Nés entre 1952 et 1954 : 61 ans

Nés en 1955 et après : 62 ans

Les droits sont ceux en vigueur au cours de l'exercice 2016.

Le Groupe n'a pas d'engagements envers les salariés en Chine et ceux en Serbie ne sont pas significatifs à la clôture (46 K€).

Les régimes faisant l'objet de la présente évaluation ne sont pas financés.

3.2.15.3. Hypothèses pour le Mexique

Au Mexique, l'évaluation est pratiquée selon la norme NIF-D3, qui converge tant du point de vue terminologie que de la norme vers les standards internationaux IASB et FASB.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Taux d'actualisation: 7,90% (contre 7,40% en 2015)
- Taux d'évolution des salaires: entre 4% et 5,80%

3.2.15.4. Evolution des engagements pour le Groupe

	2 016	2 015
Evolution de l'engagement (DBO)		
Engagement à l'ouverture	3 237	3 124
Coût des services rendus	225	191
Charge d'intérêt	70	62
Pertes et (gains) actuariels	397	-56
Prestations payées sur l'exercice	-192	-76
Modification du régime	0	0
Réduction / liquidation du régime	0	0
Ecart de change	-12	-8
Engagement à la clôture	3 725	3 237
Détail de la charge de l'exercice		
Coût des services rendus	225	191
Charge d'intérêt	70	62
Amortissement des services passés	0	0
Pertes et (gains) s/ réduction du régime	0	0
Charge / (produit) de l'exercice	295	253
Evolution de la provision		
Provision à l'ouverture	3 237	3 124
Charge / (produit) de l'exercice	295	253
Pertes et (gains) actuariels enregistrés en capitaux propres	397	-56
Pertes et (gains) actuariels enregistrés en résultat	0	0
Prestations payées sur l'exercice	-192	-76
Ecart de change	-12	-8
Provision à la clôture	3 725	3 237

L'impact en résultat en 2016 est comptabilisé :

- Sur le poste « dotations nettes aux provisions » pour -33 K€
- En « autres produits et charges financiers » pour -70 K€

Le montant total des écarts actuariels comptabilisés directement dans les capitaux propres (avant impôts différés) s'élève à :

- 397 K€ au 31/12/2016
- -56 K€ au 31/12/2015

Sensibilité du taux d'actualisation sur les engagements en France (qui s'élèvent à 2 724 K€ à la clôture, soit 73 % du total du Groupe) :

- Impact d'une baisse de 0,5 % : baisse de 89 K€ du montant des engagements en France
- Impact d'une hausse de 0,5% : hausse de 226 K€ du montant des engagements en France

3.2.16. Autres passifs non courants : Subventions d'investissement

	31/12/2015	Ecart de change	Augment.	Reprise	31/12/2016
Hongrie	3 667	25		-401	3 291
Chine	134	-4		-3	127
Total subvention investissement	3 801	21	0	-404	3 418

3.2.17. Autres passifs courants

Dettes d'exploitation :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances clients	79	915
Dettes fiscales sociales (1)	16 505	14 510
Dettes diverses	3 519	2 129
Produits constatés d'avance (2)	3 432	2 726
s/t Autres passifs courants	23 535	20 280

(1) Y compris dettes d'impôt courant.

(2) Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des provisions pour le renouvellement de certains moules d'outillage.

3.2.18. Passifs financiers – part courante

	31/12/2016	31/12/2015
en KEUR		
Découverts bancaires	4 711	9 325
Part courante des emprunts à LT	23 726	18 217
Instruments financiers passifs	178	107
TOTAL	28 615	27 649

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, les instruments financiers passifs correspondent à la juste valeur de la couverture de taux d'un emprunt en France.

Voir également les notes 3.2.12 et 4.2

4. Informations diverses

4.1. INFORMATION SECTORIELLE

4.1.1. Chiffres significatifs par secteur

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le groupe est organisé en unités opérationnelles basées sur la localisation des sites de production et surtout sur la localisation des clients :

- Les sites européens (France, Hongrie, Serbie) pour les clients européens
- Les sites mexicains pour les clients américains
- Les sites chinois pour les clients de la zone Asie

Le management du groupe gère ces unités opérationnelles de manière autonome pour le suivi de leur performance et l'allocation des ressources. Les indicateurs utilisés pour mesurer la performance des secteurs, et notamment le résultat opérationnel sont réconciliés ci-dessous avec les états financiers consolidés. La dette financière, les résultats financiers et les impôts sont suivis au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs. Les unités opérationnelles mexicaines et chinoises ont été agrégées dans le secteur « Hors Europe ». Ces unités opérationnelles présentent des caractéristiques communes, notamment en termes de nature de clients.

Les flux inter-secteurs se font à un prix de cession interne comparable au prix de marché.

Compte de résultat

31/12/2016	Europe	Hors Europe	Eliminations intersecteurs	Total
Chiffre d'affaires	204 167	118 124	-10 231	312 060
Charges	-184 875	-99 796	10 312	-274 359
Résultat Opérationnel des Activités	19 292	18 328	81	37 701
Coût des plans d'actions de performance	-8 580			-8 580
Autres produits et charges opérationnels	-600			-600
Résultat opérationnel	10 112	18 328	81	28 521
Résultat financier				-1 263
Impôt				-7 598
Résultat net				19 660
Autres informations				
Investissements	36 492	3 775		40 267
Dotations nettes aux amortissements	-10 220	-4 740	0	-14 960
Dépréciations nettes d'actifs immobilisés	-470			-470

Compte de résultat

31/12/2015	Europe	Hors Europe	Eliminations intersecteurs	Total
Chiffre d'affaires	196 108	130 449	-8 099	318 458
Charges	-181 423	-108 506	7 777	-282 152
Résultat Opérationnel des Activités	14 685	21 943	-322	36 306
Coût des plans d'actions de performance	-2 173			-2 173
Autres produits et charges opérationnels	-624			-624
Résultat opérationnel	11 888	21 943	-322	33 509
Résultat financier				-1 866
Impôt				-8 163
Résultat net				23 480
Autres informations				
Investissements	16 588	3 040		19 628
Dotations nettes aux amortissements	-8 615	-5 005	0	-13 620
Dépréciations nettes d'actifs immobilisés	-491			-491

BILAN

31/12/2016	Europe	Hors Europe	Eliminations intersecteurs	Total
Actifs sectoriels :				
Immobilisations nettes	93 383	24 823	-180	118 026
Stocks/créances	76 927	38 053	-15 758	99 222
Autres actifs (non ventilé)				112 131
Total actif				329 379
Passifs sectoriels :				
Dettes fournisseurs	42 403	25 144	-7 157	60 390
Impôt différé passif (non ventilé)				254
Autres passifs (non ventilé)				31 054
Dettes financières (non ventilé)				109 790
Capitaux propres (non ventilé)				127 891
Total passif				329 379

BILAN

31/12/2015	Europe	Hors Europe	Eliminations intersecteurs	Total
Actifs sectoriels :				
Immobilisations nettes	67 484	27 885	-134	95 235
Stocks/créances	66 949	39 999	-12 051	94 897
Autres actifs (non ventilé)				90 347
Total actif				280 479
Passifs sectoriels :				
Dettes fournisseurs	33 695	18 075	-3 452	48 318
Impôt différé passif (non ventilé)				866
Autres passifs (non ventilé)				27 820
Dettes financières (non ventilé)				92 846
Capitaux propres (non ventilé)				110 629
Total passif				280 479

4.1.2. Chiffre d'affaires par principaux clients

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

en millions d'Euros	31/12/2016		31/12/2015	
TRW	93,7	30,0%	92,2	29,0%
Continental Teves	61,0	19,6%	71,1	22,3%
Borg Warner	20,7	6,6%	20,0	6,3%
Autres	136,6	43,8%	135,2	42,4%
Total chiffre d'affaires	312,1	100,0%	318,5	100,0%

4.2. OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS : INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX ET DE CHANGE

Sur l'exercice, les instruments de couverture pour risque de taux et de change sur les emprunts sont les suivants :

- En France, un instrument de couverture de taux sur un emprunt en Euros à taux variable et swappé à taux fixe.
- En Hongrie, sur quatre emprunts libellés en dollars à taux fixe et swappés en Euros à un autre taux fixe (Cross Currency Swaps).

Au 31 décembre 2016	Montant notionnel en milliers d'euros	Juste valeur au bilan	Poste au bilan	Niveau de juste valeur
Swap de taux (France - Cash Flow Hedge)	10 000	-178	Instrument financier passif	2
Taux variable à fixe				
Swaps de change et de taux (Hongrie-Cross currency Swaps)	43 009	1 850	Instrument financier actif	2
USD/EUR et Taux fixe /taux fixe				

Les justes-valeurs de ces instruments sont de catégorie de niveau 2 selon la définition donnée par la norme IFRS 13 (instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables).

En Hongrie les cross currency swaps sont efficaces à 100% à la date de clôture de l'exercice.

Il n'y a pas d'impact sur le résultat de la période car la mise en place des cross currency swaps vient compenser intégralement l'impact de la réévaluation de change des dettes couvertes.

Par contre en France l'instrument de couverture ne répond plus aux critères pour maintenir la comptabilité de couverture au 31 décembre 2016. L'impact de 178 K€ a été comptabilisé en charges financières au compte de résultat.

Au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, aucun instrument financier de couverture de change concernant les achats ou les ventes n'était en vigueur.

4.3. TAUX DE CONVERSION DES DEVISES ETRANGERES

L'évolution des taux de conversion utilisés pour les filiales étrangères est la suivante :

Pour 1 EUR	Bilan:		Compte de résultat :		Variation	
	Taux de clôture		Taux moyen			
	31/12/2016	31/12/2015	2016	2015	Comptes de bilan	Comptes de résultat
Hongrie (HUF)	311,0200	313,1200	311,4563	309,9099	-0,7%	0,5%
Mexique (MXN)	21,7719	18,9145	20,6794	17,6134	15,1%	17,4%
Chine (CNY)	7,3202	7,0608	7,3525	6,9750	3,7%	5,4%
Serbie (RSD)	123,4723	121,6261	123,1004	120,6879	1,5%	2,0%
USD	1,0541	1,0887	1,1067	1,1100	-3,2%	-0,3%

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2016	31/12/2015
<u>Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé</u>		
<u>Engagements hors bilan liés au financement du Groupe</u>		
- Dettes assorties de garanties :		
Nantissement de fonds de commerce	-	-
Nantissement de matériel	35 710	29 507
Nantissement de titres	-	-
Promesse de nantissement de titres	-	-
Hypothèques immeubles	-	-
- Autres engagements donnés :		
Avals et cautions aux banques	8 169	8 744
- Engagements reçus :		
Garantie OSEO	-	-
Cautions bancaires	-	-
Crédit moyen terme non utilisé	8 681	9 312
Crédit court terme non utilisé	-	-
Caution tiers	-	-
<u>Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe</u>		
- Engagements donnés :		
Avals et cautions fournisseurs	4 668	4 239
- Engagements reçus :		
Caution tiers	100	1 861
- Obligations contractuelles		
Locations simples mobilières	500	400
Locations simples immobilières	30	5
Commandes fermes d'immobilisations	4 273	12 425
Commandes fermes de matières premières (nettes des engagements clients)	27 574	16 504
Locations financières: montants minimaux futurs prévus	8 516	7 107

4.5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

4.5.1. Relations avec Le Bélier Participations, GALILEE et COPERNIC

Le montant des transactions avec Le Belier Participations (LBP) et ses filiales est comptabilisé :

- en résultat à hauteur de 141 K€ dans les produits de l'exercice au titre de ventes de pièces de fonderie.
- au bilan à hauteur de 252 K€ au poste client et -2 K€ au poste fournisseurs.

Aucune transaction significative avec Galilée ou Copernic impactant le résultat de l'exercice n'a été comptabilisée.

Il n'existe pas de dettes ou de créances entre le groupe et Galilée ou Copernic.

4.5.2. Rémunération des dirigeants

Au 31/12/2016, conformément à IAS 24, la rémunération des dirigeants membres du conseil d'administration, comptabilisée dans le compte de résultat, se ventile de la façon suivante :

▪ Avantages à court terme :	1 438 K€ (1)
▪ Avantages postérieurs à l'emploi :	0
▪ Autres avantages à long terme	0
▪ Indemnité de fin de contrat de travail	0
▪ Charge IFRS2 de l'exercice	2 505 K€

(1) dont 153 K€ en jetons de présence versés en 2016 au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs,

- dans les provisions pour avantages au personnel, sont comptabilisées des indemnités de fin de carrière pour 90 K€ et des indemnités de fin de contrat de travail pour les dirigeants à hauteur de 442 K€.
- En 2016, les dirigeants membres du Conseil d'administration ont bénéficié d'un plan d'attribution gratuite de 105 313 actions, non encore acquises au 31 décembre 2016. Voir note 3.2.11.2.

4.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE LE BELIER HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en euros)	Cabinet Ernst & Young				ACEFI CL				Autres			
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
AUDIT												
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	220 465	230 415	86,8%	100,0%	108 500	113 500	100,0%	100,0%	58 603	63 372	86,0%	79,9%
- émetteur	79 500	79 500	31,3%	34,5%	73 500	73 500	67,7%	64,8%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	140 965	150 915	55,5%	65,5%	35 000	40 000	32,3%	35,2%	58 603	63 372	86,0%	79,9%
Services autres que la certification des comptes	33 500	0	13,2%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- émetteur	33 500	0	13,2%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
<i>Sous total</i>	253 965	230 415	100,0%	100,0%	108 500	113 500	100,0%	100,0%	58 603	63 372	86,0%	79,9%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, Fiscal, Social	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	9 575	15 897	14,0%	20,1%
- émetteur	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	9 575	15 897	14,0%	20,1%
TOTAL	253 965	230 415	100,0%	100,0%	108 500	113 500	100,0%	100,0%	68 178	79 269	100,0%	100,0%

4.7. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.7.1. Risque de taux et de change

Les instruments financiers utilisés par le Groupe Le Bélier font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif.

Voir également notes 3.2.12 emprunts et dettes financières long terme et 4.2 Instruments de couverture de taux et de change

La politique du Bélier en matière de risque de taux et de change est la suivante :

4.7.1.1. Risque de taux

La politique du groupe est de favoriser les prêts à taux fixe. Si les conditions de marché ne permettent pas la réalisation de cette priorité, le prêt est indexé à un taux variable EURIBOR ou LIBOR USD, Le groupe utilise plusieurs types d'instruments pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition entre dettes à taux fixe et dettes à taux variable,

En 2015 le groupe a mis en place sur l'exercice un swap de taux variable à fixe sur un emprunt de 10 000 K€ en France.

L'exposition du groupe au taux variable avant et après couverture de taux est la suivante :

2016	Avant Couverture	%	Impact couverture	Après Couverture	%
Taux fixe	81 902	85,9%	10 000	91 902	96,4%
	EUR 81 902		10 000	91 902	
	Autres 0		0	0	
Taux variable	13 399	14,1%	-10 000	3 399	3,6%
	Euribor 3M 10 000		-10 000	0	
	Libor 3M 3 399		0	3 399	
TOTAL	95 301		0	95 301	

Sur la base de la dette financière à taux variable après couverture au 31 décembre de chaque exercice, la sensibilité au risque de taux à une variation de 1% sur le montant des charges financières est de :

- Plus ou moins 34 K€ au 31/12/2016
- Plus ou moins 61 K€ au 31/12/2015

La nature des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variables est la suivante :

Base des taux variables	31/12/2016		31/12/2015	
	0	0%	0	0%
Euribor 6M	0	0%	0	0%
Euribor 3M	0	0%	1 875	31%
Libor 3MUSD	3 399	100%	4 210	69%
Total	3 399	100%	6 085	100%

4.7.1.2. Risque de change

Risque de change sur endettement : la politique du groupe est que chaque société s'endette dans la devise de sa zone opérationnelle,

- Risque sur les flux opérationnels libellés en devise autre que la devise opérationnelle :
 - pour les achats : couverture en devise locale en Hongrie des achats auprès des fournisseurs locaux et des coûts salariaux ;
 - pour les ventes : pour mémoire, la devise de facturation pour la Hongrie et la Serbie est l'euro.

L'exposition du groupe au risque de change est la suivante :

2016		RISQUE CONSOLIDÉ				
	En K EUR	USD	HUF	MXN	RSD	CNY
Devise						
Exploitation						
Chiffre d'affaires Masse sal, fourn locaux, taxes ...		51 046 -27 642	-45 090	-8 531	-8 644	78 751 -62 903
Sensibilité +1% (hausse EUR)		23 404 -234	-45 090 451	-8 531 85	-8 644 86	15 848 -158
Financement						
Emprunts Sensibilité +1% (hausse EUR)		3 399 -34				
		-268,0	450,9	85,3	86,4	-158,5

Remarque : l'analyse de sensibilité est calculée avec une hypothèse de variation dans le même sens de 1% de chacune des devises.

La ventilation des dettes avant et après couverture est la suivante :

2016	Avant Couv		Instrument Financier	Impact Couverture	Après Couv	
EUR	50 744 50 744	52,2%		41 158 41 158	91 902 91 902	96,4%
USD	46 407 43 008 3 399	47,8%	-1 850 -1 850	-41 158 -41 158	3 399 0 3 399	3,6%
	97 151	100%	-1 850	0	95 301	100%

Au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, aucun instrument de couverture de change concernant les achats ou les ventes n'était en vigueur.

4.7.2. Risque de liquidité

A l'étranger, certains des emprunts et dettes financières contractés en Hongrie (36 795 K€ au 31 décembre 2016) comportent des clauses de type covenants financiers à respecter, calculés sur la base des comptes consolidés annuels: Ratio Dettes financières nettes / EBITDA, inférieur à 2,5

Au 31 décembre 2016, ces covenants sont respectés.

En France, les emprunts contractés au 31/12/2016 ne comportent pas de clauses de type covenant financier à respecter.

Le Groupe prévoit d'être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois.

4.7.3. Risque de crédit

Le risque crédit sur les clients est géré par chaque ligne opérationnelle en fonction des politiques, procédures et contrôle de la gestion du risque de crédit mis en place par le Groupe.

Nos clients font l'objet d'une attention toute particulière en termes de risque et de délais de règlement.

Nous estimons pour nos clients majeurs, que leur taille et leur positionnement mondial et stratégique contribuent à la diminution de leur risque d'insolvabilité.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

ACEFI CL
 48, avenue du Président Wilson
 75116 Paris
 S.A.R.L. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes
 Membre de la compagnie
 régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
 Hangar 16, Entrée 1
 Quai de Bacalan
 33070 Bordeaux Cedex
 S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
 Membre de la compagnie
 régionale de Versailles

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Le Bélier, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3.1 « Changement de présentation » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de présentation du compte de résultat.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.4.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests, fondés notamment sur les perspectives de rentabilité des activités concernées, et apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Bordeaux, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Matthieu Mortkowitch

Jean-Pierre Caton

Marie-Thérèse Mercier

Le Bélier S.A.
Comptes annuels
et notes annexes
au 31/12/2016

LE BELIER SA

En Euros	Notes	Montant brut	Amortissements	31/12/2016	31/12/2015
IMMobilisations incorporelles					
Frais de développement		2 081 559	2 553	2 079 006	1 916 805
Concessions, brevets et droits similaires		1 127 700	917 709	209 991	303 350
Fond commercial				0	3 622 381
Autre immobilisations incorporelles		221 902		221 902	125 427
IMMobilisations corporelles					
Terrains		225 115		225 115	13 596
Constructions		4 195 807	847 179	3 348 628	173 490
Installations techniques, matériels et outillages		102 509		102 509	102 509
Autres immobilisations corporelles		441 280	288 915	152 365	43 028
Immobilisations en cours					8 280
IMMobilisations financières					
Autres participations		68 658 005	6 214 124	62 443 881	59 587 311
Créances rattachées à des participations		10 318 059		10 318 059	3 670 112
Autres immobilisations financières		601 000		601 000	
ACTIF IMMOBILISE		87 972 936	8 270 480	79 702 456	69 566 292
CREANCES					
Créances clients et comptes rattachés		28 005 041		28 005 041	11 539 283
Autres créances		12 433 649		12 433 649	10 288 807
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: 9 059 422)		30 606 192		30 606 192	29 370 506
Disponibilités		12 742 943		12 742 943	12 284 063
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		206 112		206 112	141 006
ACTIF CIRCULANT		83 993 938		83 993 938	63 623 665
Ecart de conversion actif		12 341		12 341	8 358
TOTAL GENERAL		171 979 215	8 270 480	163 708 734	133 198 315

LE BELIER SA

En Euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel (dont versé: 10.004.822)	3.5.2.	10 004 822	10 004 822
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3.5.1.	9 825 618	9 825 618
Réserve légale	3.5.1.	1 000 482	1 000 482
Report à nouveau	3.5.1.	47 872 067	40 073 242
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		18 280 021	12 768 756
Provisions règlementées	3.6.2.	2 864 680	2 134 031
CAPITAUX PROPRES		89 847 691	75 806 953
Provisions pour risques	3.6.3.	72 341	55 943
Provisions pour charges	3.6.3.	4 646 402	1 856 188
PROVISIONS		4 718 744	1 912 132
DETTES FINANCIERES	3.7.		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		41 065 428	29 632 523
Emprunts et dettes financières diverses		152 014	152 014
DETTES D'EXPLOITATION	3.8.		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 756 464	5 092 690
Dettes fiscales et sociales		5 493 389	3 947 103
DETTES DIVERSES			
Autres dettes	3.8.	16 187 658	16 219 817
DETTES		68 654 954	55 044 149
Ecart de conversion passif		487 345	435 081
TOTAL GENERAL		163 708 734	133 198 315

LE BELIER SA

En Euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Chiffres d'affaires nets	4.1.	29 661 329	22 785 344
Production immobilisée		523 931	1 144 862
Subvention d'exploitation		1 032	
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		100 847	1 158 663
Autres produits		51	82
PRODUITS D'EXPLOITATION		30 287 190	25 088 951
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Autres achats et charges externes	4.2.	4 095 005	7 125 687
Impôts, taxes et versements assimilés	4.3.	1 408 097	965 477
Salaires et traitements	4.4/4.10.	8 772 672	8 421 118
Charges sociales	4.4/4.10.	9 817 136	4 440 058
Dotations aux amortissements		493 284	284 540
Dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions		12 415	1 081 564
Autres charges	4.2.	233 021	200 160
CHARGES D'EXPLOITATION		24 831 630	22 518 604
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 455 560	2 570 347
Produits financiers de participations	4.7.	10 682 309	7 869 984
Autres intérêts et produits assimilés	4.7.	442 363	369 842
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	4.7.	2 864 928	1 960 655
Différences positives de change	4.7.	337 013	1 364 193
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	4.7.	77 831	91 091
PRODUITS FINANCIERS		14 404 444	11 655 765
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	4.7.	12 341	8 358
Intérêts et charges assimilées	4.7.	526 495	605 530
Différences négatives de change	4.7.	121 108	347 109
Charges nettes sur cessions de VMP	4.7.	81 026	93 612
CHARGES FINANCIERES		740 970	1 054 609
RESULTAT FINANCIER		13 663 474	10 601 156
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		19 119 034	13 171 503
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4.8.		1 885
Produits exceptionnels sur opérations de capital	4.8.	91 400	28 666
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	4.8.		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		91 400	30 551
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4.8.		46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4.8.		323
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	4.8.	730 649	698 024
CHARGES EXCEPTIONNELLES		730 649	698 393
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-639 249	-667 842
Impôts sur les bénéfices	4.9.	199 764	-265 095
BENEFICE OU PERTE		18 280 021	12 768 756

LE BELIER

Plantier de la Reine
33 240 VERAC

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Les comptes annuels ont été arrêtés le 21 mars 2017 par le Conseil d'Administration.

Les chiffres figurant dans les annexes sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

SOMMAIRE

1- Faits significatifs	118
1-1- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2016 :	118
1-2- Evénements postérieurs à la clôture:	118
2- Principes comptables	119
2-1- Actifs incorporels et corporels.....	119
2-2- Immobilisations financières.....	119
2-3- Engagements de retraite	120
2-4- Créances et Dettes	120
2-5- Valeur Mobilières de Placement.....	120
3- Note explicative sur les comptes de bilan.....	121
3-1- Actif immobilisé	121
3-1-1- Immobilisations incorporelles et corporelles	121
3-1-2- Immobilisations financières.....	122
3-1-3- Crédit d'impôt	123
3-2- Actif circulant	123
3-3- Actions propres	123
3-4- Valeurs mobilières de placement et disponibilités	123
3-5- Capitaux propres	124
3.5.1. - Variation des capitaux propres :	124
3.5.2. - Capital social :	124
3-6- Provisions.....	124
3.6.1. - Options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions au profit des salariés :	124
3.6.2. - Provisions réglementées.....	125
3.6.3. - Provisions:.....	125
3-7- Dettes financières	126
3.7.1. - Echéances des dettes financières:	126
3.7.2. - Ventilation des dettes financières à moyen terme par nature :	126
3-8- Dettes d'exploitation.....	126
3-9- Produits à recevoir et charges à payer.....	126
4- Renseignements concernant les postes du compte de résultat.....	127
4-1- Chiffre d'affaires.....	127
4-2- Autres achats et charges externes	127
4-3- Impôts et taxes.....	127
4-4- Salaires et charges sociales.....	127
4-5- Effectifs fin de période	127
4-6- Frais de recherche et développement	128
4-7- Résultat financier	128
4-8- Résultat exceptionnel.....	128
4-9- Impôt sur les bénéfices.....	129
4-10- Rémunération des dirigeants	129

5- Informations diverses.....	130
5-1- Engagements hors bilan	130
5-2- Exposition aux risques taux et change	130
5-3- Engagements de crédits baux.....	131
5-4- Filiales et participations	131
5-5- Entreprises liées	132
5-6- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.....	132

1- Faits significatifs

La société LE BELIER a une double activité :

- celle de holding,
- celle de prestataire de services au bénéfice des sociétés du groupe.

1-1- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2016 :

L'activité de la Holding a été priorisée autour de plusieurs objectifs importants notamment :

- Tout comme en 2015, la Holding a continué à apporter son support Opérationnel à LBH dans le cadre de la montée en cadence des activités Châssis et Etriers avants.

L'activité commerciale est très satisfaisante avec 376M€ de commandes acquises (chiffre d'affaires cumulé sur la durée de vie des programmes)

Le comité de direction s'est renforcé (Directeur des Opérations et Directeur des projets) et renouvelé.

Le suivi du plan d'amélioration continue (MARS+) s'en est trouvé renforcé.

- Une reprise de provision pour dépréciation de titres de la filiale mexicaine BQM au 31/12/2016 impacte positivement le résultat pour un montant de 2.857 k€.
- Soutien à la filiale Fonderies et Ateliers du Bélier (FAB) : Le Bélier a accordé de nouveau son soutien à ses filiales notamment FAB en renonçant à facturer et percevoir les loyers pour l'ensemble immobilier en 2016, lors du Conseil d'administration du 22/03/2016, décision reconductible lors du Conseil d'administration qui clôturera les comptes du 31/12/2016.

1-2- Evénements postérieurs à la clôture:

Néant

2- Principes comptables

La situation arrêtée au 31 décembre 2016, et couvrant une période de douze mois, a été élaborée et présentée conformément aux principes et méthodes comptables admis en France et identiques à ceux de l'exercice précédent à l'exception des nouvelles règles issues du règlement ANC 2015-06 applicables au 01/01/2016 (Cf. 3.1.1)

2-1- Actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Frais de recherche et développement : Linéaire – 5 ans
- Licences informatiques : Linéaire – 3 ans
- Installations générales : Linéaire – 25 ans
 - Sauf géré par composants
 - Gros œuvre Linéaire – 40 ans
 - Couverture Linéaire – 25 ans
 - Réseaux IGT (*) Linéaire – 15 ans
 - Aménagements intérieurs Linéaire – 20 ans
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire – 4 ans
- Matériel Informatique : Linéaire – 2 ans

Frais de Recherche et de Développement :

Les coûts de développement répondant aux critères définis par le Plan Comptable Général sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, et amortis sur leur durée réelle d'utilisation (5 ans au maximum), à compter de leur date de mise en service. Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

2-2- Immobilisations financières

La valeur d'entrée dans le patrimoine des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

A la date de clôture, la valeur d'entrée est comparée avec la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appreciation tenant compte des perspectives d'avenir des filiales :

- Actif net comptable
- Actif net réévalué
- Valeur d'utilité déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie net de l'endettement

Si ces critères conduisent à une évaluation de la valeur d'inventaire inférieure à leur valeur historique, une dépréciation est constituée à due concurrence.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'entrée hors frais d'enregistrement.

(*) Réseaux IGT : réseaux câblés

2-3- Engagements de retraite

Les engagements de retraite et assimilés ne sont pas provisionnés mais indiqués en engagements hors bilan (cf. note 5.1).

Leur évaluation est effectuée selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation : 1,30 % pour la France
Pour la France, le taux d'actualisation retenu est le taux IBOXX pour des obligations notées AA ajusté à la durée des engagements du groupe
- Hypothèse de départ en retraite: à l'initiative du salarié
- Age moyen de départ:
Cadres : né en 1951 et moins : 63 ans
Né en 1952 et plus : 64 ans
Ouvriers : né en 1951 et moins : 60 ans
Né entre 1952 et 1954 : 61 ans
Né en 1955 et plus : 62 ans

2-4- Créances et Dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes exprimées en monnaie étrangère (hors zone Euro) sont valorisées au cours de la devise le jour de la clôture.

Pour les créances, une dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la créance présente des risques d'irrécouvrabilité.

2-5- Valeur Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition. Si leur valeur liquidative à la clôture est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Dans le cas des actions propres détenues, la constatation de la dépréciation dépend de l'affectation ou pas des actions aux plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'achat d'actions.

Les titres autodétenus affectés aux plans de performance dont la valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable font l'objet d'une provision inscrite au passif qui est étalée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires des plans.

3- Note explicative sur les comptes de bilan

3-1- Actif immobilisé

- Tableau des variations des immobilisations brutes :

	IMMobilISATIONS BRUTES				31/12/2016
	Valeur brute des Immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations, apports, virements	Diminution par cession ou mise HS	Réaffectation comptable (cf. 3.1.2)	Valeur brute des Immobilisations à la fin de l'exercice
Concessions, Coûts de développement, brevets et droits similaires	2 965	245			3 210
Fond commercial, mali de fusion	3 622			-3 622	0
Autres immobilisations incorporelles	125	97			222
Total Immobilisations incorporelles	6 712	342		-3 622	3 432
Terrains	14		0	211	225
Constructions sur sol propre	485			3 411	3 896
Constructions sur sol d'autrui	256	43			299
Install.techn.,mat.,outillage indust.	103				103
Autres immobilisations corporelles	23				23
Matériel de bureau et informatique, mobilier	270	148			418
Immobilisations corporelles en cours	8		8		
Total Immobilisations corporelles	1 159	191	8	3 622	4 964
Autres participations	72 328	6 648			78 976
Prêts et autres immobilisations financières		601			601
Total Immobilisations financières	72 328	7 249			79 577
TOTAL	80 200	7 782	8		87 973

- Tableau de variation des amortissements :

	AMORTISSEMENTS				31/12/2016
	Amortissements début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Amortissements fin d'exercice	
Concessions, Brevets et droits similaires	744	176			920
Fond commercial, mali de fusion					
Autres immobilisations incorporelles					
Total Immobilisations incorporelles	744	176			920
Terrains					
Constructions sur sol propre	403	229			632
Constructions sur sol d'autrui					
Install.techn.,mat.,outillage indust.	166	50			216
Matériel de transport	2	6			8
Matériel de bureau et informatique, mobilier	249	33			282
Immobilisations corporelles en cours					
Total Immobilisations corporelles	820	318			1 138
TOTAL	1 564	493			2 057

3-1-1- Immobilisations incorporelles et corporelles

A hauteur de 2.082 k€, les frais de recherche et développement sont essentiellement liés au projet NODE (*). La nature des postes immobilisés est essentiellement de la masse salariale rattachée à ce projet. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans (non encore mis en service au 31/12/2016).

(*) NODE: Le projet NODE est attaché à une plateforme majeure d'un grand constructeur automobile européen. Il s'agit de la production de pièces de châssis d'un poids de l'ordre de 8 Kg qui nécessitent un processus de fonderie avec noyautage. Les volumes devraient atteindre 800 000 pièces par an.

A hauteur de 3.622 k€, il s'agit d'un mali de fusion consécutif à l'opération de transmission universelle de patrimoine de la SCI Du Plantier de la Reine en 2009.

En application du règlement de l'ANC du 23/11/2015, le mali a été affecté au 1^{er} Janvier 2016 aux actifs sous-jacent correspondant :

- au terrain pour un montant de 211 k€ ;
- aux constructions pour un montant de 3.411 k€.

Les constructions seront amorties sur la durée résiduelle de l'immobilisation, soit 20 ans.

3-1-2- Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières sont les suivantes :

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
LBQ (Mexique)	19 000			19 000
LBD (Chine)	3 446			3 446
BQM (Mexique)	8 483			8 483
FAB (France)	7 681			7 681
LBH (Hongrie)	1 767			1 767
HDPCI (Hong Kong)	28 181			28 181
LBO (France)	100			100
Titres de participation	68 658	0	0	68 658
LBH (Hongrie)	0	6 601		6 601
LBM (Hongrie)	1 000	0	0	1 000
LBD (Chine)	0			0
LBQ (Mexique)	2 671	47		2 718
FAB (France)	0			0
 Avances aux filiales	 3 671	 6 648	 0	 10 319
Autres (*)	0		0	0
 TOTAL	 72 329	 6 648	 0	 78 977

(*) Cautions versées.

Une reprise pour dépréciations de titres de 2 857 k€ a été constatée sur BQM sur l'exercice :

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Titres LBQ	2 071			2 071
Titres BQM	7 000		2857	4 143
Provision pour dépréciation des titres	9 071	0	2 857	6 214

Au 31 décembre 2016, la valeur d'inventaire des titres de participation LBQ et BQM a été déterminée notamment à partir des flux nets futurs actualisés de trésorerie établis à partir du plan moyen terme 2017-2020 à fin 2016 avec un taux d'actualisation de 13% (13% en 2015) et un taux de croissance à l'infini de 0,5% ; le taux de croissance étant inchangé par rapport à ceux utilisés en 2015.

Le solde des avances aux filiales et aux participations se répartit ainsi :

	TOTAL	à - 1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
LBH (Hongrie)	6 601	6 601		
LBQ (Mexique)	2 718	2 718	-	
LBM (Hongrie)	1 000		1 000	
TOTAL	10 319	9 319	1 000	-

3-1-3- Crédit d'impôt

Des crédits d'impôt recherche et des crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ont été comptabilisés pour un total de 590 k€ et sont à échéance à plus d'an.

Au titre de 2016, la société LE BELIER a comptabilisé un CICE d'un montant de 59 k€, comptabilisé en réduction des charges de personnel.

Le CICE a pour objet de financer l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'actions visant à favoriser son développement.

CIR	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
LE BELIER	95	262	349	388	319	1 413
FAB	30					30
Total	125	262	349	388	319	1 443
CICE						
LE BELIER		49	74	61	59	243
FAB		179	246	236	212	873
Total	0	228	320	297	271	1 116
TOTAL	125	490	669	685	590	2 559

Le CIR 2012 a fait l'objet d'un remboursement sur l'exercice 2016 pour un montant de 125 k€.

3-2- Actif circulant

	Total	à - d'1 an	à + d'1 an
Clients	28 005	28 005	
Personnel et Charges Sociales	65	65	
Etat et collectivités publiques	2 269	729	1 540
Groupe et associés (1)	10 100	10 100	
	40 439	38 899	1 540

(1) Avances de trésorerie consenties aux filiales du Groupe

3-3- Actions propres

La société détient des actions propres afin d'assurer la liquidité de ses titres sur le marché et pour couvrir ses obligations dans le cadre de plan d'attribution gratuite d'actions.

	Nb de titres	Coût d'achat	Valeur en K€
Plan d'attribution gratuite d'actions	260 283	30,52	7 944
Actions propres non affectées	27 162	39,02	1 060
Contrat de liquidité	1 355	40,25	55
Total	288 800		9 058

3-4- Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces placements sont sur des supports sans risque, à court terme et sont disponibles.

3-5- Capitaux propres

3.5.1. - Variation des capitaux propres :

	Au 31/12/2015	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation de capital	Autres variations	Au 31/12/2016
Capital social	10 005					10 005
Prime d'apport	9 826					9 826
Réserve légale	1 000					1 000
Réserves indisponibles	-					-
Autres réserves	-					-
Report à nouveau	40 073	7 799				47 872
Provision règlementée (*)	2 134				731	2 865
Résultat de l'exercice	12 769	- 12 769	18 280		-	18 280
SOUS TOTAL AU BILAN	75 807	- 4 970	18 280		731	89 848
Dividendes		4 970				

(*) Cf. 3.6.2.

3.5.2. - Capital social :

Le capital est composé de 6.582.120 actions à 1,52 € de nominal.

3-6- Provisions

3.6.1. - Options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions au profit des salariés :

L'AG du 24/05/2011 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'options d'achat d'actions. Le conseil d'administration du 28/06/2011 en a défini les modalités.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

- Plan d'options d'achat d'actions :
 - Prix d'exercice : 7,83 €,
 - Nb d'options : 365.308,
 - Nombre d'options attribuées en cours d'exercice : 0,
 - Nombre d'options cumulées attribuées : 365.308,
 - L'exercice des options était possible à partir du 28/06/2013 (et jusqu'au 28/06/2017)
 - Au 31/12/2016, la totalité des options ont été exercées.

L'AG du 22/05/2014 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions. Le conseil d'administration du 11/06/2014 en a défini les modalités.

- Plan d'attribution gratuite d'actions :
 - Nb d'actions : 131.642
 - Valeur retenue comme assiette pour la contribution sociale : 2.888 k€,
 - Nombre d'actions attribuées en cours d'exercice : 0,
 - Les actions ont été définitivement acquises le 11/06/2016, pour les bénéficiaires présents à cette date, les conditions de performance étant atteintes.

Au 31/12/2016, la société a acquis et affecté au plan 35.506 titres au cours moyen de 7,55 € et 88.111 titres au cours moyen de 23,54 €.

A la clôture, le nombre total de titre affectés à ce plan est de 118.860 titres; 12.782 actions n'ont pas été attribuées suite au départ de certains bénéficiaires.

La société a comptabilisé au titre de l'exercice une dotation aux provisions de 374 k€. Le montant de la provision s'élève à 2.230 k€ au 31 décembre 2016.

L'AG du 19/05/2016 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions. Le conseil d'administration du 09/06/2016 en a défini les modalités.

- Plan d'attribution gratuite d'actions :
 - Nb d'actions : 263.284
 - Valeur retenue comme assiette pour la contribution sociale : 10.476 k€,
 - Nombre d'actions attribuées en cours d'exercice : 0
 - Les actions seront définitivement acquises le 13/06/2017, pour les bénéficiaires présents à cette date et sous réserve que les conditions de performance soient atteintes. Ces conditions sont basées sur la valeur économique (base: EBITDA, endettement financier net) ou l'évolution de la valeur boursière.

Au 31/12/2016, la société a acquis et affecté au plan 260.283 titres au cours moyen de 30,52. Suite au départ de certains bénéficiaires, 3 001 titres ne seront pas attribués.

La société a comptabilisé au titre de l'exercice une dotation aux provisions de 4 646 k€.

Au 31/12/2016, la société a acquis et non affecté 27 162 nouveaux titres au cours moyen de 39,01 €.

3.6.2. - Provisions réglementées

Un amortissement dérogatoire, lié à la levée d'option du crédit-bail immobilier en 2009 a été constaté pour 2 865 k€.

3.6.3. - Provisions:

PROVISIONS					
	Solde au 31/12/2015	Dotation de la période	Reprise période (provision utilisée)	Reprise période (provision non utilisée)	Solde au 31/12/2016
Provisions pour investissement	0				0
Provisions pour implantation à l'étranger	0				0
Amortissements dérogatoires	2 134	731			2 865
Total Provisions réglementées	2 134	731	0	0	2 865
Provision pour litige social	48	12			60
Provision pour litige fiscal	0				0
Provision pour perte de change	8	12		8	12
Provision pour charges de restructuration	0				0
Provision pour attribution gratuite d'actions	1 856	5 020	2 230		4 646
Autres provisions pour risques et charges	0				0
Total Provisions pour risques et charges	1 912	5 044	2 230	8	4 718
Provision pour dépréciations de titres	9071			2 857	6 214
Provisions pour dépréciations clients	0				0
Autres provisions pour dépréciations	0				0
Total Provisions pour dépréciations	9 071	0	0	2 857	6 214
TOTAL GENERAL	13 117	5 775	2 230	2 865	13 797
d'exploitation	5032		2230		
Dont dotations et reprises:					
financières	12		8		
exceptionnelles	731		2857		

3-7- Dettes financières**3.7.1. - Echéances des dettes financières:**

	TOTAL	à - d'un an	2 à 5 ans	à + de 5 ans
Dettes bancaires à moyen terme	40 966	6 520	32 195	2 251
Intérêt Courus Non Echus	100	100		
Concours bancaires courants	0	0		
Concours trésorerie groupe	15 027	15 027	0	0
TOTAL	56 093	21 647	32 195	2 251

3.7.2. - Ventilation des dettes financières à moyen terme par nature :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt taux fixe avec garantie	0	0
Emprunt taux fixe sans garantie	30 966	17 688
Emprunt taux variable avec garantie	0	0
Emprunt taux variable sans garantie	10 000	11 875
Intérêts courus	100	70
TOTAL	41 066	29 633

Tous les emprunts sont libellés en euros.

3-8- Dettes d'exploitation

	Total	à - d'un an	1 à 5 ans	à+ de 5 ans
Fournisseurs	5 756	5 756		
Personnel et Charges Sociales	5 298	5 298		
Etat et collectivités publiques	431	431		
Groupe et associés	15 952	15 258	694	0
	27 437	26 743	694	0

3-9- Produits à recevoir et charges à payer

	31/12/2016	31/12/2015
Produits à recevoir		
Créances clients et comptes rattachés	9 094	17
Autres créances	0	0
Créances sociales et fiscales	46	34
Charges à payer		
Emprunts auprès des établissements de crédit	100	70
Emprunts et dettes diverses	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 437	4 537
Dettes fiscales et sociales	4 899	3 300
Autres dettes	237	480

4- Renseignements concernant les postes du compte de résultat

4-1- Chiffre d'affaires

LE BELIER, en tant que tête de groupe, assure une fonction de direction pour le compte de ses filiales. Les frais de groupe qu'elle refacture à ses filiales en rémunération de cette fonction lui assure l'essentiel de son chiffre d'affaires.

	Pays	Au 31/12/16	Au 31/12/15
UE	France	1 700	1 837
	Hongrie	13 982	9 923
Hors UE	Chine	4 257	2 765
	Mexique	5 689	5 081
	Serbie	4 033	3 179
TOTAL		29 661	22 785

4-2- Autres achats et charges externes

Ce poste enregistre principalement des frais de déplacement, des honoraires dans le cadre de missions et d'études et des assurances.

4-3- Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes enregistre :

- une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en hausse de 115k€
- des Retenues à la Source en progression de 262K€ (mise en place de conventions d'assistance technique et de service pour licence de technologie sur les entités chinoises LBL et LBW)

4-4- Salaires et charges sociales

Au vu des résultats du groupe et de l'accord d'intéressement en vigueur, ont été comptabilisés :

- un intéressement pour un montant de 701 k€, charges sociales comprises
- un intéressement complémentaire pour un montant de 81 k€, charges sociales comprises.

4-5- Effectifs fin de période

Effectif au 31/12/16	Ouvriers	Cadres	E.T.A.M.	TOTAL	Rappel 31/12/15
Hommes	67	25		92	94
Femmes	15	8		23	22
TOTAL	0	82	33	115	116

4-6- Frais de recherche et développement

En 2016 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 701 k€, dont 644 k€ de frais de personnel, contre respectivement 166 k€ et 50k€ en 2015.

4-7- Résultat financier

	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus des filiales	10 612	7 771
Intérêts facturés aux filiales	336	346
Reprises dépréciation sur Immo financières	2 857	1 961
Reprises provision R&C Financières	0	
Autres produits financiers et gains de change	600	1 578
Total produits financiers	14 405	11 656
Dotations dépréciation sur Immo financières		
Dotations provision R&C Financières	8	
Intérêts des emprunts	512	585
Intérêts sur concours courants	2	
Autres charges financières et pertes de change	229	459
Total charges financières	741	1 055

4-8- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond à :

Charges exceptionnelles : 731 k€

- pour 76 k€ à une dotation aux amortissements dérogatoires liée aux frais d'acquisition HDPCI inclus dans la valeur des titres
- pour 415 k€ à une dotation aux amortissements dérogatoires liée au projet NODE
- pour 239 k€ à une dotation aux amortissements dérogatoires liée à la levée d'option en 2009 sur le crédit-bail immobilier

Produits exceptionnels : 91 k€

- pour 84 k€ plus-value sur vente des stocks options.
- pour 7 k€ à un produit sur vente d'immobilisation

4-9- Impôt sur les bénéfices

Accroissement ou allègement de la dette future d'impôt :

Nature des différences	31/12/2016	31/12/2015
Accroissements		
Provision pour implantation étranger Mexique	0	
Provision pour investissement	0	
Base totale	0	
Accroissement de la dette future d'impôt	0	
Charges non déductibles temporairement		
Provision pertes de change	12	8
Effort construction	0	
Organic	0	
Participation	0	
Charges déduites (produits imposés) fiscalement mais non encore comptablement		
Ecart sur valeur liquidative / OPCVM	0	
Ecart sur valeur liquidative / SWAP	0	
Ecart de conversion actif	-12	-8
Ecart de conversion passif	487	435
Autres allégements futurs		
Déficits reportables en avant	0	
Retraitement Crédit Bail Immobilier	374	613
Moins values à long terme	0	0
Base totale	861	1 048
Allègement de la dette future d'impôt	287	349

En 2016, le poste impôts sur les sociétés comprend outre l'impôt sur les sociétés de 370k€, la contribution additionnelle de 3% sur les revenus distribués pour 149 k€, et le crédit d'impôt recherche 318 k€.

LE BELIER « Tête de groupe » applique le régime de l'intégration fiscale avec ses filiales Fonderies et Ateliers du Bélier et LBO depuis le 01/01/2005 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Chaque société membre du groupe calcule son impôt comme si elle était imposée séparément.

En l'absence d'intégration fiscale, la société LE BELIER aurait dû acquitter un impôt sur les sociétés brut de 2.006 k€.

Le montant des déficits reportables au titre de l'intégration fiscale est de 19.997 k€.

4-10- Rémunération des dirigeants

En raison de leurs fonctions de mandataires sociaux dirigeants, ces derniers ont perçu une rémunération de 1.285 k€.

5- Informations diverses**5-1- Engagements hors bilan**

	31/12/2016	31/12/2015
<u>1- Engagements liés au périmètre du groupe:</u>		

Néant

2- Engagements liés au financement de la société

Engagements donnés

Crédit bail et locations	295	0
--------------------------	-----	---

3- Engagements liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements donnés :

Avals et cautions (au profit de filiales)	49 630	45 600
Avantages postérieurs à l'emploi calculé sur la base de la méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière et anciennetés actuelles, charges sociales incluses (1)	1 600	0

Dettes assorties de garanties:

Engagement de substitution	4 211	1 909
----------------------------	-------	-------

Instruments financiers de couverture	10 000	10 000
--------------------------------------	--------	--------

(1) Ce poste comprend des indemnités pour les dirigeants à hauteur de :

- indemnités de fin de carrière : 90K€
- indemnités de fin de contrat de travail : 442K€

5-2- Exposition aux risques taux et change**Risque de taux :**

Aucun nouvel instrument n'a été mis en place sur l'exercice.

La société possède toujours un swap de taux variable à fixe de 10.000 k€ destiné à réduire son exposition.

Risque de change :

Les actifs valorisés en devise correspondent aux titres de participation.

Les dettes et créances et devises se décomposent ainsi :

- En USD
 - o Créances commerciales : 949 kUSD (filiales LBQ et BQM)
 - o Dettes commerciales : 114 kUSD (filiales LBQ & BQM)
 - o Créances Compte courant : 1 552 kUSD (LBQ)
- En HUF
 - o Créance Dividendes : 2 053 094 kHUF (LBH)

5-3- Engagements de crédits baux

Engagements de crédit-bail	Redevances payées			Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
GE Capital - Licence SAP	48	200	0	0	0	0
			0	0	0	0
Total	48	200	0	0	0	0

Si les biens avaient été acquis par l'entreprise :

Biens en crédit bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		2016	Cumulés	
Terrains	29	0	0	29
Construction	571	10	382	189
Arius - Licences SAP	1138	0	1138	0
GE - CAPITAL - Licence SAP	200	67	167	33
Etica - PLM	480		480	0
Econocom - Matériels Informatiques	102		102	0
Total	2520	77	2269	251

5-4- Filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2016 en k€

Filiales	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER			
Activité : Fonderie d'Alliages légers	2 574	11 438	99,99%
LE BELIER HONGRIE (*)			
Activité : Fonderie d'Alliages légers	4 602	46 193	40,50%
LE BELIER DALIAN (*)			
Activité : Fonderie d'Alliages légers	4 251	7 210	80,51%
LBQ FOUNDRY S.A. DE C.V. (*)			
Activité : Fonderie d'Alliages légers	4 783	6 087	97,86%
BQM MACHINING S.A. DE C.V. (*)			
Activité : Usinage	8 483	-15 176	99,99%
LBO SARL			
Activité : Location de machines	8	150	100%
HDPCI	0,01 (*)	4 736	100%
Activité : Holding			

(*) Convertis en k€ au cours historique

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
<i>Valeur comptable des titres détenus</i>				
Brute:	7 781	60 877	-	-
Nette:	7 781	54 662	-	-
Montant des prêts et avances accordés		13 816	-	-
Montant des cautions et avails donnés	161	49 469	-	-
Montant des dividendes encaissés		4 115	-	-

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation.

5-5- Entreprises liées

BILAN	31/12/2016	31/12/2015
<u>Actif hors titres de participation</u>		
Créances sur participation	10 319	3 671
Clients	27 976	11 260
Autres créances	10 100	8 100
<u>Passif</u>		
Emprunts et dettes	15 179	15 179
Fournisseurs	818	385
Autres dettes et régularisations	0	0
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2016	31/12/2015
Frais financiers	-	2
Produits financiers	10 948	8 116

5-6- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.

Les comptes de la société LE BELIER sont consolidés par la méthode d'intégration globale par la société Le Bélier Participations.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

ACEFI CL
 48, avenue du Président Wilson
 75116 Paris
 S.A.R.L. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes
 Membre de la compagnie
 régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
 Hangar 16, Entrée 1
 Quai de Bacalan
 33070 Bordeaux Cedex
 S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
 Membre de la compagnie
 régionale de Versailles

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Le Bélier, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2 « Principes comptables » et 3.1.1. « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes annuels qui exposent les conséquences sur le mali de fusion de l'application du règlement ANC N° 2015-06 au 1^{er} janvier 2016.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Bordeaux, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Matthieu Morkowitch

Jean-Pierre Caton

Marie-Thérèse Mercier

Attestation du responsable du Rapport financier annuel

Le BELIER

Attestation du responsable du rapport financier annuel 2016

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 31 mars 2017

Philippe DIZIER
Directeur Général